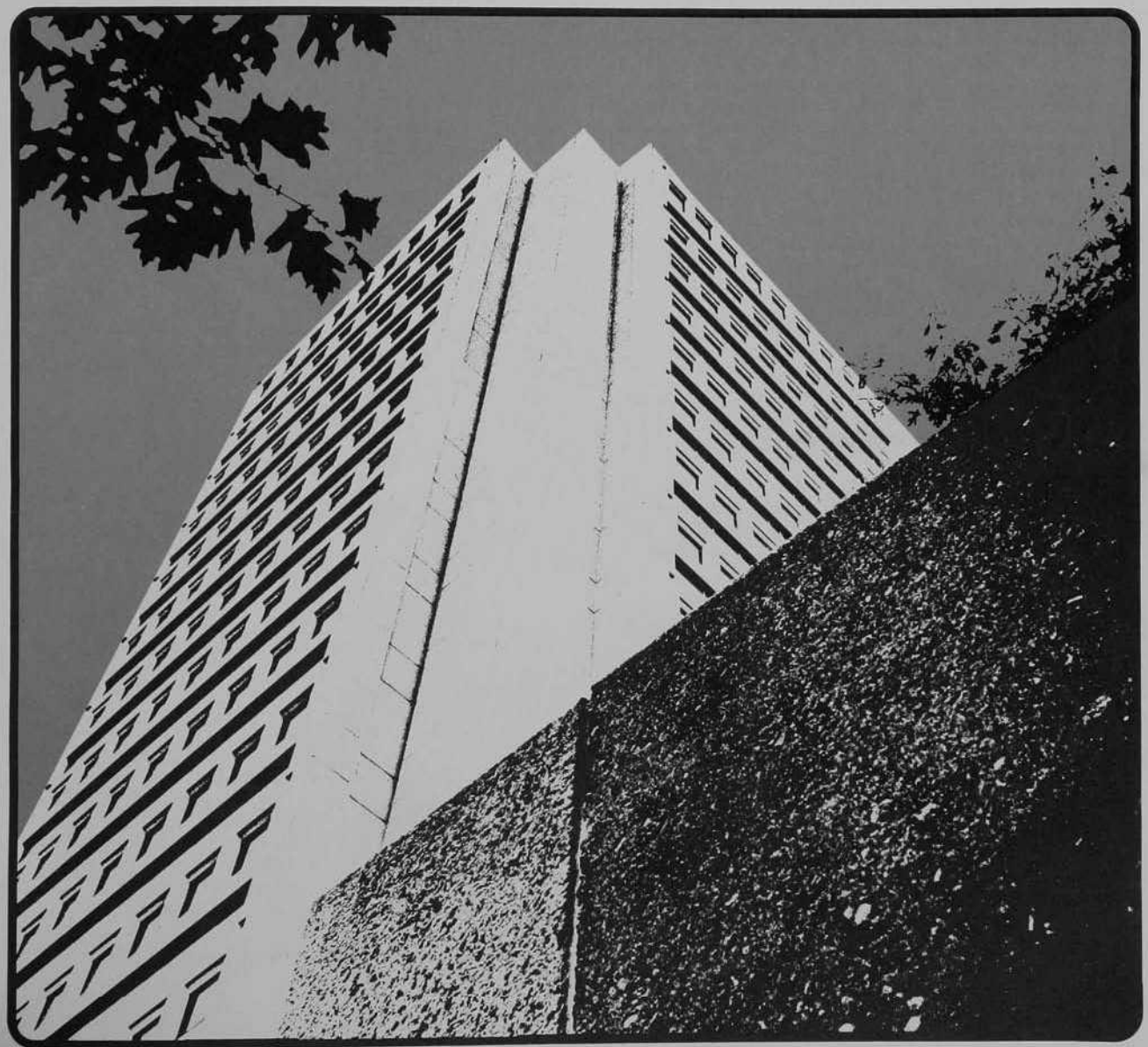
AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

OFFICIAL GAZETTE

108e ANNÉE
18 SEPTEMBRE 1976
No 38



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. Et ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
  a) transport général de personnes.
  b) transport général de choses.
  c) transport de matières en vrac.
  d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
  a) vérification de permis.
  b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
  a) affaires contestées.
    — transport général de personnes.
    — transport général de choses.
    — transport de matières en vrac.
    — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
  b) affaires non contestées.
    i. membre siégeant seul.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
    ii. au moins trois membres.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
  c) vérification de permis.
  d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
  e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission «proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaitre son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-17492
M-505033-D-001 et D-002-P-1
HAMEL, OVILA ET HAMEL, GAÉTAN,
(tous deux faisant antérieurement affaires sous les nom et raison sociale de: Hamel Trucking Enrg.)
R.R. no 2, chemin Perkins
Gatineau, (Papineau), Qué.
Intimés

Attendu que la Commission rendait les décisions MCV-871 et MCV-4317 en date du 20 mai 1974 et du 30 janvier 1975 respectivement, autorisant en faveur des intimés la délivrance de deux permis de camionnage en vrac, numéros M-505033-D-001 et M-505033-D-002, de catégorie «Entrepreneur » pour la région numéro 7;

Attendu que le 20 mai 1976, le procureur de Gaétan Hamel informe la Commission de la dissolution de la société, dissolution dûment enregistrée à la Cour supérieure du district judiciaire de Hull, en vertu d'une déclaration en date du 27 août 1975;

Attendu que les deux permis ont été délivrés au nom des deux personnes faisant affaires sous la raison sociale;

Considérant l'absence de société;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant les dispositions des articles 29 et 34 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. prendre acte de la dissolution de la société du 27 août 1975 et,
2. annuler les permis numéros M-505033-D-001 et M-505033-D-002,
3. déclarer les dossiers fermés.

65479-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-17271
30006-D-82-TF
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184, N.Y. 14221
Parenteau & Bélanger
a/s Gilles Bélanger
1030, Cherrier, app. 207
Montréal (Qué.)

Demande de fixation de tarif:
Supplément 6 au tarif 220-A (tarif de papier journal):
Item:
4050-A (addition)
4090-A (addition)
4135-A (addition)
4150-B (addition)
4160-A (addition)
4235-A (addition)
4240-A (addition)
4255-E (addition)
4265-A (addition)
4290-A (addition)
Supplément 2 au tarif 261-F (tarif de marchandises générales):
Item:
4115-B (réduction)
5800 (addition)
11330-A (addition)
12598 (addition)
Supplément 3 au tarif 368-B (tarif de classe et marchandises):
Item:
9280-A (addition)
Supplément 1 au tarif 630-D (tarif de conteneur):
Item:
6420-A (réduction augmentation)
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:
Supplement 6 to tariff 220-A (Newsprint paper tariff):
Items:
4050-A (addition)
4090-A (addition)
4135-A (addition)
4150-B (addition)
4160-A (addition)
4235-A (addition)
4240-A (addition)
4255-B (addition)
4265-A (addition)
4290-A (addition)
Supplement 2 to tariff 261-F (General Commodity Tariff):
Items:
4115-B (reduction)
5800 (addition)
11330-A (addition)
12598 (addition)
Supplement 3 to rariff 368-B (Class and Commodity tariff):
Item:
9280-A (addition)
Supplement 1 to tariff 630-D (Container tariff):
Item:
6420-A (reduction, increase)
For further information, please refer to these supplements filed with the Quebec Transport Commission.

Rôle M-17272
12470-V-D-2-TF

SALABERRY CARTAGE LTD.

6600, chemin St-François
Ville St-Laurent (Qué.)

La requérante, Salaberry Cartage Ltd., demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses taux de transport suivant la liste de taux (SC-2) annexée à la présente demande.

SALABERRY CARTAGE LIMITED

Tarif SC-2

Numéro	Marchandise	Entre	et	Taux	Poids min.
1	Coton en pièces Coton gris Coton brut Fils et tissus, synthétiques et mixtes. Produits de la filature Marchandise pour le compte de Dominion Textile Co. Ltd.	Valleyfield	Magog Sherbrooke	Mouvement à sens unique $205 par voyage Mouvement aller-retour $298 par voyage (Voir note 1)	
2	Marchandise générale pour le compte de Celanese Canada Ltd.	Coaticook Drummondville St-Jean Sorel Tous les points situés dans la province de Québec dans un rayon de 150 milles.	Montréal	76.2¢ par mille de parcours (Voir note 2) 50 (Voir note 2)	 24,000
3	Marchandise générale pour le compte de Celanese Canada Ltd.	Coaticook Drummondville St-Jean Sorel Montréal	Toronto, Ont. Centres de distribution	76.2¢ par mille de parcours (Voir note 2)	
4	Boissons alcooliques en caisses Pour le compte de la Société des alcools du Québec	Depuis Toronto Grimsby Waterloo Kitchener Niagara Falls St. Catharines Jordan Thorold London Walkerville	À Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal	(Voir note 3) 105 137 137 137 137 137 137 137 150 170	 40,000 40,000 40,000 40,000 40,000 40,000 40,000 40,000 40,000 40,000

Sauf indication contraire, les taux sont exprimés en cents par cent livres.
Sauf indication contraire, les poids sont exprimés en livres.
Les notes sont expliquées en page 3.

The applicant, Salaberry Cartage Ltd., requests from the Québec Transport Commission the authorization to increase its transport rates, according to the rate list (SC-2, attached to this application.

SALABERRY CARTAGE LIMITED

Tariff SC-2

Item	*Commodity*	*Between*	*And*	*Rates*	*Min. weight*
1	*Cotton piece goods* *Grey cotton* *Raw cotton* *Yarn and fabrics synthetic and blended* *Mill supplies* *Merchandise for the account of Dominion Textile Co. Ltd.*	*Valleyfield*	*Magog* *Sherbrooke*	*One Way movement $205 per load* *Round Trip movement $298 per trip.* *(See Note 1*	
2	*General merchandise for the account of Celanese Canada Ltd.*	*Coaticook* *Drummondville* *St. Jean* *Sorel*	*Montreal*	*76.2¢ per running mile (See Note 2)*	
			All points in Québec within radius of 150 miles.	*50 (See Note 2)*	*24,000*
3	*General merchandise for the account of Celanese Canada Ltd.*	*Coaticook* *Drummondville* *St. Jean* *Sorel* *Montreal*	*Toronto, Ont. Distribution Centers*	*76.2¢ per running mile (See Note 2)*	
4	*Alcoholic beverages in cases* *For the account of Québec Liquor Control Board*	*From*	*To*	*(See Note 3)*	
		Toronto	*Montreal*	*105*	*40,000*
		Grimsby	*Montreal*	*137*	*40,000*
		Waterloo	*Montreal*	*137*	*40,000*
		Kitchener	*Montreal*	*137*	*40,000*
		Niagara Falls	*Montreal*	*137*	*40,000*
		St. Catharines	*Montreal*	*137*	*40,000*
		Jordan	*Montreal*	*137*	*40,000*
		Thorold	*Montreal*	*137*	*40,000*
		London	*Montreal*	*150*	*40,000*
		Walkerville	*Montreal*	*170*	*40,000*

Rates are in cents per hundred pounds, unless otherwise stated.
Weights are in pounds, unless otherwise stated.
See page 3 for explanation of notes.

Rôle M-17388
25343-V-D-1

CONCORD AIR FREIGHT SYSTEM LTD.

510 West Hastings Street
Vancouver, B.C. V6B 1L8
Au Québec:
Cargo 3, Road B
Montréal International Airport
Dorval (Qué.)

La requérante a demandé à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir le service suivant:

Transport général - service local -

Depuis Dorval et Mirabel jusqu'au Montréal métropolitain, et retour, pour effectuer la livraison de marchandises en provenance du Canada, d'outre-mer ou des Etats-Unis, ou destinees à ces mêmes endroits, pour le compte de ses clients seulement.

New application:

The applicant has applied to the Québec Transport Commission in order to be authorized to give the following service:

General trucking - local service -

From Dorval and Mirabel to Montreal-Metropolitan and return, for delivery of merchandise arriving from and shipped to Canada and overseas and United States destinations for the account of their customers only.

Rôle M-17390
23408-V-D-2

R. CLOUGH TRANSPORT LIMITED

927 Morningside Avenue
West Hill (Ontario)
Au Québec:
5516 Isabella Avenue
Montréal (Qué.) H3X 1R6

Nouvelle clause:

La requérante, R. Clough Transport Limited, qui détient le permis no 23408-V, demande que la clause suivante soit ajoutée à son permis:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - en transit - véhicules isothermes -

Depuis la frontière entre le Québec et l'Ontario (points d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune) en transit sur les routes de la province de Québec, jusqu'à la frontière entre le Québec et le Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée) et retour, pour le transport de tous genres de produits alimentaires exigeant l'utilisation de véhicules isothermes (provenance ou destination: des points situés dans les provinces de Terre-Neuve et du Manitoba).

New clause:

The petitioner, R. Clough Transport Limited, who holds permit 23408-V requests that the following clause be added to his permit:

Restricted trucking - long distance - restricted route - in transit - temperature controlled vehicles -

From the Québec-Ontario border (ports of entry: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune) in transit over the roads of the province of Québec, to the Québec-New Brunswick border (all ports of entry) and return, for the transportation of all types of food which require temperature controlled vehicles (points of origin or destination: points in the province of Newfoundland and in the Province of Manitoba).

Rôle M-17393
406-V-D-7

CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC.

6500, Grande-Allée
St-Hubert
(Chambly) (Qué.)

Droit complémentaire:

Par les présentes, la requérante demande à la Commission l'autorisation de prendre des véhicules en location, à court terme, de compagnies de location dûment autorisées, détenant des permis de la Commission des transports du Québec, sous la réserve qu'elle ne prendra pas en location à court terme plus de deux véhicules à la fois.

Condition:

Toutes les copies de ces contrats de location doivent être transmises et déposées mensuellement aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Additional right:

The petitioner hereby requests the Commission to be authorized to rent, for short term period, provided that the amount of vehicles rented on a short term basis does not exceed two at the same time, vehicles from rental companies which are duly authorized to do so and holders of permits from the Québec Transport Commission.

Condition:

All copies of rental contracts shall be transmitted on a monthly basis and shall be filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-17407
50-V-D-2

THURSTON TRANSPORT REG'D.

(Francis H. Thurston)
Rural Route No. 2, Highway 138
Huntingdon (Huntingdon) (Que.)

Modifications à la clause:

Le requérant, détient le permis suivant:

Route restreinte - longue distance - rayon -

Depuis la ville de Huntingdon et des points situés dans un rayon de 15 milles, jusqu'à la frontière Ontario-Québec et jusqu'à celles des Etats-Unis, et retour, et depuis ladite région jusqu'à des points situés dans un rayon de 200 milles, à l'intérieur de la province de Québec, et retour, pour effectuer, dans les deux cas, le transport de bestiaux et d'aliments pour animaux.

demande que soit ajoutée la mention des marchandises suivantes: engrais et chaux agricole.

Modification to the clause:

The applicant who is the holder of the following permit:

Restricted trucking - long distance - radius -

Huntingdon and a radius of 15 miles to the Ontario-Québec border and the U.S. border and return, and from the said area to points within a radius of 200 miles within the Province of Québec and return, for in both cases, the transportation of feed and cattle,

wishes to add the following commodities to the said clause: agricultural fertilizer and lime.

Rôle M-17409
3955-V-D-4

RELIABLE TRANSPORT LIMITED

10325 Ryan Avenue
Dorval (Qué.) H9P 1A2

Droit additionnel:

La requérante, qui détient un permis dont la clause *a* se lit comme suit:

a) Transport général - longue distance - route -

a) Depuis la frontière Québec-Ontario jusqu'à Montréal, et retour (point d'entrée: Rivière-Beaudette).

(a) General trucking - long distance - route -

(a) From the Québec-Ontario border to Montreal and return (port of entry: Rivière-Beaudette).

demande à la Commission d'ajouter à ladite clause le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

Conformément à l'article 2.59.3 des règles de pratique et de régie interne de la Commission, la détentrice est autorisée en donnant le service en vertu de la clause *a* de son permis, à tirer des remorques appartenant à Texport Limited ou étant légalement en sa possession.

Rôle M-17410
20265-V-D-1-TF
C-LINE INC.
340 Jefferson Blvd., Warwick, R.I. (U.S.A.) 02888
Au Québec:
KENNETH H. BROWN, MESSRS. LAFLEUR AND BROWN
507, Place d'Armes, Montréal (Qué.) H2Y 2W8

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'autoriser les majorations de taux publiées par la présente, celles-ci constituant une augmentation globale échelonnée d'environ 21 pour cent, par rapport aux taux originairement déposés et publiés.

The applicant requests that the Québec Transport Commission will recognize and approve rate increases presently published which reflect a total increase over a period of time of approximately 21% over the rates originally filed and published.

Rôle M-17453
3955-V-D-3
RELIABLE TRANSPORT LIMITED
101 Union Street
Toronto (Ontario)
Au Québec:
10325, avenue Ryan
Dorval (Qué.)

Modification à la clause:

La requérante, qui détient présentement la clause *a* suivante:

a) Transport général - longue distance - route -

a) Depuis la frontière Québec-Ontario jusqu'à Montréal et retour (point d'entrée: Rivière-Beaudette).

Restriction:

1. Aucun service local n'est permis entre les endroits situés sur les parcours indiqués aux clauses *a* et *b*, ou à ces mêmes endroits.

2. La clause *a* de ce permis doit être utilisée uniquement avec un permis complémentaire, X-450, délivré par l'*Ontario Department of Transport, Motor Carrier Branch*, et daté du 16 juin 1971.

Droit complémentaire:

L'exploitant est autorisé à utiliser des véhicules isothermes aux fins de donner ce service.

(a) General trucking - long distance - route -

(a) From the Québec-Ontario border to Montreal and return (port of entry: Rivière-Beaudette).

Restriction:

1. No local service at or between any point on the routes set out in clauses a *and* b.

2. Clauses a *of this permit shall be utilized solely in conjunction with a complementary certificate X-450 issued by the Ontario Department of Transport, Motor Carrier Branch dated June 16, 1971*

Additional right:

The operator, in giving this service, is authorized to operate temperature controlled vehicles.

demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à changer la date du 16 juin 1971 au permis complémentaire X-450, par le 4 février 1976, de telle manière que la restriction no 2 rattachée à la clause *a* du permis de la requérante se lise à l'avenir comme suit:

Restriction:

2. La clause *a* de ce permis doit être utilisée uniquement avec un certificat complémentaire, X-450, délivré par l'*Ontario Department of Transport, Motor Carrier Branch*, et daté du 4 février 1976.

Restriction:

2. Clause a *of this permit shall be utilized solely in conjunction with a complementary certificate X-450 issued by the Ontario Department of Transport, Motor Carrier, Branch dated February 4, 1976.*

Rôle M-17457
1807-V-D-2
DONNAN CARTAGE INC.
9945 Park Georges
Montréal (Qué.)
H1H 4X6

Nouvelle clause:

La requérante, qui détient le permis 1807-V dont, entre autres les deux services suivants y sont mentionnés:

a) Transport général - local -

a) Montréal et tous les points situés à une distance de 5 milles des limites de ladite ville.

b) Transport général - longue distance - rayon - irrégulier -

b) Depuis Montréal jusqu'à tous les points situés à une distance n'excédant pas 30 milles des limites de ladite ville, et retour.

a) *General trucking - local -*

a) *Montreal and all points situated within a distance of 5 miles from the limits of the said city.*

b) *General trucking - long distance - radius - irregular -*

b) *From Montreal to all points situated within a distance of 30 miles from the limits of the said city and return.*

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service additionnel suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De la zone aéroportuaire de Mirabel à Montréal et retour, pour le transport de marchandises générales pour le public en général.

Rôle M-17484
24920-V-D-1
HALE DISTRIBUTING CO. INC.
914 South Vail Avenue, Montebello
California 90640, U.S.A.
Au Québec:
TRANSPORTATION SALES & SERVICE
P.O. Box 210, Hemmingford
(Huntingdon) (Qué.) J0L 1H0

Annulation de permis pour transport de produits nommés (Règlement 21):

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la requérante demande à cette dernière l'autorisation de supprimer totalement les services de transport de produits nommés effectués en vertu des permis suivants:

Permis 24920-V-PN-1: véhicule: Kenworth 1973, série 223957

Permis 24920-V-PN-3: véhicule: Kenworth 1973, série 223956

Rôle M-17485
23401-V-D-3
BONNEAU, ROBERT
558, rue Chapleau
Mont St-Hilaire
(Rouville) (Qué.) J3H 3K2

Annulation de permis de transport:

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, le requérant s'adresse à cette dernière dans le but de faire annuler son permis de transport portant numéro 23401-V qui se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De tous les points situés dans la province de Québec (excepté le comté de Yamaska) à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport de tourbe destinée aux états suivants: Nouvelle-Angleterre, incluant Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, District de Columbia, pour le compte de Premier Peat Moss & Masterways Inc.

Rôle M-17486
M-200826-D-9
M-200826-002
ORY, STEPHEN
447, avenue Wolseley
Montréal-Ouest (Qué.)
H4X 1W4
et
M-207396-001
PARNIANI, MOHSEN

Demande de transfert:

Ory, Stephen, demande à la Commission de transférer à:

Parniani, Mohsen
35, DeChâteauguay, app. 6
Longueuil (Qué.)
J4H 2K6

le permis no M-200826-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17487
M-204396-D-2
M-204396-001
PRÉFONTAINE, LUCIEN
7153, Dumesnil
St-Léonard (Qué.)
H1S 2W3
et
M-207397-001
LECLERC, RAYMOND

Demande de transfert:

Préfontaine, Lucien, demande à la Commission de transférer à:

Leclerc, Raymond
6241, 5e Avenue
Montréal (Qué.)
H1Y 2T6

le permis no M-204396-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17488
M-206653-D-1
M-206653-001
D'AMOUR, ARMAND
356, Frontenac
Longueuil (Qué.)
J4J 2E5
et
M-207394-001
DÉCARIE, RÉJEAN

Demande de transfert:

D'Amour, Armand, demande à la Commission de transférer à:

Décarie, Réjean
886, Dupas
Longueuil (Qué.)
J4L 2Z5

le permis no M-206653-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-17489
M-206024-D-4
M-206024-003
LANDREVILLE, HENRI
153, 37e Avenue
Ste-Marthe-sur-le-Lac
(Deux-Montagnes) (Qué.)
J0N 1P0
et
M-207246-001
EMARD, JEAN-GUY

Demande de transfert:
Landreville, Henri, demande à la Commission de transférer à:
Emard, Jean-Guy
91, Desormeaux, Grande Côte
St-Eustache (Qué.)
J7P 1L3
le permis no M-206024-003 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-14, St-Eustache.

Rôle M-17490
M-204099-D-2
M-204099-001
HURTUBISE, GÉRARD
35, Riverview
Ville LaSalle (Qué.)
H8R 3R9
et
M-207398-001
GÉLINAS, JEAN-PIERRE

Demande de transfert:
Hurtubise, Gérard, demande à la Commission de transférer à:
Gélinas, Jean-Pierre
133, Riverview
Ville LaSalle (Qué.)
H8R 3R9
le permis no M-204099-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, ouest de Montréal.

Rôle M-17491
M-206019-D-1
M-206019-001
CASAL, MIGUEL
4152 A, boulevard Notre-Dame
Chomedey, Laval (Qué.)
H7W 1T1
et
M-207345-001
ARAOUI, HOUDA, MRS

Demande de transfert:
Casal, Miguel, demande à la Commission de transférer à:
Araoui, Houda, Mrs
4152, boulevard Notre-Dame
Chomedey, Laval (Qué.)
H7W 1T1
le permis no M-206019-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17495
996-V-D-4-TF
GEO. BROWN CARTAGE INC.
1150 Dupuis, Verdun (Qué.)
H4G 3C9

Augmentation de 8% à 10% de nos taux actuels.

Rôle M-17497
M-500865-D-012
M-500865-D-001
MÈGRE, RENÉ
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
M-507069-D-001
TRANSPORT RENÉ MÈGRE INC.
RENÉ MÈGRE TRANSPORT INC.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport René Mègre Inc.
René Mègre Transport Inc.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
le permis ou attestation no M-500865-D-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17498
M-500865-D-011
M-500865-D-002
MÈGRE, RENÉ
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
M-507069-D-002
TRANSPORT RENÉ MÈGRE INC.
RENÉ MÈGRE TRANSPORT INC.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport René Mègre Inc.
René Mègre Transport Inc.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
le permis ou attestation no M-500865-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17499
M-500865-D-010
M-500865-D-003
MÈGRE, RENÉ
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
M-507069-D-003
TRANSPORT RENÉ MÈGRE INC.
RENÉ MÈGRE TRANSPORT INC.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport René Mègre Inc.
René Mègre Transport Inc.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
le permis ou attestation no M-500865-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17500
M-500865-D-009
M-500865-D-004
MÈGRE, RENÉ
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
M-507069-D-004
TRANSPORT RENÉ MÈGRE INC.
RENÉ MÈGRE TRANSPORT INC.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport René Mègre Inc.
René Mègre Transport Inc.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
le permis ou attestation no M-500865-D-004 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17501
M-500865-D-008
M-500865-D-005
MÈGRE, RENÉ
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
M-507069-D-005
TRANSPORT RENÉ MÈGRE INC.
RENÉ MÈGRE TRANSPORT INC.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport René Mègre Inc.
René Mègre Transport Inc.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
le permis ou attestation no M-500865-D-005 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17502
M-500865-D-007
M-500865-D-006
MÈGRE, RENÉ
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
M-507069-D-006
TRANSPORT RENÉ MÈGRE INC.
RENÉ MÈGRE TRANSPORT INC.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport René Mègre Inc.
René Mègre Transport Inc.
Rue Principale, Compton
(St-François) (Qué.)
le permis ou attestation no M-500865-D-006 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17506
M-506902-D-005
CHARRON, GEORGES
Low (Gatineau) (Qué.)
J0X 2C0

Le requérant, Georges Charron, qui était propriétaire d'un camion immatriculé au Québec le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 07.

Rôle M-17507
M-506902-D-004
CHARRON, GEORGES
Low (Gatineau) (Qué.)
J0X 2C0

Le requérant, Georges Charron, qui était propriétaire d'un camion immatriculé au Québec le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 07.

Rôle M-17508
M-506902-D-006
CHARRON, GEORGES
Low (Gatineau) (Qué.)
J0X 2C0

Le requérant, Georges Charron, qui était propriétaire d'un camion immatriculé au Québec, le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 07.

Rôle M-17509
M-507452-D-001
MORIN, JEAN-GUY
5817, Beaulieu
Montréal (Qué.)
H4E 3E5

Personne physique propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 28-07-76, demande à la Commission des transport de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 10, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux.

Rôle M-17510
M-506122-D-004
EXCAVATION GABRIEL CHABOT INC.
456, Choquette, Beloeil
(Verchères) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 06.

Rôle M-17511
M-507447-D-001
EXCAVATION L. B. L. LTÉE
1680, boul. St-Antoine
St-Antoine
(Terrebonne) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie entrepreneur, pour la région 06. Pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, neige, glace, matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics, les produits résultant d'une démolition, la tourbe à gazon, les rebuts de bois et les copeaux de bois.

Rôle M-17512
M-504010-D-002
M-504010-D-001
FONTAINE, ROBERT
11450, l'Archevêque
Montréal-Nord (Qué.)
M-506192-D-002
GÉNÉREUX, JACQUES
1050, 45e Avenue
Laval-Ouest (Qué.)
H7R 3Y7

Demande transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Généreux, Jacques
1050, 45e Avenue
Laval-Ouest (Qué.)
H7R 3Y7
le permis no M-504010-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8573
Q-505231-D-002
BOND, PHILIPPE
18 Brouage Fermont
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan, pour le transport des matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics.
N.B. Cette publication remplace celle du 31 août 1976, parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-8613
Q-201826-D-3
RIVARD, JULIEN
361, rue Principale
Lac-aux-Sables (Portneuf) G0Y 1M0

Suppression totale d'un permis:
Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, le requérant demande à la Commission d'annuler son permis de taxi no Q-201826-D-1. (Décision QPT-0536 en date du 15-07-76).

Rôle Q-8614
Q-202535-D-2
GAGNON, ALIDAS
25, 6e Avenue St-Fabien
(Rimouski) (Qué.) G0L 2Z0

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans les régions ou les municipalités de St-Fabien et St-Eugène-de-Ladrière.

Rôle Q-8615
498-V-D-2-TF
POULIOT, GASTON
St-Camille
(Bellechasse) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux pour le transport de marchandises comme suit:

Taux actuels	*Taux proposés*
Clause *a*: rayon 5 milles	
$12.00	$13.20
Clause *b*: rayon 30 milles:	
$0.48 du mille parcouru	$0.52 du mille parcouru

Clause *c*: St-Camille, St-Fabien, St-Magloire et St-Philémon à Lévis et Québec et retour:

Taux au 100 livres: classe:									
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*
$2.40	$2.04	$1.62	$1.44	$0.72	$2.64	$2.24	$1.78	$1.58	$0.79

Bois préparé: De St-Juste et Lac Frontière à Québec:
$6.00/1,000 pi. Min. 25,000 pi. — $7.00/1,000 pi. Min. 25,000 pi.

Clause *d*: Chevaux et équipements de chantier:
$0.60 du mille Min. $30.00 — $0.66 du mille Min. $33.00

Clause *e*: Contrat avec Clermont Pelletier:
$10.00/1,000 pi. Min. 25,000 pi. — $11.00/1,000 pi. Min. 25,000 pi.

Contrat avec Poulin & Pouliot Ltée:
$10.00/1,000 pi. Min. 25,000 pi. — $11.00/1,000 pi. Min. 25,000 pi.

Rôle Q-8616
19304-V-D-4-TF
ST-LAMBERT TRANSPORT INC.
189, Du Pont, St-Lambert
(Lévis) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport de bois de Marsoui, New Richmond, Price, Rimouski, Luceville, Squatteck, St-Pamphile, Ste-Perpétue, Cap-Chat, St-Prime et St-Fulgence à destination de différents endroits situés en Ontario.

Les intéressés peuvent consulter les tarifs en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-8617
2680-V-D-4
TRANSPORT R. GERVAIS LTÉE
761, rue Principale
St-Narcisse
(Champlain) (Qué.) G0X 2Y0
Mise-en-cause

Transfert d'actions:

La partie mise-en-cause, Transport R. Gervais Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer en parts égales les 576 actions ordinaires de M. Rosaire Gervais aux quatre autres actionnaires de la compagnie.

La distribution des actions avant le transfert était comme suit:

Rosaire Gervais	576 actions ordinaires
Jean-Guy Gervais	6 actions ordinaires
Jacques Gervais	6 actions ordinaires
Yvette Gervais	6 actions ordinaires
René Gervais	6 actions ordinaires

Nouvelle distribution:

Jean-Guy Gervais, président	150 actions ordinaires
René Gervais, vice-président	150 actions ordinaires
Yvette Gervais, secrétaire	150 actions ordinaires
Jacques Gervais	150 actions ordinaires

Rôle Q-8618
Q-502482-D-005
VOCAL, FRANCIS
St-Juste
(Montmagny) (Qué.)
et
Q-505177-D-003
GOSSELIN, FERNAND
St-Fabien-de-Panet
(Montmagny) (Qué.)

Demande de transfert:
Vocal, Francis, demande à la Commission de transférer à:
Gosselin, Fernand
St-Fabien-de-Panet
(Montmagny) (Qué.)
le permis Q-502482-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8619
Q-502482-D-004
VOCAL, FRANCIS
St-Juste
(Montmagny) (Qué.)
et
Q-502010-D-006
JALBERT, LAURENT
Route rurale 1
St-Pamphile
(L'Islet) (Qué.)

Demande de transfert:
Vocal, Francis, demande à la Commission de transférer à:
Jalbert, Laurent
Route rurale 1
St-Pamphile
(L'Islet) (Qué.)
le permis Q-502482-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8620
Q-505793-D-001
FOURNIER, MEDARD
St-Nérée
(Bellechasse) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport du bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.

Rôle Q-8621
Q-505767-D-001
DROLET, MARC-ANDRE
55, rue Bourdon
Québec 3 (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-8622
Q-505809-D-001
PETITCLERC & FILS LTÉE
1376, Duchesnay
Cap-Rouge (Qué.)

La requérante, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-8623
Q-505809-D-002
PETITCLERC & FILS LTÉE
1376, Duchesnay
Cap-Rouge (Qué.)

La requérante, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-8624
Q-505754-D-001
MÉNARD, FRANÇOIS
39, Desjardins, La Dorée
(Roberval) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Artisan, pour le transport de pierre, terre, gravier, sable et béton bitumineux.

Rôle Q-8625
Q-505790-D-001
TREMBLAY, ANTOINE
123, Principale
St-Paul-du-Nord
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-8626
Q-502035-DS-006
BLANCHETTE, EDGAR
349, Jacques-Cartier
Donnacona (Portneuf) (Qué.)
et
Q-505811-DS-001
DURAND, MICHEL
1725, de Léry
Québec (Qué.)

Demande de transfert:
Blanchette, Edgar, demande à la Commission de transférer à:
Durand, Michel
1725, de Léry
Québec (Qué.)
le permis Q-502035-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8627
Q-503852-D-008
VALLIERES, ROSAIRE
30 Demers, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
et
Q-505006-D-4
LES ENTREPRISES RAYMOND PEPIN INC.
389 St-Jean-Baptiste, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)

Demande de transfert:
Vallières, Rosaire, demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Raymond Pépin Inc.
389, St-Jean-Baptiste
Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
le permis Q-503852-D-004 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8628
Q-503852-D-007
VALLIERES, ROSAIRE
30, Demers, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
et
Q-505006-D-003
LES ENTREPRISES RAYMOND PEPIN INC.
389, St-Jean-Baptiste, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)

Demande de transfert:
Vallières, Rosaire, demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Raymond Pépin Inc.
389, St-Jean-Baptiste
Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
le permis Q-503852-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8629
Q-503852-D-006
VALLIERES, ROSAIRE
30, Demers, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
et
Q-505006-D-002
LES ENTREPRISES RAYMOND PEPIN INC.
389, St-Jean-Baptiste, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)

Demande de transfert:
Vallières, Rosaire, demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Raymond Pépin Inc.
389, St-Jean-Baptiste
Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
le permis Q-503852-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8630
Q-503852-D-005
VALLIERES, ROSAIRE
30, Demers, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
et
Q-505006-D-001
LES ENTREPRISES RAYMOND PEPIN INC.
389, St-Jean-Baptiste nord, Princeville
(Arthabaska) (Qué.)

Demande de transfert:
Vallières, Rosaire, demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Raymond Pépin Inc.
389, St-Jean-Baptiste nord
Princeville
(Arthabaska) (Qué.)
le permis Q-503852-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8631
Q-505513-D-002
SANTERRE, ROGER
916, Le Doré, Hauterive
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-505802-D-001
JEAN, SYLVIO
C.P. 248, Rivière-Portneuf
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transfert:
Santerre, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Jean, Sylvio
C.P. 248
Rivière-Portneuf
(Saguenay) (Qué.)
le permis Q-505513-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-8632
Q-200066-D-2
GAGNON, ROLAND (décédé)
79, des Plaquebières
Sept-Iles (Qué.) G4S 1H9
Vendeur
et
Q-202561
GAGNON, JANETTE MME
(Légataire universelle)
79, des Plaquebières
Sept-Iles (Qué.) G4S 1H9
et
Q-202562
HUDON, SERAPHIN
831, Doucet
Sept-Iles (Qué.) G4R 4A3
Acquéreur

Transfert de feu Roland Gagnon à Mme Janette Gagnon par transmission de décès et à Séraphin Hudon, nouvel acquéreur.

1. Mme Janette Gagnon demande à la Commission que le permis de feu Roland Gagnon, pour l'agglomération de Sept-Iles, A-53, lui soit transféré, étant légataire universelle de la succession de Roland Gagnon.

2. Mme Janette Gagnon demande à la Commission, étant légataire universelle, de transférer le permis de la succession Roland Gagnon à M. Séraphin Hudon.

3. Monsieur Séraphin Hudon demande à la Commission que le permis de la succession de feu Roland Gagnon, pour l'agglomération de Sept-Iles, A-53, lui soit transféré.

Rôle Q-8633
Q-600083-D-2
1035-DY et 2203-DYV
48-DYA
LOCATION D'AUTOS ROBERVAL LTÉE
225, boulevard Marcotte
Roberval (Qué.)

Droits additionnels:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services additionnels suivants:

a) Location d'autos à court terme - véhicules passagers;

b) Location de camions à court terme - au sens du Code de la route.

Aux adresses suivantes:

1. Aéroport Ste-Méthode - Ste-Méthode
2. Aéroport Bagotville - Bagotville
3. Aéroport Chibougamau - Chibougamau
4. Aéroport Roberval - Roberval
5. Siège social de la compagnie - 225 Marcotte, Roberval
6. Hôtel Bellevue Ltée, aux soins de Jacques Dumas, boulevard Sacré-Coeur, St-Félicien.
7. André Truchon, 38 ouest, Racine, Chicoutimi, Québec.

c) Location de véhicules de commerce, camions de poids léger, poids moyen et mini-bus à long terme (plus d'un an).

A l'adresse suivante:

Location d'Autos Roberval Ltée, 225, boulevard Marcotte, Roberval (Qué.) G8H 1Z3.

Rôle Q-8634
Q-600341-D-1
1514-DY
RAYMOND AUTO (MATANE) LTÉE
178, avenue Fraser
Matane (Qué.) G4W 3H5

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de location suivant:

Service:

Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade exclusivement aux clients du garage «Raymond Auto (Matane) Ltée», situé au 178, avenue Fraser, Matane (Qué.), dont le véhicule est en réparation.

Rôle Q-8637
4373-V-D-13
MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue Union
Arthabaska
(Arthabaska) (Qué.) G6P 6L5

Modification de permis:

La partie requérante, Michel Transport Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De East-Angus, Cookshire et Windsor à Victoriaville et Québec, et retour.

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause mentionnée ci-haut, la détentrice est autorisée à faire la cueillette et la livraison à tous les endroits situés dans les municipalités de comtés de Compton et de Wolfe pour les marchandises provenant de ou destinées à Victoriaville et Québec.

De plus, la partie requérante qui détient la clause *d* suivante:

d) Transport général - longue distance - route restreinte -

d) De Warwick, Ste-Elizabeth, Kingsey-Falls, Princeville, Plessisville, St-Norbert, St-Louis, St-Eusèbe-de-Stanfold, St-Paul-de-Chester, Notre-Dame-de-Ham et Ham-Nord à Québec, via les routes nos 5 et 9, et retour, pour le transport de marchandises par camions isothermes ou ordinaires.

demande à la Commission des transports du Québec de modifier cette clause en la remplaçant par la suivante:

d) Transport général - longue distance - route -

d) De Warwick, Ste-Elizabeth, Kingsey-Falls, Princeville, Plessisville, St-Norbert, St-Louis, St-Eusèbe-de-Stanfold, St-Paul-de-Chester, Notre-Dame-de-Ham et Ham-Nord à Québec et les points intermédiaires, via les routes nos 5 et 9, et retour, pour le transport de marchandises par camions ordinaires ou isothermes.

Restriction:

Le droit de transbordement aux points de départ ci-dessus mentionnés est restreint au transfert de marchandises à destination des endroits situés dans les municipalités de comtés de Wolfe et de Compton et de la ville de Windsor, et retour.

Rôle Q-8638
4373-V-D-14
MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue Union
Arthabaska
(Arthabaska) (Qué.) G6P 6L5

Modification de permis:

La partie requérante, Michel Transport Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route -

De Victoriaville, St-Valère, Defoy, St-Rosaire, Ste-Anne-du-Sault, Daveluyville, Ste-Victoire et St-Eusèbe-de-Stanfold à Trois-Rivières, et retour.

Rôle Q-8639
20140-V-D-1
SERVICE DE SCIERIE DOLBEAU LTÉE
Rang 5, Girardville
(Lac-St-Jean-Ouest) (Qué.) G0W 1R0

Modification de permis:
La partie requérante qui détient le permis no 20140-V se lisant comme suit:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
a) De Girardville à Dolbeau, Desbiens, Riverbend et Kénogami, pour le transport de copeaux de bois, pour le compte de La Scierie Normandin Inc.
b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
b) De Girardville à Dolbeau, Desbiens, Riverbend et Kénogami, pour le transport de copeaux de bois, pour le compte de Murdock Lumber Inc.
demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services de transport suivants:
Transport restreint - service local - contrat - fardier -
Girardville et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.
Transport restreint - longue distance - territoire - contrat - fardier -
Entre tous points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Roberval, Lac-St-Jean, Chicoutimi, Jonquière et Dubuc.
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - fardier -
De Girardville à Chibougamau et Chapais, et retour.
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - fardier -
De Girardville à Québec et Montréal et retour, pour fins de réparation seulement.
Dans tous les cas, pour le transport de machinerie lourde, par fardier, pour le compte de Jean-Charles Boucher et de Girard & Boucher Ltée.

65479-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1584 et QCS-1029	02-09-76	6883-V-P-1 CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITEE Intimée	6711	21-08-76	Q-8422	

La Commission:
1. révise la décision QCR-1524 rendue le 11 juin 1976;
2. ajoute à la clause *c* du permis no 6883-V, détenu par Chicoutimi Transport Limitée, le droit additionnel suivant:
Droit additionnel:
En donnant le service autorisé par la clause *c* de son permis, la détentrice est autorisée au transport de lait et de crème en contenants, dans des camions réfrigérés, conformément aux articles 16 et 17 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

QCS-1028	02-09-76	601-V-P-1 CHARLEVOIX EXPRESS INC.	6710	21-08-76	Q-8421	

La Commission:
1. révise la décision QCS-917 et statue sur la demande 601-V-D-4;
2. autorise, en faveur de Charlevoix Express Inc., la délivrance du droit additionnel suivant:
Droit additionnel re: clauses *d*, *f* et *j*:
En donnant le service autorisé par les clauses *d*, *f* et *j* de son permis, la détentrice est autorisée au transport du lait et de crème en contenants, dans des camions réfrigérés, conformément aux articles 16 et 17 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

QCS-1036 et MCS-1942	07-09-76	CQ-40000-P-4 CM-40000-P-4 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante CERTAINS DETENTEURS DE PERMIS DE COURTIERS DITS VOITURIERS-ROULIERS et	4936	12-06-76	Q-8085	La Commission: 1. constate le non-renouvellement des permis mentionnés à l'annexe; 2. annule, à toutes fins que de droit, les permis énumérés à l'annexe «A» ci-jointe.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		CERTAINS DETENTEURS DE PERMIS DE TIREURS DITS VOITURIERS-REMORQUEURS Intimées				

Décisions ou Ordonnances Numéro	Date	Courtiers Nom — Adresse	Réf. dossier	Tireurs Nom — Adresse	Réf. dossier
QCS-427	04-11-74	TRANSPORT D'ANJOU INC. 373, Témiscouata C.P. 430 Rivière-du-Loup (Québec)	15-V	TRANSPORT MORNEAU INC. St-Arsène Rivière-du-Loup (Québec)	7863-V
QCS-303	07-05-74	TRANSPORT D'ANJOU INC. 373, Témiscouata C.P. 430 Rivière-du-Loup (Québec)	15-V	PHILIPPE RICHARD LTEE St-Pascal (Kamouraska) (Québec)	15251-V
QCS-461	11-12-74	TRANSPORT D'ANJOU INC. 373, Témiscouata C.P. 430 Rivière-du-Loup (Québec)	15-V	CYRIS DUMONT Notre-Dame-du-Lac (Témiscouata) (Québec)	23874-V
Ordonnance	01-10-70	BOYD'S EXPRESS LTD. a/s D.B.C. Industries Ltd. 6600, Côte de Liesse Ville St-Laurent (Québec)	104-V	DUMONT INTERPROVINCIAL LTD. 6600, Côte St-François Ville St-Laurent C.P. 3030, Montréal (Qué.)	9131-V
Ordonnance	30-03-71	BOYD'S EXPRESS LTD. a/s D.B.C. Industries Ltd. 6600, Côte de Liesse Ville St-Laurent (Qué.)	104-V	GEORGES BOUSQUET 240, rue Bernard, B.P. 152 Ste-Rosalie (Bagot) (Qué.)	19713-V
Ordonnance	26-02-71	SHERBROOKE EXPRESS INC. C.P. 758 Boul. Bourque Sherbrooke (Qué.)	222-V	GEORGES BOUSQUET 240, rue Bernard B.P. 152, Ste-Rosalie (Bagot) (Qué.)	19713-V
Ordonnance	01-08-72	J.E. FORTIN TRANSPORT INC. B.P. 39, Lacolle (St-Jean) (Qué.)	232-V	SYLRAY EXPORT & IMPORT TRANSPORT INC. 2400, rue Allen Ville Brassard (Qué.)	22221-V
Ordonnance	25-05-72	J.E. FORTIN TRANSPORT INC. B.P. 39, Lacolle (St-Jean) (Qué.)	232-V	MME CELINE BIRON 74, rue St-André Longueuil (Qué.)	22751-V
MCS-1582	21-01-76	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	REAL GENDRON St-Nazaire (Bagot) (Qué.)	22680-V
MCS-1044	20-02-75	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	GERVAIS, ROUSSEL 959, rue Corbeil Laval (Qué.)	22717-V
Ordonnance	19-12-72	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	OTTIE M. VAIL 73, Valleyview Cres St-John (N.B.)	22938-V
MCS-185	18-09-73	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	FREDERICK A. FOLEY Labelle Labelle County (Qué.)	23198-V
MCS-621	29-07-74	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	PAUL G. DOBSON Gran Bay, King Country (N.B.) Au Québec: 10755, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	23714-V

Décisions ou Ordonnances Numéro	Date	Courtiers Nom — Adresse	Réf. dossier	Tireurs Nom — Adresse	Réf. dossier
MCS-654	12-08-74	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	LESLIS, ANGUS Box 21, Site 1, R.R. No. 6 Moncton (N.B.) Au Québec: 10755, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	23756-V
MCS-935	07-01-75	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	FREEMAN N. HAMILTON Postal Station B., R.R. No. 8 St-John West (N.B.) Au Québec: 10755, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	23984-V
MCS-1356	19-08-75	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	GARY WANE BUTLER 3 E IM Square Parkwoow Trailer Court, New Minas King Country, Nova Scotia Au Québec: 10755, Côte de Liesse Dorval (Main Building Traffic Dept.)	24231-V
MCS-1590	28-01-76	SMITH TRANSPORT CO. LTD. 150 Commissionners Street Toronto (Ontario)	659-V	GREEN EVRETT P.P. Box 143 Boiestown (New-Brunswick) Au Québec: 10755, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	24701-V
Ordonnance	17-05-72	THETFORD TRANSPORT LTEE 1243, boulevard Smith nord C.P. 305, Thetford Mines (Mégantic) (Qué.)	3653-V	JEAN-MARC GIGUERE St-Frédéric (Beauce) (Qué.)	21651-V
MCS-973	24-01-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	CHOUINARD & FRERES LTEE 8325, rue Pascal-Gagnon St-Léonard (Qué.)	4552-V
MCS-516	27-02-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	GILLES GAGNON 16, rue Alphonse Neufchâtel (Qué.)	22808-V
QCS-483	06-01-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	ROSAIRE BOUTIN 13, rue Lagues Berthier-sur-Mer (Montmagny) (Qué.)	23180-V
QCS-536	25-03-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	JULIEN BUJOLD 26, rue Rallye Rimouski (Qué.)	23474-V
QCS-674	18-09-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	GERMAIN DESBIENS 229, Place Normandie Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	23503-V
MCS-667	14-08-74	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	DESIRE ROUSSEL 7195, Fontevrault Ville d'Anjou (Qué.)	23564-V
QCS-487	13-01-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	ROLAND VACHON 8, rue Broadback, C.P. 33 Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	23747-V
QCS-416	17-10-74	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	ANDRE SUREAU C.P. 6, St-Aubert (L'Islet) (Qué.)	23950-V
QCS-469	20-10-74	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	DORILA BELAND C.P. 70, Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	24002-V
QCS-484	08-01-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	GERALD PARE 1540, rue Ambrière Les Saules, Québec 8 (Qué.)	24026-V
QCS-507	13-02-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	ANDRE BEAUDOIN 1200, 1re Avenue La Pocatière (Kamouraska) (Qué.)	24062-V

Décisions ou Ordonnances Numéro	Date	Courtiers Nom — Adresse	Réf. dossier	Tireurs Nom — Adresse	Réf. dossier
QCS-520	27-02-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	REAL BORDELEAU Eastmain, Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	24065-V
QRS-1130	17-06-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	RODRIGUE BANVILLE 7, avenue du Parc Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	24209-V
QCS-728	27-11-75	BRAZEAU TRANSPORT INC. 380, rue Bruke, Rouyn (Témiscamingue) (Qué.)	6793-V	CHARLES FORTIN a/s: Hôtel Plaza Macamic (Abitibi) (Qué.)	24586-V
Ordonnance	09-08-72	BELLECHASSE TRANSPORT INC. 3600, boulevard Hamel Québec 8 (Qué.)	7737-V	ANGELO FILLION 1050, rue St-Jean-Baptiste Les Saules (Qué.)	22753-V
Ordonnance	04-12-69	ST-JOHN'S (IBERVILLE) TRANSPORT CO. 940, rue Aubry, St-Jean (St-Jean) (Qué.)	7859-V	SHERBROOKE EXPRESS INC. P.O. Box 758 Sherbrooke (Qué.)	222-V
Ordonnance	01-10-70	CENTRAL TRUCK LINES INC. C.P. 1180, Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)	8565-V	SHERBROOKE EXPRESS INC. P.O. Box 758 Sherbrooke (Qué.)	222-V
QCS-107	29-08-73	CENTRAL TRUCK LINES INC. C.P. 1180, Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)	8565-V	GEORGES BOUSQUET 240, rue Bernard, B.P. 152 Ste-Rosalie (Bagot) (Qué.)	19713-V
Ordonnance	24-08-66	CENTRAL TRUCK LINES INC. C.P. 1180, Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)	8565-V	FERNAND LEGAULT a/s: Central Truck Lines Inc. Val-d'Or, C.P. 1180 (Abitibi) (Qué.)	19998-V
Ordonnance	17-09-68	CENTRAL TRUCK LINES INC. C.P. 1180, Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)	8565-V	RONALD ARMSTRONG 8096, boulevard Lasalle Sudbury (Ontario)	20037-V
Ordonnance	05-12-72	CENTRAL TRUCK LINES INC. C.P. 1180, Val-d'Or (Abitibi-Est) (Qué.)	8565-V	GASTON BELLAVANCE 856, Norman Street North Bay (Ontario)	20524-V
Ordonnance	06-06-69	SALABERRY CARTAGE LTD. 89, rue Armand Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois) (Qué.)	12470-V	PLAMONDON TRANSPORT INC. 1131, chemin St-Ours St-Pierre-de-Sorel (Richelieu) (Qué.)	2695-V
Ordonnance	12-05-70	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 3600, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, G2E 2G7	13963-V	ELWOOD M. DORE 7, Robinson Drive Nashwaahsis (N.B.) Au Québec: a/s: Bellechasse Transport Inc. 3600, boulevard Hamel Québec 8 (Qué.)	21914-V
MCS-336	14-02-74	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 3600, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, G2E 2G7	13963-V	EDOUARD BOUVETTE 107, rue du Mont-Brun Boucherville (Chambly) (Qué.)	22684-V
QCS-422	23-10-74	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 3600, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, G2E 2G7	13963-V	ROBERT LANTEIGNE 204, rue Guilor, app. 4 Oromocto (N.B.) Au Québec: 3600, boulevard Hamel, Québec.	23951-V
MCS-1393	08-09-75	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 3600, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, G2E 2G7	13963-V	SERGE BEAUCHAMPS 2211, rue Villeneuve, app. 302 Longueuil (Chambly) (Qué.)	24107-V
QCS-571	20-05-75	SPEEDWAY EXPRESS LTD. 3600, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, G2E 2G7	13963-V	BARRY CAVERHILL P.O. Box 144 Grenn Wood Trailer Park Frédéricton (N.B.) Au Québec: 3600, boulevard Hamel, Québec.	24162-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-1280	30-06-75	H.G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pittfield Blvd. St-Laurent, Montréal (Qué.)	16057-V	JEAN-MARIE PITRE 2145, rue Lamothe St-Hyacinthe (Qué.)	22414-V
Ordonnance	27-09-68	PAUL-ANDRE BONNEAU INC. St-Simon (Bagot) (Qué.)	16635-V	NORMAND CLOUTIER TRANSPORT St-Simon (Bagot) (Qué.)	18510-V
MCS-739	26-09-74	KINGSWAY FREIGHTLINES LTD. 212-24th Street, N.E. Calgary (Alberta)	17376-V	RUDY LAMBO 1380, 49e Avenue Laval-Ouest (Qué.)	23853-V
MCS-946	10-01-75	KINGSWAY FREIGHTLINES LTD. 212-24th Street, N.E. Calgary (Alberta)	17376-V	WILLIAM WILSON P.O. Box 92, 80 Highland Street Waterville (Sherbrooke) (Qué.)	23996-V
MCS-1107	21-03-75	KINGSWAY FREIGHTLINES LTD. 212-24th Street, N.E. Calgary (Alberta)	17376-V	SHAFFER HOWARD 6505, Côte St-Luc, app. 515 Montréal (Qué.)	24092-V
Ordonnance	13-10-72	TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE *METRO LIQUID CARRIERS LTD.* 4545, boulevard Lavoie, Parc Industriel St-Vincent-de-Paul (Laval) (Qué.)	17645-V	GODARD TRANSPORT ENRG. 8625, rue Hochelaga Montréal 429 (Qué.)	20394-V
QCS-580	24-04-75	TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE *METRO LIQUID CARRIERS LTD.* 4545, boulevard Lavoie, Parc Industriel St-Vincent-de-Paul (Laval) (Qué.)	17645-V	ROBERT GAUDET C.P. 213, Cap-aux-Meules Iles-de-la-Madeleine (Qué.)	22677-V
Ordonnance	02-10-68	NORMAND CLOUTIER TRANSPORT INC. St-Simon (Bagot) (Qué.)	18510-V	PAUL-ANDRE BONNEAU St-Simon (Bagot) (Qué.)	16635-V
MCS-602	19-07-74	DECATO BROS INC. P.O. Box 421, Heater Rd. Lebanon, N.H. 03766, U.S.A. Au Québec: Ridge Orad St-Bernard-de-Lacolle (St-Jean) (Qué.)	21080-V	KENYON BERNARD West Lebanon, N.H. U.S.A. Au Québec: Ridge Road St-Bernard-de-Lacolle (Qué.)	23697-V
QCS-231	04-12-73	LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. *HUDSON BAY TRANSPORT INC.* C.P. 1930, Matagami (Abitibi) (Qué.)	22499-V	MATAGAMI READY MIX C.P. 400, Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	19834-V
QCS-711	23-09-75	LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. *HUDSON BAY TRANSPORT INC.* C.P. 1930, Matagami (Abitibi) (Qué.)	22499-V	ANDRE BEAUDOIN 1200, 1re Avenue La Pocatière (Kamouraska) (Qué.)	24062-V
QCS-712	23-09-75	LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. *HUDSON BAY TRANSPORT INC.* C.P. 1930, Matagami (Abitibi) (Qué.)	22499-V	RODRIGUE BANVILLE 7, avenue du Parc Matagami (Abitibi-Est) (Qué.)	24209-V
QCS-738	06-11-75	LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. *HUDSON BAY TRANSPORT INC.* C.P. 1930, Matagami (Abitibi) (Qué.)	22499-V	PEARSON TOUSSAINT 59, avenue du Pont St-Ambroise (Chicoutimi) (Qué.)	24329-V

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7665	02-09-76	Q-504287-P-001 (Q-504287-D-002) YVES BEAUDOIN Intimé	4936	12-06-76	Q-8086 Q-1992	

La Commission:
1. révoque la décision QCV-2423 CSA (1975);
2. déclare l'intimé «Entrepreneur»;
3. révise la décision QCV-6571 de façon à ce que le permis se lise à l'avenir comme suit:
«Permis de camionnage en vrac, catégorie «Entrepreneur», pour la région 1» (Q-504287-D-1);
4. statue sur la requête portant le numéro Q-504287-D-2, Rôle Q-1992;
5. autorise, en faveur de M. Yves Beaudoin, l'émission du permis suivant:
«Permis de camionnage en vrac, catégorie «Entrepreneur», pour la région 1.» (Q-504287-D-2);
6. fixe les taux conformément au Règlement 12.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QPV-693-TF	09-09-76	2742-A-MTF-1 JEAN-MARIE LANDRY Requérant Modification de tarifs	Le Nouvelliste	28-29-30 juillet 76	QRS-2092	

La Commission:
1. accueille en partie la demande de la partie requérante;
2. fixe comme taux pour le transport des étudiants:
a) $0.25 le passage simple
b) $2 la carte de 10 passages
3. suspend sa décision relativement à la demande du taux concernant les adultes jusqu'à la production par la partie requérante des états comptables vérifiés.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1585	03-09-76	12702-V-D-1 HARRISSON TRANSPORT ENR. (Léon et Marcel Harrisson) Requérante Modification de permis et Demande de permis		13-09-75	Q-5342	Rejetées
QCR-1586	03-09-76	3312-V-D-6 CARON & TRANSPORT INC. Requérante Demande de permis		17-01-76	Q-6955	Rejetée
QCR-1587	03-09-76	3312-V-D-7 CARON & FILS TRANSPORT INC. Requérante Modification de permis		17-01-76	Q-6956	La Commission prend acte du désistement de la demande par la partie requérante.
QCR-1588 et QCS-1030	03-09-76	9231-V-D-4 MONT-JOLI-RIMOUSKI EXPRESS ENR. (Beaudet, Gilles) Requérante Modification de permis		10-04-76	Q-7596	Rejetée
QCR-1589 et QCS-1031	03-09-76	15267-V-D-4 MATANE GASPESIE TRANSPORT INC. Requérante Modification de permis		03-04-76	Q-7545	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1590 et QCS-1032	03-09-76	5427-V-D-5 RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Requérante Droit additionnel		16-08-75	Q-4425	

La Commission:
1. rejette la demande de la partie requérante;
2. décrète que la partie requérante a, dans les limites de ses permis et, dans les véhicules qu'elle emploie généralement pour donner son service, les autorisations nécessaires pour transporter le lait et la crème.

QCR-1591 et QCS-1033	03-09-76	443-V-D-11 HARVEY TRANSPORT LTEE Requérante Modification de permis		17-01-76	Q-6920	

La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante;
2. décrète que le permis de la partie requérante, connu comme la clause *u*, se lise désormais comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

D'Alma, Jonquière, Kénogami, Chicoutimi, St-David-de-Falardeau et L'Ascension-de-Notre-Seigneur à tous les endroits situés dans un rayon de quatre cents (400) milles d'Alma, et retour, à l'exception de ceux situés dans les districts électoraux-provinciaux de Lac-St-Jean, Roberval, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami et Dubuc, pour le compte de La Compagnie Price Ltée.

Restrictions:
1. En vertu de ce permis, la détentrice ne pourra transporter que des marchandises appartenant à un seul expéditeur par voyage et consignées à un même destinataire.
2. Ce permis n'autorise aucun transbordement, nonobstant les dispositions de l'article 47, paragraphe 3, de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

QCS-1034	03-09-76	21612-V-D-2 GAUTEC INC. Requérante Modification de permis		13-09-75	Q-5447	Rejetée
QCS-1039	09-09-76	24175-V-D-1 EXPRESS A & F BAILLARGEON QUEBEC INC. *A & F BAILLARGEON EXPRESS QUEBEC INC.* Requérante Demande de permis		16-06-75	Q-3952	Rejetée
QCV-7666	03-09-76	Q-505673-D-002 JEAN-EUDES DIONNE Requérant Demande de permis		05-06-76	Q-8004	Rejetée
QCV-7670	07-09-76	Q-505673-D-001 JEAN-EUDES DIONNE Requérant ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 01 INC. Intervenante Demande de permis		05-06-76	Q-8005	

La Commission autorise la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, dans la région numéro 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage et l'ébranchage.

QCV-7671	08-09-76	Q-500075-D-002 PAUL PITRE Requérant ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION NO 01 INC. Intervenante Demande de permis	3638	24-04-76	Q-7742	Rejetée
QCV-7672	08-09-76	Q-505476-D-001 MME BERTHE DANCAUSE Requérante ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION NO 01 INC. Intervenante Demande de permis	225	17-01-76	Q-6917	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7673	08-09-76	Q-505574-D-001 GHISLAIN LEVESQUE Requérant ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION NO 01 INC. Intervenante Demande de permis	3241	10-04-76	Q-7560	Rejetée
QCV-7674	08-09-76	Q-502243-D-004 RODRIGUE BOULIANNE Requérant ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION NO 01 INC. Intervenante Demande de permis	1490	28-02-76	Q-7124	Rejetée
QCV-7675	08-09-76	Q-500075-D-001 PAUL PITRE Requérant ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION NO 01 INC. Intervenante Demande de permis	3638	24-04-76	Q-7741	Rejetée
QCV-7676	09-09-76	Q-505414-D-001 MME GEORGES VALOIS Requérante Demande de permis		29-11-75	Q-6524	

La Commission:

1. accueille la demande telle qu'amendée;
2. autorise la délivrance d'un permis de camionnage, pour la région no 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de fumier et de la marne, aux conditions suivantes:

a) Le camion doit être utilisé, comme opération principale, au déchargement dans des champs ou fermes;

b) Le camion utilisé doit être équipé d'un mécanisme qui assure le déchargement en amenant les matières vers l'arrière de la boîte du camion où elle sont broyées au moment du déchargement;

c) Le camion ne peut transporter ces matières qu'à l'occasion et pour les fins du déchargement tel que déterminé aux paragraphes *a* et *b*.

QSM-144-TF	03-09-76	144-N-D-3-TF COOPERATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AERIEN Requérante Modification de tarifs	2923	03-04-76	Q-7540	

La Commission:

1. accueille la requête;
2. autorise une hausse d'environ 15% des taux de transport de marchandises;
3. fixe et décrète légaux les taux publiés au tarif intitulé:

«Class and Commodity Rates »
«Effective April 1976 ».

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérant	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QPV-692-TF	03-09-76	37-A-MTF-2 LES AUTOBUS DESHAIES LTEE Modification de tarifs	Le Soleil	18, 19, 20 août 76	QRS-2120	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-695-S	07-09-76	32-A-D-6 LES AUTOBUS RIVE NORD LTEE Requérante Demande de permis	6014	24-07-76	Q-8278	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. ce permis est valide de septembre 1976 au 30 juin 1977;
3. fixe les taux tels que déposés, soit $0.25 le passage.

QPV-696-S	07-09-76	1986-A-D-9 LUCIEN GERMAIN Requérant Demande de permis	6014	24-07-76	Q-8280	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. ce permis est valide du 2 septembre 1976 au 30 juin 1977;
3. fixe les taux tels que déposés, soit $0.20 par passage.

QPV-697-S	07-09-76	3738-A-D-1 LUCIEN DIONNE Requérant Demande de permis	6016	24-07-76	Q-8288	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. ce permis est valide de septembre 1976 au 24 juin 1977;
3. les taux sont ceux fixés selon la décision MPV-794-TF et QPV-641-TF.

QPV-698-S	08-09-76	1986-A-D-10 LUCIEN GERMAIN Demande de permis	6225	31-07-76	Q-8310	

La Commission:
1. accorde la requête;
2. ce permis sera valide du 2 septembre 1976 au 30 juin 1977;
3. fixe les taux tels que présentés avec la requête.

QPV-699-S	08-09-76	2115-A-D-4 LOUIS DUMAS Demande de permis	6224	31-07-76	Q-8397	Accordée
QPT-3299	02-09-76	Q-200222-D-3 PATRICK LANGLOIS Requérant-cédant Q-202537 MICHEL FERLAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis		31-07-76	Q-8316	Accordée
QPT-3304	03-09-76	Q-200446-D-2 MICHEL BEAUDOIN Demande de permis		31-07-76	Q-8332	Rejetée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QCR-1581 et QCS-1026	09-09-76	8058-V-DS-1 NAP. GIROUX ENRG. (Roland Giroux) Requérante-cédante NAPOLEON GIROUX INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	26, 27, 28 juillet 76	QRS-2087	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1593	07-09-76	18296-V-D-2 ARTHUR THIBOUTOT Requérant Modification de permis	6015	24-07-76	Q-8285	Accordée
QCR-1594	07-09-76	110-V-D-1 HENRI LORD Requérant Droit additionnel	6015	24-07-76	Q-8283	Accordée en partie
QCR-1597	08-09-76	25023-V-D-1 SERVICE DE LIVRAISON PELLETIER ENR. (Pelletier, Florent) Demande de permis	6228	31-07-76	Q-8328	Accordée
QCR-1598	08-09-76	25092-V-D-1 RAYNALD AYOTTE Demande de permis	6222	31-07-76	Q-8297	Accordée
QCS-971-TF	03-09-76	13482-V-D-2-TF TRANSPORT ST-PAMPHILE INC. Modification de tarifs	4802	05-06-76	Q-8025	

Décision partielle:
La Commission:
1. fait droit partiellement à la présente requête;
2. autorise Transport St-Pamphile Inc. à modifier ses tarifs de la façon suivante:

1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;

2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.

L'item 1 du présent paragraphe 2 devient en vigueur à compter de la date de la présente.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-1027	02-09-76	11374-V-DS-1 PAUL BRETON INC. Venderesse 32-V TRANSPORT DALLAIRE LTEE *DALLAIRE TRANSPORT LTD.* Acquéreur Transfert de permis	Journal de Québec	2, 3, 5 juin 1976	QRS-1933	Accordée en partie
QCV-7598	03-09-76	Q-502476-DS-004 ADRIEN ROSSIGNOL Requérant-cédant Q-502622-DS-002 BERTRAND DUMONT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	12, 13, 14 mai 76	QRS-1982	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCV-7628	02-09-76	Q-502895-D-3 VICTOR BEGIN Requérant-cédant	5642	03-07-76	Q-8212	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
		Q-504717-D-1 et D-2 BEGIN & MORIN ENR. (Bégin, Victor et Morin, Denis) Requérante-cessionnaire Transfert de permis et d'attestation				

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QCV-7643	09-09-76	Q-505438-DS-005 LUCIEN AREL Requérant-cédant Q-505722-DS-001 *a* DS-004 L. AREL INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	9, 10, 11 juin 1976	QRS-2069	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. déclare que la présente décision, rendue globalement pour fins administratives, doit être considérée, en regard de chacun des dossiers, comme une décision rendue individuellement.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7669-I	07-09-76	Q-504278-D-002 JEAN-PAUL DESHARNAIS Demande de renouvellement				Accordée
QL-426-TF	09-09-76	1115-DYV-D-1-TF (Q-600238-D-1-TF) LOCATION DE CAMIONS GILL LTD. Modification de tarifs	5787	10-07-76	Q-8245	

La Commission:
1. accorde la requête;
2. fixe, à compter de la date de signification de la présente décision, les taux suivants, en faveur de:
Location de Camions Gill Ltd.
530, boulevard du Pont
Bernières
(Lévis) (Qué.)
permis 1115-DYV (Q-600328).
Voir annexe «A»

ANNEXE «A»

Spécification	*Heure*	*Jour*	*Semaine*	*Mois*	*Mille*
Camions					
1/2 tonne (1,500 lb)	$ 5.50	$18.70	$ 72.60	$ 286.00	$0.13.2
12' fermé et ouvert	7.70	20.90	93.50	374.00	0.18.7
14' fermé et ouvert	7.70	23.10	104.50	418.00	0.19.8
16' fermé et ouvert	7.70	25.30	115.50	462.00	0.20.9
18' fermé et ouvert	7.70	27.50	126.50	506.00	0.22.0
20' fermé et ouvert	7.70	29.70	137.50	550.00	0.23.1

Spécification	Heure	Jour	Semaine	Mois	Mille
Tracteurs					
Simple essieu (Gaz)	11.00	36.30	184.80	720.00	0.19.8
Double essieux (Gaz)	11.00	44.00	220.00	858.00	0.20.9
Simple essieu (Diésel)	11.00	44.00	220.00	858.00	0.20.9
Double essieux (Diésel)	11.00	50.60	253.00	990.00	0.24.2
Double essieux (Diésel Sleeper)	11.00	57.20	286.00	1144.00	0.27.5
Remorques					
40 pieds (38,000 lb)		24.20	93.50	352.00	0.03.3
45 pieds (38,000 lb)		26.40	104.50	363.00	0.03.3
45 pieds (44,000 lb)		28.60	121.00	401.50	0.03.3
45 pieds (60,000 lb)		28.60	137.50	401.50	0.04.4

Note: Le carburant est aux frais du locataire.
Un escompte de 0 à 10% pourra être accordé.
Cause: Q-8245
Dossier: 115-DYV-D-1-TF
Décision: QL-426-TF

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QL-429	07-09-76	Q-600109-D-2 LES ENTREPRISES C. ROULEAU INC. requérant-vendeur et PROGRESSION AUTOMOBILE ENR. (Réjean Lemay) requérant-acquéreur demande de permis	2916	03-04-76	Q-7471	Désistement

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-348	08-09-76	25428-V-PN-1 L.G. DEWIT, INC. demande de permis	Q-8610	Accordée	07-09-76
QPN-349	08-09-76	25428-V-PN-2 L.G. DEWITT, INC. demande de permis	Q-8610	Accordée	07-09-76
QPN-350	08-09-76	25289-V-PN-1 AERO INDUSTRIAL INC. demande de permis	Q-8611	Accordée	07-09-76

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1792-S	3529-A-S-3 AUTOBUS NORMANDIE ENR. (Jacques Benoit faisant affaires) Requérante	Demande parue dans le journal «Le Soleil», LES 17, 18 et 19 août 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1977.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1793	3310-A-S-3 ALBERT FILLION Requérant	Demande parue dans le journal «Le Soleil», les 14, 16 et 17 août 1976. Rejetée.	
QS-1794	23564-V-S-2 DESIRE ROUSSEL Voiturier-roulier et 15957-V GERARD NOLIN (1975) LTEE Voiturier-remorqueur	Demande parue dans le journal «Le Soleil», les 3, 4 et 5 juin 1976. Rejetée.	

REQUETE EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972) — CHAPITRE 55

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1795-S	3671-A-S-3 LES AUTOBUS BELLEMARE & FRERES LTEE Requérante	Demande parue dans le journal «Le Nouvelliste», les 24, 25 et 26 août 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1977.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-879	01-09-76	2594-A-D-8 METROPOLITAIN SUD (1967) INC. Partie requérante M-00006 COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTREAL Partie intimée Requête en appel	8451	08-11-75	M-12377	Rejetée
MCR-2982-TF	01-09-76	30004-S-18-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif			MRS-2816	

La Commission:

1. fait droit à la présente requête amendée et en conséquence modifie les tarifs applicables au transport effectué en vertu de ce permis comme suit:

Commodity Tariff No. 1005-E between Québec and Western Canada, Q.T.C. No. 4098
Item 3700
Meats frozen, in packages. Meats, fresh, in cartons, in packages or cryovac-wrapped in boxes.
Rates include protective service.

From	To	Requested rate
		40,000
Brooks	*Alta. Montréal (Qué.)*	*416*
Calgary	*Alta. Hull (Qué.)*	
Edmonton	*Alta.*	
Lethbridge	*Alta.*	
Medecine Hat	*Alta.*	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

From	To	Requested rate
Prince Albert	*Sask.*	
Red Deer	*Alta.*	
Innisfail	*Alta.*	
Winnipeg	*Man.*	*295*

Midland Superior Express Ltd. Special Tariff No. 536 between Québec and Western Canada, Q.C.F. 4075.
Item 10
Blood, frozen, in packages.
Rate includes protective service.

From	To	Rate	Minimum
Calgary	*Hull*	*414*	*50,000*
Edmonton	*Montreal*		*per trailer*
Lethbridge			
Red Deer			

Item 45
Meats, fresh, suspended

Brooks	*Hull*	*490*	*45,000*
Calgary	*Montreal*	*490*	*45,000*
Edmonton		*490*	*45,000*
Lethbridge		*478*	*45,000*
Medecine Hat		*478*	*45,000*
Moose Jaw		*402*	*45,000*
Red Deer		*490*	*45,000*
Regina		*393*	*45,000*
Saskatoon		*424*	*45,000*
Winnipeg		*314*	*45,000*

Item 50
Meats, frozen, in packages and Packing House Products.
Rates include protective service.

Clagary	*Montreal*	*414*	*50,000*
Edmonton			*per trailer*
Lethbridge			
Red Deer			
Edmonton	*Hull*	*442*	*50,000*
			per trailer

2. décrète la remise de la somme de $50 (reçu no 73143) déposée par la requérante avec sa requête.
Conditions:
1. La présente décision entre en vigueur à compter de ce jour et demeure en vigueur jusqu'au 1er mars 1977 en autant que dans les quinze jours de la date de la présente décision le requérant fasse publier pendant trois jours consécutifs dans un ou plusieurs journaux de langue française publiée dans toutes les régions ou cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification, conformément à la formule en annexe du Règlement 2 et fournissent à l'administrateur au siège social de Québec ou à l'administrateur-adjoint au bureau de Montréal, suivant le cas dans les vingt jours de la date de la présente décision, page du ou des journaux dans lesquelles ledit avis a été publié.
2. En conformité avec les règlements de la section 3 du chapitre IX du Règlement numéro 2 sur les Règles de pratique et de Régie interne, la Commission des transports du Québec peut par une décision ultérieure amender ou rescinder la présente décision.

MCR-2989	01-09-76	10339-V-D-5 ST-JEROME EXPRESS LIMITEE Droit additionnel	6319	16-08-75	M-9735	Rejetée
MCS-1941	01-09-76	1930-V-D-11 PROVOST CARTAGE INC. Modification de clause	51	04-01-75	M-4458	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-1943	30-08-76	14628-V-C-1 TRANSPORT ROBERT RICHER INC. Partie requérante CHARLTON TRANSPORT (QUEBEC) LTD. Partie intimée Vérification de permis	460	24-01-76	M-13619	

La Commission:
1. confirme que le permis de Charlton Transport (Québec) Limited est exactement celui qui est décrit au dossier et qu'elle exploite;
2. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu numéro 61812) déposée par la partie requérante, Transport Robert Richer Inc.;
3. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu numéro 67719) déposée par l'opposante, Automobile Transport Limited.

ML-978	07-09-76	21-DYE-D-1 IAN SMITH Nouvelle demande	3617	03-05-75	M-7895	

La Commission:
1. fait partiellement droit à la présente requête telle qu'amendée;
2. autorise Monsieur Ian Smith, 18525, chemin Ste-Marie, Kirkland, Montréal (Qué.), à donner les services suivants:
Service 1:
A louer à long terme des véhicules automobiles pouvant être utilisés comme autobus d'écoliers au sens des règlements nos 11 et 20 à des transporteurs scolaires dans l'exécution de tout contrat en vertu du Règlement no 11 sur le transport des écoliers.
Service 2:
A louer à court terme des véhicules automobiles pouvant être utilisés comme autobus d'écoliers au sens des règlements nos 11 et 20 à des transporteurs scolaires dans l'exécution de tout contrat en vertu du Règlement no 11 sur le transport des écoliers.
3. fixe et décrète légaux les taux tels que déposés au dossier;
4. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 44440) déposé par les procureurs du requérant avec la requête, conformément aux dispostions du Règlement no 2;
5. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 55280) déposé par l'opposante avec son opposition, conformément aux dispositions du Règlement no 2;
6. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 55184) déposé par l'intervenante avec son intervention, conformément aux dispositions du Règlement no 2.

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-869	02-09-76	3715-A-DS-2 AUTOBUS ROGER VILLENEUVE INC. Nouvelle demande				Accordée
MPV-870-S	02-09-76	3742-A-DS-1 RENE DESROCHERS Nouvelle demande				Accordée
MPV-871-S	01-09-76	3426-A-D-4 MONSIEUR REINHOLD WOLK Nouvelle demande	5999	24-07-76	M-16707	Accordée
MPV-872	30-08-76	3525-A-D-3 NEIL GRIMES Nouvelle demande	4789	05-06-76	M-15685	Désistement
MPV-873-S	01-09-76	2209-A-D-4 LES AUTOBUS E. MENARD & FILS INC. Nouvelle demande	6007	24-07-76	M-16772	Accordée
MPV-874-S	01-09-76	3169-A-D-4 RAYMOND AMYOT Nouvelle demande	6006	24-07-76	M-16771	Accordée
MPV-875-S	01-09-76	3599-A-D-3 THERESE FORCIER Nouvelle demande	6006	24-07-76	M-16770	Accordée
MPV-876-S	01-09-76	1729-A-D-4 ROGER SANTERRE Nouvelle demande	6006	24-07-76	M-16769	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-877-S	01-09-76	2909-A-D-4 ROLAND LACHARITE Nouvelle demande	6006	24-07-76	M-16768	Accordée
MPV-878-S	01-09-76	3273-A-D-4 P.H.A. LAVIGNE TRANSPORT ENR'G. Nouvelle demande	6004	24-07-76	M-16760	Accordée
MPV-880	02-09-76	551-A-D-1 BONIN AUTOBUS LTEE Nouvelle demande	5460	26-06-76	M-16297	

La Commission:

1. fait droit à la présente requête telle qu'amendée.
2. autorise Bonin Autobus Limitée, 20, rue Prince, Sorel, Qué. à:
   1. Réduire le service Sorel-St-Hyacinthe de manière à ce qu'il se lise:
      Sorel-St-Ours-St-Denis et retour.
   2. Conserver sans modification le permis St-Ours -Montréal tel qu'il est décrit dans la clause «7» de son permis.
3. fixe et décrète légaux les taux tels que déposés au dossier.
4. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 70959) déposé par la requérante avec sa requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.

MPT-10305	28-07-76	M-200826-D-8 STEPHEN ORY Requérant-cédant M-207220-001 MICHEL BENCHAYA Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4945	12-06-76	M-15877	Accordée
MPT-10391	24-08-76	M-204269-D-2 MADELEINE GOYETTE HALLE Requérante-cédante M-207283-001 CLAUDE CHARTRAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5895	17-07-76	M-16719	Accordée
MPT-10392	24-08-76	M-203421-D-2 JEANNINE PARENTE Requérante-cédante M-204252-003 LUIGI ANTONIO PARENTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5895	17-07-76	M-16718	Accordée
MPT-10393	24-08-76	M-204042-D-2 DOUGLAS NORMAN SARGENT Requérant-cédant M-205783-002 EDWARD BRENNAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5895	17-07-76	M-16717	Accordée
MPT-10433	02-09-76	M-205959-D-1 DAVID BERNARD JAMISON Nouvelle demande	8042	26-10-74	M-3457	Accordée
MPT-10434	02-09-76	M-205223 ADELARD PAQUETTE Demande de permis			M-17386	Rejetée
MPT-10435	01-09-76	M-205286-002 GARABED MALDJIAN Demande de permis	3287	19-04-75	M-7611	Accordée
MPT-10436	02-09-76	M-206595-D-1 ROBERT DESROCHES Demande de permis	6446	28-08-75	M-10014	Accordée
MPT-10437	02-09-76	M-203974-D-2 à D-20 ODINA TURCOTTE Demande de permis			M-17387	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2940-TF	17-08-76	30004-D-204-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	4943	12-06-76	M-15802	Accordée
MCR-2957-TF	26-08-76	30006-D-76-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	4950	12-06-76	M-15911	Accordée
MCR-2958-TF	26-08-76	12797-V-D-4-TF BELLEMARE EXPRESS INC. Modification de tarif	5476	26-06-76	M-16362	Accordée
MCR-2987	03-09-76	25248-V-D-1 GAETAN PLANTE Nouvelle demande	5785	10-07-76	M-16662	Désistement
MCR-2990	03-09-76	8752-V-D-2 PICHE TRANSPORT LTEE Droit additionnel	3417	17-04-76	M-14985	Désistement
MCS-1905	26-07-76	25015-V-D-1 HONORE HUBERT Voiturier-remorqueur 17376-V KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier Nouvelle demande	4789	05-06-76	M-15680	Accordée
MCV-9294	17-06-76	M-504185-DS-001 ALFRED CARON Requérant-cédant M-500299-D-003 MARCEL GINGRAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 25, 26, 27 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15820	Accordée
MCV-9463	20-08-76	M-504302-DS-002 TRANSPORT D'ARCY LTEE Requérante-cédante M-503077-D-017 SAUCIER TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 21, 22, 23 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.			M-17087	Accordée
MCV-9464	20-08-76	M-504836-DS-001 ERNEST JAMES KENNY Requérant-cédant M-507399-D-001 LEO BUREAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 23, 25, 26 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17088	Accordée
MCV-9472	25-08-76	M-500012-DS-001 BERNARD PHARAND Requérant-cédant M-507371-D-001 B. LEFEBVRE & FILS INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 14, 15, 16 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.			M-16928	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9475	20-08-76	M-506496-DS-001 YOUNG TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-507166-D-002 TRANSPORT M. YOUNG INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 14, 15, 16 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.			M-17085	Accordée
MCV-9477	20-08-76	M-502767-DS-001 ARCHILLE JUTEAU Requérant-cédant M-507344-D-001 RAYMOND LACHANCE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 26, 27, 28 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.			M-17105	Accordée
MCV-9478	25-08-76	M-503183-DS-001 GEORGES CLAVEAU Requérant-cédant M-507375-D-001 DENIS DENOMMEE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 14, 15, 16 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16930	Accordée
MCV-9479	20-08-76	M-505266-DS-001 ASPHALTE CHAGNON LTEE Requérante-cédante M-502988-D-004 ARMAND L'ECUYER Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 3, 4, 5 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.			M-17084	Accordée
MCV-9480	16-08-76	M-501512-DS-001 VERTUME ETHIER Requérant-cédant M-507345-D-001 YVES DANIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 25, 26, 27 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.			M-16635	Accordée
MCV-9540	30-08-76	M-504277-DS-001 MARCEL RAYNAULD Requérant-cédant M-507243-D-001 RICHARD DESROSIERS Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 5, 6, 7 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2C.			M-15780	

La Commission:

1. corrige la décision MCV-9323 rendue le 28 juin 1976 et changeant le dispositif de ladite décision de manière à ce qu'il se lise comme suit:

a) rejette la requête conjointe de Marcel Raynauld et Richard Desrosiers;

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		b) constate le non-renouvellement du permis numéro M-504277-D-002. 2. maintient la décision relative au cautionnement. 3. La présente décision entrera en vigueur le 16e jour après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans ce delai.				
MCV-9541-I	02-09-76	M-505891-D-001 JACQUES LEVESQUE Demande de permis identique conformément au paragraphe de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9542-I	02-09-76	M-504624-D-001 ANDRE LEMIEUX Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9543-I	03-09-76	M-506479-D-001 ARTHUR TURGEON Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9544	13-08-76	M-502309-D-001 RENE DE SYLVA Demande de permis E-7	4651	22-06-74	M-2268	Accordée
MCV-9545-I	31-08-76	M-504531-D-002 RENE FORGET Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9546-I	03-09-76	M-502148-D-1 LUCIEN PINARD Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9547-I	03-09-76	M-503474-001 OSCAR DESLAURIERS Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9548-I	03-09-76	M-504376-D-001 JEAN-GUY DUPUIS Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée – émis *instanter*
MCV-9549	31-08-76	M-506088-CSE-001 (1976) VICTOR D'AMICO Changement de catégorie			M-17505	Accordée
MCV-9550	07-09-76	M-506512-D-001 TRANSPORT A.D.B. INC. Nouvelle demande E-6	7474	27-09-75	M-11121	Désistement
MCV-9551	02-09-76	M-500794-D-2 BIANCHINI LTD. Demande de permis E-10			M-16730	
		La Commission: 1. révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise le 5 octobre 1973 portant le numéro M-500794-D-2 pour la région no 06; 2. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 06071) déposé par la requérante avec sa requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.				
MCV-9552	02-09-76	M-500794-D-3 BIANCHINI LTD. Demande de permis E-10			M-16731	
		La Commission: 1. révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise le 5 octobre 1973 portant le numéro M-500794-D-3 pour la région no 06. 2. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 06074) déposé par la requérante avec sa requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.				

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9553	02-09-76	M-501154-D-18 REAL CHAGNON INC. Demande de permis E-6			M-16857	

La Commission:
1. révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise le 3 décembre 1973 portant le numéro M-501154-D-18 pour la région no 03;
2. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 08123) déposé par les procureurs de la requérante avec la requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.

MCV-9554	02-09-76	M-501154-D-13 REAL CHAGNON INC. Demande de permis E-6			M-16856	

La Commission:
1. révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise le 3 décembre 1973 portant le numéro M-501154-D-13 pour la région no 05;
2. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 08123) déposé par les procureurs de la requérante avec la requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.

MCV-9555	02-09-76	M-501154-D-12 REAL CHAGNON INC. Demande de permis E-6			M-16855	

La Commission:
1. révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise le 3 décembre 1973 portant le numéro M-501154-D-12 pour la région no 04;
2. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 08123) déposé par les procureurs de la requérante avec la requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.

MCV-9556	02-09-76	M-501156-D-6 REAL CHAGNON INC. Demande de permis E-6			M-16854	

La Commission:
1. révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise le 3 décembre 1973 portant le numéro M-501154-D-6 pour la région no 10;
2. décrète le remboursement du cautionnement de $50 (reçu no 08122) déposé par les procureurs de la requérante avec la requête, conformément aux dispositions du Règlement no 2.

MCV-9557	07-09-76	M-501500-D-005 ALBERT THERRIEN & FILS LTEE Demande de permis E-8	5458	26-06-76	M-15979	Accordée
MCV-9558	07-09-76	M-506752-D-002 LES ENTREPRISES DE PAPINEAU LTEE Demande de permis E-7	5457	26-06-76	M-15976	Accordée
MCV-9559	07-09-76	M-506752-D-003 LES ENTREPRISES DE PAPINEAU LTEE Demande de permis E-7	5457	26-06-76	M-15977	Accordée
MCV-9560	07-09-76	M-506752-D-004 LES ENTREPRISES DE PAPINEAU LTEE Demande de permis E-7	5458	26-06-76	M-15978	Accordée
MCV-9561	07-09-76	M-507304-D-001 REAL GAUVIN CAMIONNEUR Demande de permis E-7	4793	05-06-76	M-15730	Accordée
MCV-9562	07-09-76	M-504914-DS-001 WILLIE LADOUCEUR Requérant-cédant M-507409-D-001 LES ENTREPRISES EN EXCAVATION J.P. RICHER ENRG. Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 8, 9, 10 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17247	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9563-I	03-09-76	M-505724-D-002 GOUDREAU CONSTRUCTION ENRG. Demande de permis indentique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9564-I	03-09-76	M-500222-D-001 JEAN ROY Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9565-I	07-09-76	M-506775-D-001 ROMEO GAGNE Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9566-I	08-09-76	M-505387-D-001 J.P. DAOUST INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9567-I	08-09-76	M-501954-D-001 YVAN CHEVRIER Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9568-I	08-09-76	M-504638-D-006 NITTOLO'S INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9569-I	08-09-76	M-504638-D-005 NITTOLO'S INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
MCV-9570-I	08-09-76	M-504638-D-007 NITTOLO'S INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe (4) de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée - émis *instanter*
ML-974	23-08-76	2208-DYV-D-2 (M-600730-D-2) CANSTEM LEASING SERVICES INC. Droit additionnel	4947	12-06-76	M-15894	Accordée
ML-975	01-09-76	1349-DY-D-2 LOCATION D'AUTOS CARNAVAL INC. Droit additionnel	6004	24-07-76	M-16758	Accordée
ML-976	01-09-76	2194-DYV-D-1 LOCATION LAURIER LACOURSIERE ENRG. Nouvelle demande	6004	24-07-76	M-16757	Accordée
ML-977 MCS-1940	30-08-76	22211-V-D-2 CLAUDE BELLEMARE Droit additionnel	5475	26-06-76	M-16359	Accordée
ML-979	07-09-76	14813-V-DS-1 G.M. PATRY LTD. Droit additionnel Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 11, 12, 13 août 1976 en vertu de l'article 14 de la Loi des transports.			M-17483	Accordée
ML-980	03-09-76	2180-DYV-D-1 J.W. BUTCHER & ASSOCIATES LIMITED Nouvelle demande	4947	12-06-76	M-15895	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:
1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise J.W. Butcher & Associates Limited, permis no 2180-DYV, à donner le service de location suivant:

Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce, incluant le fourgon, le camion, le tracteur, la remorque et la semi-remorque, à l'exception de remorque et semi-remorque citerne, en vertu de contrats prévoyant l'acquisition des véhicules-moteurs par les locataires.

Condition:

Ce service est sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale no 2 sur la location;

3. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier.
4. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu no 70828) déposé avec la requête, ainsi que le cautionnement de $50 (reçu no 72816) déposé par l'opposante Provost Cartage Inc.

ML-981	03-09-76	1254-DY et 1024-DYV-D-1 AUTO HECK LTEE Modification de permis	6217	31-07-76	M-16967	

La Commission:
1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise Auto Heck Ltée, permis no 1254-DY et 1024-DYV à donner à l'avenir les services de location suivants:

Permis 1254-DY
1. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade et station-wagon au public en général au 10300, boulevard Pie IX, Montréal;
2. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade et station-wagon au public en général.

Permis 1024-DYV
1. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de tout véhicule de type citerne, au public an général, au 10300, boulevard Pie IX, Montréal.
2. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de tout véhicule de type citerne, au public en général.

Condition:

Ces services sont sujets aux dispositions de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

3. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier;
4. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu no 72522) déposé avec la requête;
5. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu no 78315) déposé par l'opposante.

ML-982	03-09-76	1509-DY et 2195-DYV-D-1 ANDRE ETHIER Nouvelle demande	6003	24-07-76	M-16755	

La Commission:
1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise André Ethier, permis no 1509-DY et 2195-DYV, à donner les services de location suivants:
   a) Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade au public en général;
   b) Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de remorques-citernes et semi-remorques citernes au public en général.

Condition:

Ces services sont sujets aux dispositions de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

3. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier;
4. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu no 72217) déposé avec la requête.
5. décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu no 77811) déposé par l'opposante.

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérant	Demande de permis: Catégorie	Demande de permis: Région	Cause	Décision
MCV-2657	17-07-74	M-504277-D-002 MARCEL RAYNAULD	Entrepreneur	6	M-2557	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1566	31-08-76	25440-V-PN-1 RALPH E. ATKINS	M-17513	Rejetée	
MPN-1567	31-08-76	25447-V-PN-1 BIG M. REFRIGERATED FREIGHT (A.R. & E.R. MC COWAN)	M-17514	Rejetée	
MPN-1568	31-08-76	25447-V-PN-2 BIG M. REFRIGERATED FREIGHT (A.R. & E.R. MC COWAN)	M-17515	Rejetée	
MPN-1569	31-08-76	25446-V-PN-1 D.D. A. INC.	M-17516	Rejetée	
MPN-1570	31-08-76	25444-V-PN-1 STEVE GATLIN	M-17517	Rejetée	
MPN-1571	31-08-76	25443-V-PN-1 JAMES HANEY	M-17518	Rejetée	
MPN-1572	31-08-76	25448-V-PN-1 JOHN LANDRY	M-17519	Rejetée	
MPN-1573	31-08-76	25441-V-PN-1 HOMER LEONARD	M-17520	Rejetée	
MPN-1574	31-08-76	24533-V-PN-2 LUNDEEN FARM (Grant T. Lundee)	M-17521	Rejetée	
MPN-1575	31-08-76	25442-V-PN-1 REX MC GILL	M-17522	Rejetée	
MPN-1576	31-08-76	25449-V-PN-1 MC TEER & WHITAKER HARVESTING INC.	M-17523	Rejetée	
MPN-1577	31-08-76	24512-V-PN-2 TERRI LEASING (Frank Robert Zaffis)	M-17524	Rejetée	
MPN-1578	31-08-76	25450-V-PN-1 CLARENCE P. TUSCANO	M-17525	Rejetée	

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2480	M-20629-V-S-4 MRS-2874 DUVAL TRANSPORT ENRG.	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 4, 5, 6 août 1976. Rejetée.	
MS-2481	M-25381-V-S-1 MRS-2875 SERVICE DE COURRIER MONT-BRUNO INC.	Demande parue dans le journal «Le Devoir» LES 22, 23, 24 juillet 1976. Rejetée.	
MS-2483	25257-V-S-1 MRS-2835 CLAUDE RICARD	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 21, 22, 23 juin 1976. Rejetée.	

65479-o

I — Avis de la Commission «proprio motu»:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-17744
2096-A-P-2
METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC.
1390, rue William
Montréal (Qué.) H3C 1R7
Intimée

Attendu que la Commission est d'avis qu'il y a lieu de réexaminer les taux et tarifs de l'intimée pour voir s'il y a cause à révision;

Considérant l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision, s'il y a cause, revisant les taux et tarifs de l'intimée.

65479-o

Compagnies — Loi des

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
BOULANGERIE MONTREAL INC. 1114-2197	25 08 61	3	7
CHARCUTERIE BEN ASH (COTE DES NEIGES) LTEE ..... *BEN ASH DELICATESSEN (COTE DES NEIGES) LTD.* 1120-4583	13 05 68	3	4
DARLINGTON AUTO CAR WASH INC. 1121-9847	25 05 60	4	5
LES ENTREPRISES CUSSON ET PAULIN LTEE 1346-1215	14 11 73	3	4
FRANK-N-STEIN FRANCHISES LTD. 1261-0168	27 08 70	3	4
L.D.G. INC. 1109-2418	04 03 50	7	6
WILLIE MICHAUD & FILS INC. 1170-2784	13 05 65	5	3
NETTOYEUR FERMONT INC. 1467-0855	13 05 76	5	3
PAYEUR PUBLICITE INC. 1155-6370	30 12 57	3	4
PLACEMENTS DEMERS INC. 1251-9278	06 04 61	7	10
RDC INDUSTRIES LIMITED 1281-7250	23 04 57	9	8
LA SOCIETE TECHNIQUE D'AMENAGEMENT REGIONAL INC. 1254-7873	14 05 68	7	3
LE THEATRE DU TRIDENT INC. 1294-3593	17 03 70	3	8
V-M REDISTRIBUTION INC. 1127-9478	28 01 30	3	6
WESHLER SALES PROMOTIONS LTD. 1127-9205	01 05 56	3	5

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65441-o

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ADMINISTRATION MONIT INC. ..... *MONIT MANAGEMENT INC.* 1366-3000	23 07 75	3637 est, boulevard Métropolitain, bureau 1600, Montréal.	1010 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 600, Montréal.
AGENCE DE SURVEILLANCE DE L'ESTRIE INC. 1257-8795	09 03 72	476, rue Dolbeau, Sherbrooke.	1576 ouest, rue King, suite 209, Sherbrooke.
L'ASSOCIATION DES CLUBS HELIOS INC. ... *HELIOS CLUBS ASSOCIATION INC.* 1122-6602	24 01 68	1200, rue Maisonneuve, Montréal.	1238, rue Bélanger, Montréal.
ASSOCIATION QUEBECOISE DES JOUEURS DE DAMES 1351-7063	27 12 73	Montréal	4511, rue St-Denis, Montréal.
LES ATELIERS DE MECANIQUE ALEXANDRE INC. *ALEXANDER MACHINE SHOP INC.* 1480-7473	06 11 75	7945, 14e Avenue, Montréal.	3333 est, Crémazie, suite 101-A, Montréal.
LES AUTOMOBILES L. LAPLANTE INC. 1364-8571	24 07 75	Rock Forest	6529, rue Fontaine, Rock Forest.
BADENIA INVESTMENTS INC. 1235-6762	28 09 64	Montréal	2185, avenue Régent, Montréal.
L. BONHOMME & FILS LTEE 1138-0896	29 01 52	Papineauville	127, rue Henri-Bourassa, Papineauville.
BOUTIQUE LE SABOTIER INC..... 1468-9517	09 08 76	Sainte-Marie	801, boulevard Vachon, Sainte-Marie.
BOUTIQUE LEMANS INC. 1368-5136	03 06 74	12914 est, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	12908 est, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.
C & L STEEL CONSTRUCTION LTD. 1246-8633	30 09 60	275, boulevard Monfette, Thetford Mines.	327, avenue Labbé, Thetford Mines.
CAMPING POP INC. 1362-7864	10 04 75	Trois-Rivières	2000, boulevard des Récollets, Trois-Rivières.
JEAN-PAUL CHIASSON INC. 1288-5273	05 11 69	75, boulevard St-Jean-Baptiste, Châteauguay.	855, Haute Rivière, Châteauguay.
CLUB CHA-TO-VILLE 1245-6612	18 03 64	263, rue Bruno Nantel, Saint-Jérôme.	67, rue des Erables, Saint-Jérôme.
CLUB DU LAC RACHEL INC. 1194-5540	20 07 61	154, rue Fabrique, Sainte-Monique.	178, rue Côté, Sainte-Monique.
LE CLUB DES VOLTIGEURS INC. 1287-5514	25 05 70	Contrecoeur	117, rue Lacroix, Contrecoeur.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LE CONSEIL DE L'AGE D'OR REGION DE LAVAL *THE LAVAL REGIONAL COUNCIL OF SENIOR CITIZENS* 1230-0224	27 04 72	2385, boulevard de la Concorde, Laval.	765, rue Roland-Forget, Laval.
CREDIT CONTINENTAL INC. *CONTINENTAL CREDIT INC.* 1250-7752	09 05 57	Montréal	909 ouest, Dorchester, Montréal.
DISCRETOIRE DU TIERS-ORDRE DU DISTRICT DE QUEBEC (Obédience capucine) 1243-0641	15 10 63	Québec	460, 8e Avenue, Québec.
DUCHANAN & DUMONT LTEE 1463-5650	02 03 76	Laval	1785, rue Dublin, Laval.
E.G.W. (MONTREAL) LTEE *E.G.W. (MONTREAL) LTD.* 1365-1112	23 04 75	Montréal	800, Place Victoria, bureau 2401, Montréal.
EQUIPEMENT D'AFFAIRES ELITE (1974) INC. *ELITE BUSINESS EQUIPMENT (1974) INC.* 1360-2867	15 11 74	1434 ouest, rue King, Sherbrooke.	2277 ouest, rue King, Sherbrooke.
DENIS FONTAINE LTEE 1222-5058	16 11 71	192, boulevard Sir Wilfrid Laurier, Sainte-Rosalie.	194, rue Fontaine, Sainte-Rosalie.
GAMMA INC. 1261-8559	04 07 67	700, avenue Laure, Sept-Iles.	421, rue Arnaud, Sept-Iles.
GAUBEL METAL LTEE 1134-0429	31 07 62	575, rue St-Charles, (La Providence) Saint-Hyacinthe.	2800, boulevard Vanier, Saint-Hyacinthe.
GELINAS AUTOMOBILE INC. 1175-0262	01 02 55	Shawinigan Falls	4100, boulevard Royal, Shawinigan.
GESTION A.P. INC. *A.P. ADMINISTRATION INC.* 1461-4630	18 08 75	3194, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy.	690, avenue des Mélèzes, Sainte-Foy.
GIANT FRUIT DISTRIBUTORS INC. 1253-3899	20 05 53	Montréal	9200, boulevard l'Acadie, suite 102, Montréal.
LES IMMEUBLES GERIDU INC. 1357-3464	21 06 74	Bernières	479, rue St-Joseph, Bernières.
LES INDUSTRIES SAGUENAY, LIMITEE *SAGUENAY INDUSTRIES LIMITED* 1283-2796	06 11 44	2, boulevard Grande Baie, Port-Alfred.	235, boulevard des Chutes, La Baie.
INSTITUT NOTRE-DAME DE LA PROTECTION 1281-0495	28 06 39	Montréal	4373, rue l'Esplanade, Montréal.
LES INVESTISSEMENTS JERA INC. *JERA INVESTMENTS INC.* 1480-3944	15 10 75	Montréal	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
MEL KASTNER (QUEBEC) LTEE *MEL KASTNER (QUEBEC) LTD.* 1365-8448	16 06 75	1117 ouest, rue Ste-Catherine, chambre 606, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, chambre 2405, Montréal.
P.P. LALONDE LTEE *P.P. LALONDE LTD.* 1105-1265	15 09 66	6920, rue St-Hubert, Montréal.	9575, rue Christophe-Colomb, Montréal.
PAUL A. LANGLOIS LIMITEE 1156-2139	21 08 64	466, rue de la Couronne, Québec.	487 est, boulevard Charest, Québec.
W. C. MACDONALD LTD. 1250-6721	30 09 32	Montréal	1155 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
MARCHE STE-ROSE INC. 1140-5313	12 11 68	4866, boulevard Ste-Rose, Laval.	4880, boulevard Ste-Rose, Laval.
McNEIL, MANTHA, INC. 1273-8365	24 07 30	Montréal	210, rue St-Jacques, bureau 300, Montréal.
METROPOLITAN LAND CO. LTD. 1323-7896	24 11 58	152 est, Notre-Dame, Montréal.	8615, boulevard St-Laurent, suite 42, Montréal.
J.B. MICHAUD & FILS LTEE 1158-9090	16 12 52	Lévis	20, rue St-Georges, Lévis.
NORCLAIR INC. 1142-6806	10 01 69	731, Giroux, Laval	4800, avenue Perron, Laval.
ORDRE DES NATUROTHERAPEUTES DU QUEBEC INC. 1351-6679	06 02 74	Montréal	6655, rue St-Denis, Montréal.
LE PATRONAGE DE LEVIS 1154-1257	19 02 36	Lévis	92, rue Carrier, Lévis.
PEJAY CONSTRUCTION INC. 1353-4037	23 08 71	620 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1610, Montréal.
LES PLACEMENTS M. C. ROUX LTEE 1247-4649	17 10 61	Victoriaville	489 est, boulevard Industriel, Victoriaville.
REGENT CONSTRUCTION (1968) LTD. 1118-4645	19 01 68	2521, rue Charland, Montréal.	1625 ouest, Chabanel, suite 106, Montréal.
REMBOURRAGE VICTORIAVILLE LTEE *VICTORIAVILLE UPHOLSTERING LTD.* 1168-2747	30 12 60	Victoriaville	37, rue Dubord, Victoriaville.
RONGLO INVESTMENTS CORP. 1282-8513	31 08 66	5165, chemin Queen Mary, Montréal.	4950, chemin Queen Mary, Montréal.
SAM TABAK INC. 1123-2840	09 05 55	Lachine	915, rue Notre-Dame, Lachine.
SOCABLI, SOCIETE DE CABLODISTRIBUTION LARIMDA INCORPOREE 1466-2845	15 04 76	Québec	1430, rue Maréchal Foch, Québec.
SOCIETE DE GESTION VICTOR DUHAMEL INC. 1255-0174	05 05 67	528, rue Notre-Dame, Boucherville.	100, rue Montarville, Boucherville.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
VICTOR BUTCHERS' SUPPLY INCORPORATED 1155-1785	13 02 34	Québec	75 est, boulevard Charest, Québec.

65441-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion des compagnies

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LES IMMEUBLES TRANS-QUEBEC INC. *TRANS-QUEBEC REALTIES INC.* 1469-3071	Montréal	01 09 76	PLACE DUPUIS INC. PLACE DU CERCLE INC. BUPO INC. LES IMMEUBLES TRANS-QUEBEC LTEE *TRANS-QUEBEC REALTIES LTD.*

65441-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ABATTOIR REGIONAL DE VALLEYFIELD INC. 1468-3254	Saint-Stanislas-de-Kostka	07 07 76
ABATTOIR ROUSSEAU INC. 1467-7348	Lingwick	10 06 76
ABRITECH INC. 1468-2066	1235, rue Jean-de-Brébeuf, Laval	05 07 76
ACCOMMODATION LAPRAIRIE INC. 1464-8224	Laprairie	16 02 76
ADMINISTRATION VILLENEUVE INC. 1504-5891	2000, Villeneuve, app. 3, Longueuil	12 08 76
AGENCE DE SECURITE N.I.D. INC. 1465-9627	210, St-Benoit, Beaupré	01 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
AGENCE DE VENTES FASCINATION INC. *FASCINATION SALES AGENCY INC.* 1504-0041	7, Alma, Place Bonaventure, Montréal	25 06 76
ALAUD INC. 1467-8668	Trois-Rivières-Ouest	17 06 76
ALIMENTATION DES JARDINS INC. 1504-4795	Longueuil	02 08 76
LES AMENAGEMENTS ASTRE LTEE *ASTRE DEVELOPMENTS LTD.* 1468-7859	625, avenue du Président Kennedy, bureau 1701, Montréal.	28 07 76
LES AMENAGEMENTS ELDEN INC. 1504-2070	36, Aldred Crecent, Hampstead	12 07 76
LES ARTS GRAPHIQUES LA REVERIE LTEE *THE REVERIE GRAPHIC ARTS LTD.* 1504-1959	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal.	09 07 76
ARTISANS PORT-JOLI INC. 1467-3776	Saint-Jean-Port-Joli	27 05 76
LES ATELIERS ELECTRIQUES GENELEC INC. 1468-3049	Longueuil	06 07 76
AUTOS ANDRE MILLER INC. 1467-9856	426, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine.	22 06 76
AUTOMOBILES DU LAC INC. *DU LAC AUTOMOBILES INC.* 1504-5099	35, Route 201, Côteau-du-Lac	05 08 76
AUTOMOBILES POITRAS ET FRERES INC. *POITRAS AND BROTHERS AUTOMOBILE INC.* 1504-6501	2619 est, boulevard Rosemont, Montréal.	18 08 76
BARBECUE FUSEY DE SHAWINIGAN INC. *SHAWINIGAN FUSEY BAR-B-Q INC.* 1467-9617	Shawinigan	21 06 76
GUY BEAUDET & ASSOCIES INC. 1503-3491	1130 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	06 05 76
P.H. BELANGER & ASSOCIES INC. 1504-4159	79, Labelle, L'Assomption	09 08 76
BELLERIVE & FILS INC. 1467-3669	173, rang Haut St-Joseph, Saint-Barnabé.	27 05 76
BERLAMON INCORPOREE 1468-0847	Québec	28 06 76
H & K BERTILSSON INC. 1502-7360	26, avenue Pointe-Claire, Pointe-Claire	25 03 76
BIJOUTERIE K. MENDY INC. *K. MENDY JEWELLERY INC.* 1467-3321	6820, avenue Mountain Sights, Montréal.	26 05 76
BIJOUTERIE PAUL NOEL INC. 1504-2625	586, Shakespeare, Dollard-des-Ormeaux.	15 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
BOUTIQUE JEAN GRENIER, POUR LUI INC. 1503-8557	Galeries Montmagny, Montmagny	14 06 76
BOUTIQUE NOUNOU INC. 1504-1106	15716 ouest, boulevard Gouin, Sainte-Geneviève.	02 07 76
BOUTIQUE REALDO INC. 1467-9831	Québec	22 06 76
BOUTIQUE DU SKI D'OR INC. 1504-0900	Saint-Sauveur-des-Monts	23 07 76
BOUTIQUE TAPE-A-L'OEIL INC. 1504-4092	Québec	27 07 76
LA BOUTIQUE TRAIT-D'UNION LTEE 1468-0839	5, Rond-Point, Place Desjardins, Montréal.	28 06 76
BROSSES EXPRESS INC. 1468-5879	Montréal	21 07 76
CAMPING T.P. INC. *T.P. CAMPING INC.* 1504-0306	250, rue Principale, Saint-Zotique	28 06 76
LES CARRIERES SHEFFORD INC. 1468-9426	Granby	03 08 76
LE CARROSSIER MODERNE INC. 1468-7883	20, rue Olivier, Saint-Agapit	28 07 76
CENTRALCO LTEE *CENTRALCO LTD.* 1504-3804	Trois-Rivières	26 07 76
CENTRE D'ACCUEIL BELLES FLEURS INC. 1462-8697	Lac-Mégantic	28 07 76
CENTRE COMMERCIAL DE RIMOUSKI INC. 1504-3599	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.	22 07 76
CENTRE MEDICAL ST-THOMAS D'AQUIN INC. 1467-9245	1030, des Gouverneurs, Sillery	21 06 76
LE CENTRE DE PIECES D'AUTOS & CAMIONS USAGES DE MATANE INC. 1469-0531	Route rurale numéro 2, Matane	09 08 76
CHAUSSURES AU PIED DU JEUNE INC. 1468-4435	Place Laurier, Sainte-Foy	14 07 76
CLINIQUE DE CARDIOLOGIE DE LA MAURICIE INC. 1467-5052	Trois-Rivières	01 06 76
CLINIQUE DERMATOLOGIQUE DE LA RIVE-SUD INC. 1504-4639	Longueuil	30 07 76
CLINIQUE MEDICALE VETERINAIRE INTERCITE INC. 1503-5744	143, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-le-Grand.	21 05 76
CONEST INC. 1504-4928	1010 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2306, Montréal.	03 08 76
CONFECTIONS ADAM ET LACHAPELLE INC. 1504-0256	Maskinongé	28 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CONFECTION IDEAL (1976) INC. 1468-3411	Route rurale numéro 1, Sainte-Cécile-de-Whitton.	07 07 76
LES CONFECTIONS LAMARTINE INC. 1469-1836	109, rue des Pionniers, l'Islet-sur-Mer ...	13 08 76
LES CONSEILLERS SECURINA INC. *SECURINA CONSULTANTS INC.* 1504-3151	Montréal	19 07 76
LES CONSTRUCTEURS D'ACIER T.I.W. LIMITEE 1504-6527	Montréal	18 08 76
CONSTRUCTIONS H.D.L. INC. 1504-1130	127, rue Valiquette, Sainte-Thérèse-de-Blainville.	02 07 76
CONSTRUCTION J.C. MENARD LTEE 1468-4864	6361, rue Drolet, Montréal	15 07 76
LES CONSTRUCTIONS PARIVERT ST-CONSTANT INC. 1468-7925	Montréal	30 07 76
LES CONSTRUCTIONS ROMEO PAQUET INC. 1469-0440	230, boulevard Larivière, Loretteville ...	09 08 76
CONSTRUCTION V.E.S. LTEE *V.E.S. CONSTRUCTION LTD.* 1468-8071	Montréal	30 07 76
CONTEMPOFORME INC. 1504-0843	999, rue Collège, Montréal	30 06 76
CORPORATION PANRE *PANRE CORPORATION* 1504-4688	2515, rue Montmartre, Brossard	02 08 76
EDMOUR COTE INC. 1504-5164	71, Archambault, Repentigny	05 08 76
JEAN CRILLY INC. 1504-2948	200 de Gaspé, app. 1217 (Ile-Des-Soeurs), Verdun.	16 07 76
DECOR SARAH INC. 1503-9514	119, Place Bourget Nord, Joliette	21 06 76
LES DECORATIONS PIERRE LANGLOIS INC. 1468-8170	Sherbrooke	30 07 76
DEPANNEURS LARO INC. 1469-2594	2283, avenue Bourg-Royal, Giffard	17 08 76
DESSINS EASBROOKE INC. 1504-2674	2125 est, Jean-Talon, suite 206, Montréal.	15 07 76
LES DISTRIBUTIONS ROLAND BOULANGER INC. 1469-4715	400, rue Alexandre, suite 5, Sherbrooke.	24 08 76
DOMAINE BOISES LAURENTIENS INC. 1504-4381	90, Fernlea Crescent, Mont-Royal	29 07 76
DOMAINE LES SOURCES LAVALTRIE INC. 1504-4845	2125 est, rue Ste-Catherine, Montréal ...	02 08 76
ECOLE DE COUTURE GISELE ET IRENE INC. 1468-4138	Sherbrooke	13 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
EDIFICE RAINVILLE INC. 1467-2265	234, Dufferin, bureau 200, Sherbrooke	21 05 76
LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DE FRELIGHSBURG INC. 1504-6071	Frelighsburg	16 08 76
ENTREPRISE ALMARO INC. *ALMARO ENTERPRISE INC.* 1504-6063	Montréal	16 08 76
LES ENTREPRISES BLENO INC. 1468-3742	423, boulevard Lacombe, Saint-Paul-l'Ermite.	09 07 76
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION G.M.H. INC. 1504-4472	Laprairie	29 07 76
LES ENTREPRISES DESABRAIS INC. 1468-8741	Montréal	02 08 76
ENTREPRISES D'ELECTRICITE GILBERT DUPERRON INC. *GILBERT DUPERRON ELECTRIC ENTERPRISES INC.* 1503-6817	175, 2e Avenue, Saint-Zotique	31 05 76
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE M.G. INC. 1504-5305	1900, Montée Gascon, Terrebonne	06 08 76
ENTREPRISES GASTON LEVASSEUR LTEE 1504-2187	11764, P.M. Favier, Montréal-Nord	12 07 76
LES ENTREPRISES GUY POMMAINVILLE LTEE *GUY POMMAINVILLE ENTERPRISES LTD.* 1468-3700	5250, rue Joseph, Saint-Hubert	09 07 76
LES ENTREPRISES GYFRANC INC. 1468-7933	Montréal	30 07 76
LES ENTREPRISES M. BEAUREGARD INC. 1504-4670	Saint-Hyacinthe	30 07 76
ENTREPRISES PAUL R. ROUSSEAU INC. 1504-2088	23, St-Charles-Borromée, Saint-Charles de Mandeville.	15 07 76
ENTREPRISES PEDILDEN LTEE 1468-5440	7565, rue Pouliot, Saint-Hyacinthe	11 08 76
LES ENTREPRISES PHARMACENTRE INC. 1503-8045	1379, chemin Chambly, Longueuil	07 07 76
LES ENTREPRISES DE SOUDURE DENIS GUINDON INC. 1469-0101	151, 11e Rang, Sainte-Marcelline	04 08 76
LES ENTREPRISES YVON BRISSON INC. 1468-4914	116, Marie-Currie, Châteauguay Centre Québec.	15 07 76
LES EQUIPEMENTS I.L.T. INC. 1468-3239	Québec	07 07 76
ESTPHARM INC. 1468-2215	Rue de la Reine, Gaspé	05 07 76
FER ORNEMENTAL NATIONAL INC. *NATIONAL ORNAMENTAL IRON INC.* 1504-4662	Montréal	30 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
FERME AVICOLE DE CHATEAUGUAY INC. 1504-2732	314, Haute-Rivière, Châteauguay	15 07 76
FERME AVICOLE CLAUDE BRETON INC. 1468-3916	Saint-Bernard	12 07 76
LA FERME DES MOULANGES INC. 1468-8717	Saint-Romuald-d'Etchemin	02 08 76
FIBRE DE VERRE ST-DOMINIQUE INC. 1468-7255	Saint-Dominique	23 07 76
LES FLEURS D'ISABELLE INC. 1468-1068	Cap-aux-Meules	29 06 76
ROCH FOURNIER & FILS LTEE 1467-8502	Grande-Vallée	10 06 76
GAGNON & LAUZON LTEE 1504-5909	4165, Chemin Comtois, Saint-Louis-de-Terrebonne.	12 08 76
GARAGE A.R. DIONNE INC. 1468-1431	Biencourt	30 06 76
GARAGE M. & E. RICHARD INC. 1468-4765	680, rue Trudel, Saint-Jérôme	15 07 76
GARAGE STE-JUSTINE INC. 1504-5594	Sainte-Justine-de-Newton	10 08 76
REAL GENEST INC. 1468-5408	520, Dupont, Alma	19 07 76
LES GESTIONS C.B.I.R. INC. *C.B.I.R. MANAGEMENT INC.* 1504-4407	50, boulevard Crémazie, bureau 1100, Montréal.	29 07 76
GESTION COITEUX LTEE 1504-0447	5235, Papineau, Montréal	29 06 76
GESTION G. LAVOIE & FILS LTEE 1504-2823	4956, rue Lavoie, Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds.	16 07 76
GILRENDA INC. 1504-1494	645, rue Jacques-Cartier, Boucherville	06 07 76
DENIS GOYET INC. 1504-5453	1275, rue Principale, Saint-Thomas	09 08 76
REAL GRAND'MAISON INC. 1468-5325	403, boulevard Labelle, Blainville	19 07 76
GROUPE D'ACHAT G.A.Q. INC. 1467-5086	48, rue Arvida, Place Bonaventure, Montréal.	01 06 76
HAUTE COIFFURE STEFANOS INC. *STEFANOS HAUTE COIFFURE INC.* 1468-4393	3424, boulevard Cartier, Chomedey, Laval.	13 07 76
HOTEL LE DOMAINE DES EPINETTES INC. 1468-4922	Saint-Robert	15 07 76
IMMEUBLES BEAUPARLANT INC. 1468-0011	500, rue DesPins, Buckingham	23 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES IMMEUBLES JOQUIERE INC. 1469-3063	537, rue St-Jean, suite 1-A, Québec	19 08 76
LES IMMEUBLES MINTEK LTEE *MINTEK PROPERTIES LTD.* 1468-4252	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal.	13 07 76
LES IMMEUBLES S.C. LTEE *S.C. REALTIES LTD.* 1504-5784	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3301, Montréal.	11 08 76
LES IMMEUBLES V.C.B. INC. *V.C.B. REAL ESTATE INC.* 1468-4484	Montréal	14 07 76
LES IMMEUBLES Y.J.P. INC. 1468-4567	111, rue de l'Eglise, Sainte-Mélanie	14 07 76
LES IMMOBILISATIONS DU LAC STE-MARIE QUEBEC INC. 1467-5748	Lac-Sainte-Marie	14 06 76
IMPORTATIONS KWALITY CANADA INC. *KWALITY IMPORTATIONS CANADA INC.* 1467-0715	90 nord, rue Wellington, Sherbrooke	12 07 76
LES IMPORTATIONS PELICAN INC. 1504-3128	Montréal	19 07 76
IMPRIMERIE FANTASIA LTEE *FANTASIA PRINTING LTD.* 1504-5776	6929 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	12 08 76
IMPRIMERIE V.I.T. INC. 1504-0231	800, rue Victoria, Greenfield Park	28 06 76
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES MONSIEUR WATT INC. 1468-0482	1656, St-Olivier, Ancienne-Lorette	25 06 76
INSTITUT D'EPANOUISSEMENT PERSONNEL AU FEMININ INC. 1468-6612	Québec	28 07 76
LES INVESTISSEMENTS AUTOFIN LTEE *AUTOFIN INVESTMENTS LTD.* 1504-5693	Montréal	11 08 76
LES INVESTISSEMENTS PLACEFIN LTEE *PLACEFIN INVESTMENTS LTD.* 1504-5768	Montréal	11 08 76
LES INVESTISSEMENTS VALINA INC. *VALINA INVESTMENTS INC.* 1504-0397	Montréal	28 06 76
INVESTOFIN LTEE *INVESTOFIN LTD.* 1504-5735	Montréal	11 08 76
JAMONIX INC. 1504-6493	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1206, Montréal.	18 08 76
KEPELVA INC. 1504-4944	1217, rue St-Laurent, Montréal	03 08 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LABORATOIRE D'OPTIQUE SAGUENAY LTEE 1468-0433	2186, rue Roussel, Chicoutimi-Nord	25 06 76
GUY LAPLANTE INC. 1465-3323	Sherbrooke	05 03 76
LA VACHERIE ORLEANS INC. 1468-6836	641, avenue Royale, Saint-Jean	26 07 76
LAVALTEC INC. 1504-5495	Laval	09 08 76
GUY A. LEFEBVRE INC. 1467-5243	Sherbrooke	27 05 76
J.M. LEONARD, ELECTRICIEN INC. 1468-7230	1410, rue Dupras, Saint-Jovite	23 07 76
MACHINES AUTOMATIQUES R.C.C. INC. *R.C.C. AUTOMATIC MACHINES INC.* 1504-5818	5554, rue St-Zotique, Montréal	12 08 76
MALTAIS & LAPOINTE LTEE 1468-4112	Alma	10 08 76
MARCHE CROISETIERE INC. 1504-3086	2000, Bonin, Saint-Barthélémy	19 07 76
MATERIAUX DECOREN INC. 1468-3106	Sainte-Marie	07 07 76
MOISEBEC INC. 1504-5388	5993 est, rue Jean-Talon, Saint-Léonard	09 08 76
MOTO & MARINE LEO INC. 1469-0234	Matagami	05 08 76
NETTOYEURS A SEC PERLE INC. *PEARL DRY CLEANERS INC.* 1468-4468	4681, Samson, Laval	14 07 76
PAGEM INC. 1468-4856	5290 A, boulevard des Laurentides, (Auteuil), Laval.	03 08 76
PAPETERIE REGIONALE INC. *REGIONAL STATIONERY INC.* 1468-5531	Val-d'Or	16 07 76
LE PARADIS DU CAMPING DE NORTHFIELD LIMITEE 1467-8304	Gracefield	15 06 76
LES PECHERIES DES ILES INC. 1469-2644	Cap-aux-Meules	18 08 76
JEAN-CLAUDE PERRON INC. 1504-1510	372, rue St-Jacques, Longueuil	06 07 76
LES PETROLES HELIE INC. 1468-3783	450, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine.	09 07 76
LES PETROLES INSULAIRES INC. 1468-7271	133, chemin de la Traverse, Saint-Ignace-de-Loyola.	23 07 76
LES PIECES D'AUTOS DANLET (1976) INC. 1469-2677	1495 sud, avenue du Pont, Alma	18 08 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PIECES D'AUTO MAISONNEUVE INC. *MAISONNEUVE AUTO PARTS INC.* 1504-3623	3949 est, Ste-Catherine, Montréal	23 07 76
PLACEMENTS CLAUDE ST-JEAN INC. 1504-4548	1000, Bordeleau, Route rurale numéro 2, paroisse Notre-Dame, Saint-Hyacinthe.	30 07 76
LES PLACEMENTS M.N.L. INC. 1504-4175	Saint-Lambert	27 07 76
PLACEMENTS RONALD ST-JEAN INC. 1504-4563	1350, Carillon, Saint-Hyacinthe	30 07 76
PLANIFICATION JOLIETTE INC. 1504-2716	343, boulevard Manseau, Joliette	15 07 76
POISSONNERIE GRANDE-RIVIERE INC. 1468-6174	Grande-Rivière	22 07 76
PRELADE INC. 1467-5409	Québec	02 06 76
PRESTOLAVE INC. 1504-1981	1235, avenue Stephens, Verdun	09 07 76
LES PRODUCTIONS AGORA INC. 1468-3056	7, avenue Sunset, Outremont	06 07 76
PRODUITS EN BOIS D'AMERIQUE LTEE *WOOD PRODUCTS OF AMERICA LTD.* 1504-2690	1010 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	15 07 76
LES PRODUITS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT LTEE *NATIONAL ENVIRONMENTAL PRODUCTS LTD.* 1504-6451	165, Chemin Bates, Montréal	17 08 76
PROMEXCEL INC. 1469-2669	12, rue St-Joseph, Granby	18 08 76
LES PROMOTIONS LEROC INC. 1504-2146	882 ouest, boulevard Jacques-Cartier, Longueuil.	12 07 76
QUINCAILLERIE LEON CHARLEBOIS LTEE *LEON CHARLEBOIS HARDWARE LTD.* 1504-5701	856, avenue Gordon, Verdun	11 08 76
RAYLAUROS INC. 1469-0374	Sept-Iles	05 08 76
REEVES & FILS INC. *REEVES & SONS INC.* 1504-3888	1575, Route 112, Saint-Paul-d'Abbotsford	26 07 76
LES RENOVATIONS PARIVERT INC. 1468-7917	Montréal	30 07 76
REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE D'ALUMINIUM A.P.R. INC. *A.P.R. ALUMINUM PHOTOGRAPHIC REPRODUCTION INC.* 1504-4621	6009, Gravel, Pierrefonds	30 07 76
RESIDENCE ANICK INC. *ANICK RESIDENCE INC.* 1504-3771	6902, chemin Côte-des-Neiges, Montréal	23 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
RESTAURANT CASCADE DE FAIRVIEW INC. *CASCADE RESTAURANT FAIRVIEW INC.* 1464-5014	Centre d'Achats Fairview, 6801, route Trans-Canadienne, Pointe-Claire.	29 01 76
RESTAURANT CHICOSTIMI INC. 1468-4120	Chicoutimi	13 07 76
RESTAURANT L'AUVERGNE LTEE 1468-5366	610, rue Mondor, Saint-Hyacinthe	19 07 76
RESTAURANT MADEMOISELLE LASALLE INC. 1504-2708	1010 ouest, rue Sherbrooke, chambre 2405, Montréal.	15 07 76
RESTAURANT & PIZZERIA ST-MARTIN INC. *ST. MARTIN RESTAURANT & PIZZERIA INC.* 1469-0044	1459, boulevard St-Martin, Montréal	04 08 76
GERVAIS ROULEAU INC. 1467-5565	24 sud, rue Principale, Saint-Jean-de-Dieu.	02 06 76
SAGPEQ INC. 1503-5827	257, rue Des Abeilles, Laval	25 05 76
SALAISON ROCK FOREST INC. 1467-7934	Magog	14 06 76
LES SALONS DE COIFFURE DORVAL INC. 1468-8733	Dorval	02 08 76
LE SALON DE LA FOURRURE LEOPOLD MARTEL INC. 1469-2685	Jonquière	18 08 76
SERVAL INC. 1504-5644	2280, Florian, Montréal	10 08 76
LES SERVICES ABITEL INC. *ABITEL SERVICES INC.* 1468-6588	Montréal	16 08 76
SERVICE D'ADMINISTRATION SARCON INC. 1501-5738	1885, Thierry, Brossard	29 12 75
SERVICE ALIMENTAIRE R.S. INC. 1504-5271	5365, rue Hubert-Guertin, Saint-Hubert	06 08 76
SERVICE DE PERSONNEL METROPOLITAIN (QUEBEC) INC. 1468-0474	Québec	25 06 76
LES SERVICES TECHNIQUES ANATEC INC. *ANATEC TECHNICAL SERVICES INC.* 1504-1502	5790, Westminster, Côte Saint-Luc	06 07 76
SERVICES TECHNIQUES WATSON INC. *WATSON TECHNICAL SERVICES INC.* 1467-5128	Montréal	01 06 76
SOCIETE DES ELEVEURS DE CHINCHILLAS DU CANADA FRANÇAIS INC. 1467-5458	600 ouest, boulevard Dorchester, suite 900, Montréal.	03 06 76
LA SOCIETE IMMOBILIERE CATHDRUM LTEE 1504-4951	Montréal	03 08 76
SOCIETE IMMOBILIERE GRAFEX LTEE 1504-5438	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal.	09 08 76

Nom	Siège social	Date de constitution
SOCIETE NGOC-LONG LIMITEE *NGOC-LONG COMPANY LIMITED* 1503-9456	3849, avenue Kent, Montréal	18 06 76
SOCIETE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS R.T.S. INC. 1468-8550	252, Mgr-Charbonneau, Boucherville	26 08 76
SOCIETE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS S.P.I. LTEE 1467-9435	1115 ouest, Sherbrooke, suite 2105, Montréal.	21 06 76
SOGEMOUNT INC. 1504-0017	Montréal	25 06 76
LES SPECTACLES LAURENCELLES DU QUEBEC INC. 1504-5933	Montréal	13 08 76
STATION SERVICE DESMARAIS INC. 1503-9522	Joliette	21 06 76
SUPERMARCHE TROIS-M INC. *THREE-M SUPERMARKET INC.* 1468-3791	5357, avenue du Parc, Montréal	09 07 76
LES SYSTEMES D'ALARMES D.I.M. INC. 1504-0876	2130, rue Etienne-Brûlé, Montréal	30 06 76
TABAGIE CENTRE-VILLE INC. 1468-7701	375 est, rue St-Joseph, Québec	29 07 76
TAILLEUR BELVEST INC. 1468-4443	Montréal	14 07 76
TANALEX INC. 1469-0135	Saint-Georges	04 08 76
TAPIS LINA LTEE 1504-5602	Laurentides	10 08 76
LES TENTURES MAJOR INC. *MAJOR DRAPERIES INC.* 1468-7875	7046, boulevard Pie-IX, Montréal	28 07 76
TRANSMISSION VANIER INC. 1465-6920	Québec	22 03 76
TRANSPORT DENIS GAUDETTE INC. 1504-4936	650, Curé-Cloutier, Laval	03 08 76
W. VENNER INC. 1467-8098	Sherbrooke	15 06 76
LES VENTES FORD THIBODEAU INC. 1469-2693	233, avenue Cartier, La Guadeloupe	18 08 76
VENTILATION QUEMONT INC. 1468-3379	Montréal	07 07 76
VETEMENTS AU BOUT DU MONDE INC. 1467-6993	Centre d'achat Carrefour Bois-Franc, Victoriaville.	10 06 76
VETEMENTS LA ROUE DE LA MODE INC. *WHEEL FASHION CLOTHINGS INC.* 1504-2658	200, De Gaspé, app. 1217 (Ile-Des-Soeurs), Verdun.	15 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ADRIEN VIENS INC. 1468-9475	Amqui	06 08 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65441-o

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
LA LIGUE JUVENILE DE HOCKEY DES CANTONS DE L'EST 1340-9768	331, Principale, Granby.	12 09 73	Corrigeant le nom «LA LIGUE JUVENILLE DE HOCKEY DES CANTONS DE L'EST» par «LA LIGUE JUVENILE DE HOCKEY DES CANTONS DE L'EST».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65441-o

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ALOUETTE ORNEMENTAL INC. 1118-4264	09 08 67	1293 est, rue Jean-Talon, Montréal.	1250, rue Godin, Saint-Vincent-de-Paul, Laval.
BENNY BAR-B-Q INC. 1137-3552	27 07 61	Saint-Lambert	1360, boulevard Ste-Foy, Longueuil.
BLAIS MARINE & CAMPING INC. 1194-5805	19 02 70	700, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.	1155 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
CHARAL INC. 1370-2923	06 11 74	Chemin Hemming, Drummondville.	4922, boulevard Allard, Drummondville-Sud.
CLUB DE LA ROCHE VERTE INC. 1282-6376	09 09 57	203, 5e Avenue, Sherbrooke.	1000, rue J. A. Bombardier, Valcourt.
CONSTRUCTION PIERRE MAJOR INC. *PIERRE MAJOR CONSTRUCTION INC.* 1273-3085	05 01 72	2A, rue Roux, Sainte-Thérèse.	40, 54e Avenue ouest, Blainville.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
DELL REALTIES LTD. 24 03 58 1251-8213		5476, chemin Upper, Lachine, Montréal.	3, Carré Westmount, app. 416, Westmount.
GICLAN INC. 16 12 70 1262-9291		3100, Tour de la Bourse, Carré Victoria, Montréal.	405, Terrasse Newman, LaSalle.
P. HURTUBISE INC. 17 06 69 1192-9437		5672, St-André, Montréal. .	10581, rue Hénault, Montréal-Nord.
LES MAISONS BOULEVARD INC. 14 01 70 1200-4164		9493, boulevard Rivière-des-Prairies, Montréal.	15888, rue Pierrefonds, app. 16, Sainte-Geneviève
MAISONS MOBILES C.M. (QUEBEC) INC. .... 22 09 72 *C.M. MOBILE HOMES (QUÉBEC) INC.* 1349-2905		321, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse.	1725, rue Moody, Terrebonne.
PLACEMENTS HARLEE LTEE ..... 27 09 74 *HARLEE INVESTMENTS LTD.* 1369-8360		1, Place Ville-Marie, bureau 1540, Montréal.	5525, Parkview Crescent, Côte Saint-Luc.
POLYCOL LTEE ..... 26 02 65 *POLUCOL LTD.* 1136-7547		6515, rue Magloire, Saint-Léonard.	10520, rue Secant, Anjou.
LES PRODUITS ALUMINIUM P.S. INC. ..... 30 11 73 *P.S. ALUMINUM PRODUCTS INC.* 1350-2422		8632, rue Lafrenaie, Saint-Léonard.	7935, 4e Avenue (Rivière-des-Prairies), Montréal.
LES PUBLICATIONS DU MESSAGER INC. 23 05 69 1255-0695		3136, boulevard Lasalle, Verdun.	405, Terrasse Newman, Lasalle.
QUINCAILLERIE CLASSIQUE INC. ..... 17 03 76 *CLASSIC HARDWARE INC.* 1465-5831		Montréal	6268, rue Pascal, Montréal-Nord.
ERNEST ST-AMOUR INC. 20 09 66 1131-8458		1382, rue Perreault, Joliette.	881, Kildare, Saint-Ambroise-de-Kildare.
SERVICES DE GESTION D'EDITION P.M.S. INC. 21 04 76 *P.M.S. PUBLISHING MANAGEMENT SERVICES INC.* 1466-3801		12265, rue Grenet, Suite 302, Montréal.	763, boulevard Lebeau, Saint-Laurent.
LES SERVICES DE GESTION TOURIGNY INC. 11 08 75 *TOURIGNY MANAGEMENT SERVICES INC.* 1366-5260		9050, boulevard St-Michel, suite 204, Montréal.	74, avenue Simcoe, Mont-Royal.
TERRASSE ST-JEAN INC. 19 09 70 1268-3140		15555, Boischatel, Pierrefonds.	580, chemin Cherrier, Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65441-o

Renseignements sur les compagnies

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom de la compagnie	Date de dissolution	Gazette officielle no
LAURENTIAN SILICA MINES COMPANY LIMITED ..... (No personal liability)	08 12 73	49

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution de ladite compagnie.

en conséquence, ladite compagnie est censée n'avoir jamais été dissoute en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Le directeur du service des compagnies,
65441-o PIERRE DESJARDINS.

Arrêté en conseil

Arrêté en Conseil
Chambre du Conseil exécutif

Numéro 2874-76

Québec, le 25 août 1976.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le changement du nom de la municipalité scolaire de Terrebonne ainsi que de celui de la corporation qui a autorité sur celle-ci.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE le nom de la municipalité scolaire de Terrebonne soit changé en celui de La municipalité scolaire des Manoirs;

QUE le nom de la commission scolaire qui a autorité sur cette municipalité scolaire soit également changé en celui de «La Commission scolaire des Manoirs»,

et ce, conformément aux articles 50 et 90 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le greffier du Conseil exécutif,
65485-o GUY COULOMBE.

Associations coopératives

ASSOCIATION COOPERATIVE D'HABITATION DE VALLEYFIELD

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que «ASSOCIATION COOPERATIVE D'HABITATION DE VALLEYFIELD», dont le siège social était situé à Valleyfield, Québec, dans le district électoral de Beauharnois, a été dissoute le 25 août 1976, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65442-o HUBERT MARCEAU.

ASSOCIATION COOPERATIVE DE PERINY

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que «ASSOCIATION COOPERATIVE DE PERINY», dont le siège social était situé à Périny, Québec, dans le district électoral de Chicoutimi, a été dissoute le 25 août 1976, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65443-o HUBERT MARCEAU.

LA COOPERATIVE D'HABITATION DE LA RUE ROZEL DE POINTE ST-CHARLES THE ROZEL ST. HOUSING COOPERATIVE OF POINTE ST-CHARLES

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «LA COOPERATIVE D'HABITATION DE LA RUE ROZEL DE POINTE ST-CHARLES» et sa version anglaise «THE ROZEL ST. HOUSING COOPERATIVE OF POINTE ST-CHARLES», dont le siège social est situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de Sainte-Anne.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65444-o HUBERT MARCEAU.

ECOLE COOPERATIVE SECONDAIRE BEAU SEJOUR (SHERBROOKE)

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «ECOLE COOPERATIVE SECONDAIRE BEAU SEJOUR (SHERBROOKE)», dont le siège social est situé à Sherbrooke, Québec, dans le district électoral de Sherbrooke.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65445-o HUBERT MARCEAU.

Avis divers

LE CLUB SHAWINIGAN

Avis est par les présentes donné que «LE CLUB SHAWINIGAN» de la ville et du district de Montréal, constituée en corporation par lettres patentes le 24 juillet, 1883, et modifié par le chapitre 131 (Statuts de Québec, 3-4 Elizabeth II, 1954-55), demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, ce 18 août 1976.

Le secrétaire-trésorier,
65476-o L. DONOLO.

ENTREPRISES ARONAS LTEE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 19 août 1976 les lettres patentes émises le 2 mars 1976.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
65441-o 1501-8666

Ligue des Citoyens des Chutes Inc.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 4 du chapitre 298 des Statuts refondus de la province de Québec (1964), que la Ligue des citoyens de Courville a déposé au bureau du protonotaire de la Cour supérieure, district de Québec, une résolution visant à changer son nom en Ligue des citoyens des Chutes Inc.

Beauport, 26 août 1976.

Le secrétaire,
65471-o JEAN-PIERRE FORTIN.

SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE DE STE-CATHERINE DE SIENNE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE DE STE-CATHERINE DE SIENNE» constituée en vertu des articles 15 et suivants de la Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de la Région des Trois-Rivières, 3-4, Elizabeth II, chapitre 161, changeant son nom en celui de «SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE DE TROIS-RIVIERES OUEST», et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.
65486-o 1468-9418

Succession Lawrence Ronald Corcoran

Avis est par les présentes donné que George Corcoran, domicilié au numéro 1980 ouest, rue Sherbrooke, en la cité de Montréal, province de Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son défunt fils, Lawrence Ronald Corcoran, en son vivant domicilié à St-Hubert, Québec, et y décédé sans laisser de testament, le tout suivant acte exécuté devant Me Louis Lefebvre, notaire, 7576, rue St-Denis, Montréal, le trois mai 1976 et enregistré à Chambly sous le numéro 460729.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Louis Lefebvre, et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Après deux mois du présent avis, George Corcoran paiere les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Le notaire,
65487-o ME LOUIS LEFEBVRE.

Succession Richard Sévigny

Avis est par les présentes donné que Donat Sévigny, camionneur, demeurant à Ascot Corner, agissant aux présentes en sa qualité de tuteur à sa fille mineure, Céline Sévigny, héritière de son frère, feu Richard Sévigny, en son vivant, menuisier, demeurant à Ascot Corner et décédé accidentellement le 24 juin 1976, sans laisser de testament, a accepté en sa susdite qualité de tuteur, la succession dudit Richard Sévigny, sous bénéfice d'inventaire, selon acte fait devant Me Monique Gagnon, notaire, le 11 août 1976, et enregistré à Sherbrooke, le 13 août 1976, sous le numéro 224168.

Après deux mois du présent avis, les créanciers seront payés à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Donné à Ascot Corner, ce seize août 1976.

Le procureur,
65447-o MONIQUE GAGNON, *notaire.*

UNITE DOMREMY DE THETFORD MINES INC.

Avis est donné que la corporation «CARREFOUR DE SOBRIETE DE THETFORD INC.» a changé son nom en celui de «UNITE DOMREMY DE THETFORD MINES INC.».

Le secrétaire administratif,
65446-o JOACHIM PERRON

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

Louis Albert Abrams

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2957-76, d'effectuer le changement de nom de Louis Abramovitz en celui de Louis Albert Abrams.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Kaye Bayman

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2958-76, d'effectuer le changement de nom de Kerope Bayman en celui de Kaye Bayman.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Bernard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2959-76, d'effectuer le changement de nom de Marie Cohen en celui de Marie Bernard.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Eugénie Catherine Kali Bilowus

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2960-76, d'effectuer le changement de nom de Eugénie Catharine Bilowus en celui de Eugénie Catherine Kali Bilowus.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Marguerite Edmire Yolaine Boivin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2961-76, d'effectuer le changement de nom de Marie Marguerite Edmire Yolande Boivin en celui de Marie Marguerite Edmire Yolaine Boivin.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Louise Marie Ernestine Ginette Bouchard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2962-76, d'effectuer le changement de nom de Louise Marie Ernestine Bouchard en celui de Louise Marie Ernestine Ginette Bouchard.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Armand Jean Claude Casavant

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2963-76, d'effectuer le changement de nom de Joseph Armand Jean Claude Côté en celui de Joseph Armand Jean Claude Casavant.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Daniel Jean Yves Duval

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2964-76, d'effectuer le changement de nom

de Joseph Daniel Jean Guy Duval en celui de Joseph Daniel Jean Yves Duval.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Irwin Arlo Gutner

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2965-76, d'effectuer le changement de nom de Irwin Gutner en celui de Irwin Arlo Gutner.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Alexander Hallis

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2966-76, d'effectuer le changement de nom de Ilie Hallos en celui de Alexander Hallis.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Rose Anna Lyne Mailly

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2967-76, d'effectuer le changement de nom de Marie Rose Anna Adéline Mailly en celui de Marie Rose Anna Lyne Mailly.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Richard Hubert Raimond Martin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2968-76, d'effectuer le changement de nom de Hubert Raymond Richard Reibesteijn en celui de Richard Hubert Raimond Martin.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

George Stevens

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2970-76, d'effectuer le changement de nom de George Scafidas en celui de George Stevens.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Harry Denis Stevens

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2969-76, d'effectuer le changement de nom de Haralabos Skafidas en celui de Harry Denis Stevens.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Helen Stevens

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2971-76, d'effectuer le changement de nom de Helen Skafidas en celui de Helen Stevens.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Stratton Stevens

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2972-76, d'effectuer le changement de nom de Efstratios Scaphidas en celui de Stratton Stevens.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Thomas Tamarin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2973-76, d'effectuer le changement de nom de Timofei Diaczuk en celui de Thomas Tamarin.

Québec, le 8 septembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65461-o ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

John Barff et Jane Barff

Avis est par les présentes donné que John Barff et Jane Barff, domiciliés et résidant au 498 de la rue Delmar, appartement 9, à Pointe-Claire, province de Québec feront application auprès du lieutenant-gouverneur de la province de Québec pour obtenir un décret changeant leurs noms en ceux de: John Black et Jane Black.

Lachine, le 17 août 1976.

Les procureurs des requérants,

65448-38-2-o MES BOURGEOIS & LEGAULT.

Raymond Carrier

Une requête sera présentée auprès du ministère de la justice, demandant le changement de nom suivant: Raymond Carrier, 3601, boulevard l'Industrie, Beloeil, à Rémi Carrier, ce changement bénéficiant également à son épouse, Pauline et leurs neuf enfants.

65399-37-2-o

Nabil Guirguis Djandji

Avis est donné que Nabil Guirguis Djandji, étudiant stagiaire, domicilié au 5656, Woodbury, à Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Georges Nabil Djandji.

65507-38-2-o

Marcel Duval

Avis est par les présentes donné que Marcel Duval, opérateur de la cité de St-Hubert, district de Montréal, province de Québec, et demeurant au 3130, Mance, app. 8, adressera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec pour obtenir l'adoption d'un décret lui permettant de changer son nom de famille de Duval à Tremblay.

Montréal, ce 13e jour d'août 1976.

Les procureurs du requérant,
65493-38-2-o FISKE, EMERY & LAUZON.

Marie, Madeleine, Johanne Drouin

Avis est donné que Marie, Madeleine, Johanne Drouin, apprentie-coiffeuse, domiciliée et résidant à 685, rue St-Georges à Trois-Rivières, dit district, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie, Madeleine, Johanne Durand.

Trois-Rivières, le 23 août 1976.

Les procureurs de la requérante,
65410-37-2-o GODIN & LACOURSIÈRE.

Khalil Haddad

Avis est par les présentes donné que Khalil Haddad, fournisseur de navires, résidant au 333, Riverside Drive, app. 1208, St-Lambert, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret de changer son nom à Karlo Fabris Haddad.

Montréal, le 27 août 1976.

Les procureurs pour le requérant,
65398-37-2-o HADJIS & FENG, *avocats.*

Joseph André Marie

Avis est par les présentes donné que Joseph André Marie, domicilié et résidant au 518, Rivière Nord, St-Lin-des-Laurentides, district de Joliette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Joseph André Marie Beauséjour, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Joliette, le 13 août 1976.

Les procureurs du requérant,
65400-37-2-o LANDREVILLE & BOURDUAS.

Mireille Parent

Avis est donné que dame Mireille Parent, épouse de Robert Walker, domiciliée et résidant au 5224, Prince of Wales, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Mimi Parent.

Montréal, ce 1er septembre 1976.

Les procureurs du requérant,
65411-37-2-o LEMOINE & LAFLAMME.

Irèna Pelletier

Avis est donné que mademoiselle Irèna Pelletier, célibataire, domiciliée et résidant au 840 Parway Drive, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Irène Pelletier.

Montréal, ce 2 septembre 1976.

Les procureurs de la requérante,
65436-37-2-o LEMOINE & LAFLAMME.

Joseph Léonard Renaud

Avis est par les présentes donné que Joseph Léonard Renaud, étudiant, résidant au 2101, rue Champlain, app. 407, dans la ville et le district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, pour changer son nom pour celui de Michel Renaud.

Montréal, le 2 septembre 1976.

Le procureur du requérant,
65478-38-2-o LEWIS D. BATSHAW.

Makar Sariyurt

Avis est donné par la présente, que Makar Sariyurt dessinateur, résidant et domicilié au 795, avenue Rockland, dans la ville d'Outremont, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom à celui de Makar Saryan.

Montréal, ce 2 juillet 1976.

Les procureurs du requérant,
65470-38-2-o KAUFMAN & POSMAN.

Joseph Antoine Scotti

Joseph Antoine Scotti, fonctionnaire, domicilié et résidant au numéro 350, chemin Ste-Foy, appartement 1102, à Québec, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir le décret lui permettant de changer son nom à celui de Anthony Joseph Scotti.

Québec, ce 2e jour de septembre 1976.

65437-37-2-o ANTHONY J. SCOTTI.

Bennie Sherestinsky

Avis est par les présentes donné que Bennie Sherestinsky, surveillant, domicilié à 5562, Clanranald, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Bennie Sher, et tel décret profitera à son épouse, Fanny (Mlamed) Sherestinsky, et à son enfant mineur non émancipé, aussi domiciliés à 5562, Clanranald dans les ville et district de Montréal, province de Québec.

Les procureurs du requérant,
GARONCE, GARONCE,
65412-37-2-o COSTIN & STERN.

Ilona Sherestinsky

Avis est par les présentes donné que Ilona Sherestinsky, étudiante, domiciliée à 5562, Clanranald, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Ilona Sher.

Les procureurs du requérant,
GARONCE, GARONCE,
65414-37-2-o COSTIN & STERN.

Julien Sherestinsky

Avis est par les présentes donné que Julien Sherestinsky, étudiant licencié, domicilié à 4366 de Lorimier, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Julien Sher.

Les procureurs du requérant,
GARONCE, GARONCE,
65413-37-2-o COSTIN & STERN.

Marek Wojciech Ryszard Smolka

Avis est donné que Marek Wojciech Ryszard Smolka du 4387, rue Venise, Saint-Léonard, Québec, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Mark Richard Smolka.

Montréal, le 2 septembre 1976.

Le procureur du requérant,
65438-37-2-o MARTIN D. BOGANTE.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

AIDE FINANCIEERE P.C. INC.
P.C. FINANCIAL HELP INC.

Prenez avis que la corporation «AIDE FINANCIERE P.C. INC. — P.C. FINANCIAL HELP INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, ce 16e jour d'août 1976.

Le procureur de la corporation,
65488-o ME PIERRE PROULX.

CANTINE AUTOROUTE TRENTE INC.

Prenez avis que la compagnie «CANTINE AUTOROUTE TRENTE INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Ange-Gardien, Qué., ce 6 juillet 1976.

(Sceau) *Le président,*
65450-o M. JEAN MONTY.

DECORATION VINCENT INC.
VINCENT DECORATION INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie «DECORATION VINCENT INC. — VINCENT DECORATION INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Saint-Léonard, district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 27 août 1976.

Le président,
65451-o GIUSEPPE MORELLO.

ECOLE NEUCHATEL

Avis est par les présentes donné que la corporation «ECOLE NEUCHATEL», constituée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour de septembre, 1976.

Les procureurs de la requérante,
65482-o VERCHÈRE & GAUTHIER.

EMBALLAGES B.L.T. INC.
B.L.T. PACKAGING INC.

Avis est par les présentes donné que «EMBALLAGES B.L.T. INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 25 août 1976

Les procureurs de la compagnie,
GUY, VAILLANCOURT, BERTRAND,
65452-o BOURGEOIS & LAURENT.

GUIDES OFFICIELS MONTMORENCY LTEE
MONTMORENCY OFFICIAL GUIDES LTD.

Prenez avis que la compagnie «GUIDES OFFICIELS MONTMORENCY LTEE — MONTMORENCY OFFICIAL GUIDES LTD.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 14 janvier 1976.

Le secrétaire,
65453-o M. RICHARD HUOT.

LINDUM REALTIES LTD.
LES IMMEUBLES LINDUM LTEE

Avis est donné par les présentes que la compagnie «LINDUM REALTIES LTD. — LES IMMEUBLES LINDUM LTEE», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social et son principal établissement en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 16e jour d'août 1976.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS,
65494-o BRONSTEIN & LITVACK.

INTERNATIONAL FOOTWEAR ENTERPRISES CO. LTD.

Avis est par les présentes donné que «INTERNATIONAL FOOTWEAR ENTERPRISES CO. LTD.», compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 30 août 1976.

Le procureur de la compagnie,
65483-o ALEXANDER I. POPLIGER, C.R.

THE 141 REALTY CORP.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «THE 141 REALTY CORP.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 7e jour de septembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
65489-o MARCUS & FEINER.

LES PLACEMENTS BRUCY INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS BRUCY INC.», corps politique dûment incorporé en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 1673 de la rue Charles Faulkner, à Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières du Québec, la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Fait à Montréal, ce 18e jour d'août 1976.

Le procureur de la compagnie,
65454-o ME GHISLAIN DUMAIS, *avocat.*

PLACEMENTS GEORGES DAGENAIS, LTEE

Avis est par les présentes donné que «PLACEMENTS GEORGES DAGENAIS, LTEE», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Châteauguay, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, ce 30e jour d'août, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
65475-o MERCIER & ROBB.

PLACEMENTS RENE DAGENAIS, LTEE

Avis est par les présentes donné que «PLACEMENTS RENE DAGENAIS, LTEE», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la cité de Châteauguay, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, ce 30e jour d'août, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
65477-o MERCIER & ROBB.

ST. PIERRE EXCAVATION INC.

Avis est par la présente donné que «ST. PIERRE EXCAVATION INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'autoriser à abandonner sa charte.

Montréal, ce 29 juillet 1976.

Le secrétaire,
PAUL-R. BEAUDOIN.

65490-o

THETFORD WAREHOUSE LTD.

Prenez avis que la compagnie «THETFORD WAREHOUSE LTD.», compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Thetford Mines, dans le district de Mégantic, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Thetford Mines, le vingt-cinq août mil neuf cent soixante-seize.

Les procureurs de la compagnies,
CLOUTIER, LANDRY, THIVIERGE & VEILLEUX, *notaires.*

65449-o

Compagnies étrangères — *Permis*

OLYMPIC AIRWAYS

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «OLYMPIC AIRWAYS» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Andrew Lycoudis, de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 800 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65441-o 1232-9025

Demande(s) à la Législature

ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION

MM. Louis Landsman, Louis Zbarsky et Allan Landsman donnent avis qu'ils déposent au secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour objets de révoquer la dissolution de la charte de «ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION».

Montréal, ce 9 août 1976.

Les procureurs des requérants,
YANOFSKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH, BRULL, STRAUBER & GASCO.

65303-35-4-o

Liquidation — Loi de la

LA COOPERATIVE QUEBECOISE DES AGENTS DE SECURITE

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «LA COOPERATIVE QUEBECOISE DES AGENTS DE SECURITE», dont le siège social est situé à cité Nature, St-Télesphore, dans le district électoral de Vaudreuil-Soulanges, tenue à Lachine, le 27 août 1976, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Michel Bernier soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
HUBERT MARCEAU.

65455-o

Ostiguy, Hamel et Sénécal

Avis est donné que conformément à l'article 1896*a* du Code civil que Monsieur Georges Borduas a été nommé comme liquidateur de la société ayant existé entre Yvon Hamel, Gilles Ostiguy et Louis-Paul Sénécal.

Le procureur du liquidateur,
LUCIEN ROY, *avocat.*

65462-o

SYNDICAT DE PROTECTION DES DROITS RIVERAINS DE GRANDE-BAIE

(Loi des syndicats coopératifs)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat coopératif «SYNDICAT DE PROTECTION DES DROITS RIVERAINS DE GRANDE-BAIE», dont le siège social est situé à Gran-

de-Baie, dans le district électoral de Chicoutimi, tenue à Grande-Baie, le 7 juin 1976, il a été résolu de liquider cette coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des syndicats coopératifs et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Jules Côté soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
HUBERT MARCEAU.

65456-o

Loi électorale du Québec

État sommaire du montant versé au représentant officiel du parti de l'Union Nationale, monsieur Roger Ouellet, pour le mois de juillet 1976

1. Location de locaux	Aucune
2. Services	$ 3,740.36
3. Frais de déplacements et location de voiture	Aucun
4. Articles fournis	426.31
5. Publicité	Aucune
Total:	$ 4,166.67

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65505-o

État sommaire du montant versé au représentant officiel du parti Québécois, monsieur Pierre Renaud, pour le mois de juillet 1976

1. Location de locaux	Aucune
2. Services	$ 1,067.72
3. Frais de déplacements et location de voiture	Aucun
4. Articles fournis	4,823.49
5. Publicité	4,181.79
Total:	$10,073.00

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65505-o

Ministère des affaires municipales

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux du village de Lyster, comté de Mégantic, et de la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson, comté de Mégantic, a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et que cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, de donner suite à la requête conjointe;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2668-76, du 4 août 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des affaires municipales, que les présentes lettres patentes soient octroyées, fusionnant le village de Lyster, comté de Mégantic, et la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson, comté de Mégantic, et créant une nouvelle municipalité sous le nom de «Municipalité de Lyster», aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est «Municipalité de lyster;

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère des terres et forêts le 19 mai 1976; cette description apparaît comme annexe «A» du susdit décret portant le numéro 2668-76, du 4 août 1976;

3. Loi corporative: la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

4. Conseil provisoire: un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires actuels alternent comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson;

5. Première assemblée: la première assemblée du conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures en la salle des Chevaliers de Colomb, 114, rue Isabelle, dans l'ex-municipalité de Sainte-Anastasie-de-Nelson, sans autre avis de convocation;

6. Election générale: la première élection générale a lieu le premier dimanche du mois suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes.

L'élection subséquente, pour le remplacement des deux (2) conseillers tel que prévu par l'article 249*c* du Code municipal, a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans. Les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

7. Employés municipaux: tous les employés permanents des deux municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité, aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

Le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson, devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

8. Le bureau municipal: le bureau municipal de l'ex-municipalité de Sainte-Anastasie-de-Nelson devient le bureau municipal de la nouvelle municipalité;

9. Biens mobiliers et immobiliers: tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

10. Règlements, résolutions: les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

11. Emprunts à long terme: les emprunts à long terme contractés par chacune des municipalités seront remboursés conformément aux clauses d'imposition de chacun des règlements; à l'exception des règlements nos 189 (194), 191 et 196 de la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson. Les échéances en capital et intérêts des règlements nos 189 (194), 191 et 196 de la paroisse de Sainte-Anastasie-de-Nelson sont à l'avenir imposés sur tous les biens immeubles imposables de la nouvelle municipalité, d'après leur valeur, tel qu'il appert au rôle d'évaluation;

12. Surplus et déficits accumulés: le surplus ou le déficit accumulé des ex-municipalités devient au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé le surplus ou occasionné le déficit;

13. Documents des ex-municipalités: dans les douze (12) mois qui suivent la publication des lettres patentes, un inventaire est fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation et de perception, photographies, permis de construire, cartes, plan, rapports ou autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées, sous la direction du secrétaire-trésorier. Toutes les pièces nécessaires à la bonne marche de la municipalité doivent y être conservées;

Quant aux autres pièces, sont confiées à la garde du conservateur des Archives nationales du Québec, celles que ledit secrétaire-trésorier aura jugées d'intérêt historique et ce en vertu de la législation concernant les Archives nationales du Québec (Lois du Québec, 1969, chapitre 26);

14. La nouvelle municipalité devient effective selon la loi.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatrième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre.

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 1538
Folio: 16

Avis de l'octroi des lettres, patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi favorisant de regroupement des municipalités.

Le sous-ministre des affaires municipales,.

ROCH BOLDUC.

65472-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront, SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux de la paroisse de Saint-Sylvère, comté de Nicolet, et le village de Saint-Sylvère, comté de Nicolet, a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, de donner suite à la requête conjointe;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2839-76, du 17 août 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des affaires municipales, que les présentes lettres patentes soient octroyées, fusionnant la paroisse de Saint-Sylvère, comté de Nicolet, et le village de Saint-Sylvère, comté de Nicolet, et créant une nouvelle municipalité sous le nom de «Municipalité de Saint-Sylvère», aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est «Municipalité de Saint-Sylvère»;

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère des terres et forêts le 21 mai 1976; cette description apparaît comme annexe «A» du susdit décret portant le numéro 2839-76, du 17 août 1976;

3. Loi corporative: la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

4. Conseil provisoire: un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires actuels alternent comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de la paroisse de Saint-Sylvère;

5. Première assemblée: la première assemblée du conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures en la salle de la coopérative de Saint-Sylvère dans l'ex-municipalité de la paroisse, sans autre avis de convocation;

6. Election générale: la première élection générale a lieu le premier dimanche du mois suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes.

L'élection subséquente, pour le remplacement des deux (2) conseillers tel que prévu par l'article 249*c* du Code municipal, a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans. Les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

7. Employés municipaux: tous les employés permanents des deux municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité, aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

Le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Sylvère, devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

8. Biens mobiliers et immobiliers: tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

9. Règlements, résolutions: les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

10. Surplus et déficits accumulés: le surplus ou le déficit accumulé des ex-municipalités devient au bénéfice ou à la charge de la nouvelle municipalité;

11. Documents des ex-municipalités: dans les douze (12) mois qui suivent la publication des lettres patentes, un inventaire est fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation et de perception, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports ou autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées, sous la direction du secrétaire-trésorier. Toutes les pièces nécessaires à la bonne marche de la municipalité doivent y être conservées;

Quant aux autres pièces, sont confiées à la garde du conservateur des Archives nationales du Québec, celles que ledit secrétaire-trésorier aura jugées d'intérêt historique et ce, en vertu de la législation concernant les Archives nationales du Québec (Lois du Québec, 1969, chapitre 26);

12. La nouvelle municipalité devient effective selon la loi.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-septième jour d'août en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 1538
Folio: 17

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités.

Le sous-ministre des affaires municipales,
ROCH BOLDUC.

65472-o

Ministère de l'éducation

La municipalité scolaire des Manoirs

Avis est par la présente donné que le nom de la municipalité scolaire de Terrebonne ainsi que celui de la commission scolaire qui en a l'autorité a été changé en celui de: «des Manoirs »; et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2874-76 en date du 25 août 1976, dont voici le texte:

CONCERNANT le changement du nom de la municipalité scolaire de Terrebonne ainsi que de celui de la corporation qui a autorité sur celle-ci.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE le nom de la municipalité scolaire de Terrebonne soit changé en celui de La municipalité scolaire des Manoirs;

QUE le nom de la commission scolaire qui a autorité sur cette municipalité scolaire soit également changé en celui de «La Commission scolaire des Manoirs »,

et ce, conformément aux articles 50 et 90 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le ministre de l'éducation,
JEAN BIENVENUE.

65485-o

Ministère des finances

Province de Québec

État sommaire
des revenus et dépenses
de l'année financière
terminée le 31 mars 1976

État de la dette publique
au 31 mars 1976

REVENUS ET
de l'année financière terminée

REVENUS

	($'000)	
Impôts sur le revenu et sur les biens		
Revenu des particuliers	2,450,408	
Profits des sociétés	468,928	
Successions	32,755	
Primes d'assurances, capital, places d'affaires et autres	81,990	3,034,081
Taxes à la consommation		
Vente en détail	1,203,560	
Carburants	421,742	
Tabac	85,623	
Repas et hôtellerie	108,100	
Télécommunications	28,188	1,847,213
Droits et permis		
Véhicules automobiles	193,316	
Boissons alcooliques	52,600	
Pari mutuel	20,853	
Ressources forestières	38,303	
Ressources hydrauliques	5,988	
Ressources minières	45,518	
Autres droits et permis	27,707	384,285
Revenus divers		
Ventes de biens et services	153,284	
Intérêts	111,815	
Amendes et confiscations	14,392	
Contributions à des régimes de retraite	71,502	
Recouvrements	31,393	382,386
Transferts des sociétés d'État		
Société des alcools du Québec	155,000	
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	55,371	
Hydro-Québec	20,000	230,371
Revenus autonomes		5,878,336
Transferts du gouvernement du Canada		
Inconditionnels	1,247,203	
Programmes à frais partagés	792,177	2,039,380
Total des revenus		7,917,716

DÉPENSES
le 31 mars 1976

DÉPENSES

	($'000)
Affaires culturelles	38,176
Affaires intergouvernementales	16,713
Affaires municipales	252,202
Affaires sociales	2,969,520
Agriculture	194,430
Assemblée nationale	19,589
Communications	55,127
Conseil exécutif	54,309
Conseil du trésor	1,772
Consommateurs, coopératives et institutions financières	10,187
Éducation	2,417,721
Finances	424,902
Fonction publique	146,118
Immigration	8,647
Industrie et commerce	71,424
Justice	259,011
Revenu	412,442
Richesses naturelles	46,579
Terres et forêts	82,509
Tourisme, chasse et pêche	110,207
Transports	992,537
Travail et main-d'oeuvre	44,659
Travaux publics et approvisionnement	138,250
Montant porté à la provision pour pertes sur les comptes à recevoir et sur les prêts et avances	24,091
Total des dépenses	8,791,122*

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

de l'année financière terminée le 31 mars 1976

	($'000)
Revenus	7,917,716
Dépenses	8,791,122*
Déficit des opérations budgétaires	873,406

* Y compris les dépenses en capital et le montant de $125,101,400 porté à la provision pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE

au 31 mars 1976

		($'000)	
Bons du trésor			91,513
Obligations			
Négociables		3,872,641	
Fonds d'amortissement		42,832	
		3,829,809	
Non négociables			
Obligations d'épargne du Québec	556,877		
Gouvernement du Canada	183,103	739,980	4,569,789
Autres emprunts			205,690
Dettes assumées			88,789
Total			4,955,781
La dette publique est remboursable comme suit:			
En monnaie du Canada			3,815,710
En monnaies étrangères — équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts et d'acceptation des dettes:			
En monnaie des États-Unis		1,072,260	
En monnaie de la République fédérale d'Allemagne		52,806	
En monnaie de la France		25,155	
En monnaie du Japon		32,682	1,182,903
			4,998,613
Fonds d'amortissement			42,832
			4,995,781

Les états ci-dessus sont publiés conformément aux dispositions de l'article 11 du chapitre 17 des lois de 1970.

Le Contrôleur des Finances,
MARCEL LEFAIVRE.

Le Ministre d'État aux Finances,
PAUL BERTHIAUME.

Québec, le 1er septembre 1976.

Régie de l'électricité et du gaz

GAZ METROPOLITAIN INC.

Révision de taux pour générer des revenus de l'ordre de $1,707,007 pour la période du 25 septembre 1976 au 31 décembre 1976.

Avis public est par les présentes donné que «GAZ METROPOLITAIN INC. », distributeur aux termes de la Loi de la Régie de l'électricité et du gaz (1964, S.R.Q., ch. 87 et modifications), a, par sa requête en date du 3 septembre 1976, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz la révision sous l'article 40 de sa loi, de l'Ordonnance G-151 du 30 juillet 1976 et de l'Ordonnance G-152 du 29 juillet 1976, aux fins de lui permettre, comme conséquence de l'augmentation du coût de son gaz à l'approvisionnement, un ajustement de $0.048 par MPC pour les usagers en service continu soumis aux dispositions des tarifs 1, 2, 3, 4, 6 et 7 ainsi que la mise en vigueur provisoire d'une hausse de $0.085 par MPC pour les usagers en service continu soumis au tarif no 3.

Avis est également donné de l'intention de la requérante de demander une audition expéditive à la Régie, dès le 28 septembre 1976, et que toute personne désirant obtenir copie de la requête ou ayant des représentations à faire à son sujet peut le faire en s'adressant au soussigné, à l'adresse ci-après, au plus tard le vendredi 24 septembre 1976.

À cet effet, la Régie entendra cette requête lors d'une audience publique, mardi le 28 septembre 1976 à 10.15 hres de l'avant-midi, au siège social de la Régie, 2100, rue Drummond, Montréal.

Montréal, le 8 septembre 1976.

Régie de l'électricité et du gaz.

Le secrétaire,
MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM.A.

2100, rue Drummond,
Montréal (Qué.), H3G 1X1 65506-o

Services de santé et services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LONGUEUIL-OUEST

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 17e jour d'août 1976, modifiant les lettres patentes émises le 30 avril 1975.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.

55441-o 1362-0463

Sociétés coopératives agricoles

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE RIVIERE-DU-LOUP

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que la «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE RIVIERE-DU-LOUP », dont le siège social était situé à Rivière-du-Loup, Québec, dans le district électoral de Rivière-du-Loup, a été dissoute le 1er septembre 1976, conformément aux dispositions de la Loi des sociétés coopératives agricoles et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65480-o HUBERT MARCEAU.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE STE-ANNE-DES-MONTS

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que la «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE STE-ANNE-DES-MONTS », dont le siège social était situé à Ste-Anne-des-Monts, dans le district électoral de Gaspé, a été dissoute le 25 août 1976, ce conformément aux dispositions de la Loi des sociétés coopératives agricoles et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65457-o HUBERT MARCEAU.

Société d'habitation du Québec

Cité d'Alma

Programme de rénovation

«Zone Centre-Ville »

(Modifications)

Avis est donné qu'en vertu de l'article 40 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (L.Q. 1966/1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur en conseil a, par l'arrêté en conseil numéro 2916-76 en date du 25 août 1976, confirmé les modifications au programme de rénovation de la cité d'Alma adoptées par son règlement numéro 536 en date du 20 avril 1976, pour la partie de son territoire appelée «Centre-Ville », décrétée «zone de rénovation » par l'arrêté en conseil numéro 3040 en date du 8 octobre 1969.

La Société d'habitation du Québec a, par sa résolution numéro 9448 en date du 28 juillet 1976, approuvé ces modifications.

Le secrétaire,

64468-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Ville de Trois-Rivières

Programme de rénovation

«Zone Notre-Dame-de-la-Paix »

(Modifications)

Avis est donné qu'en vertu de l'article 40 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (L.Q. 1966/1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur en conseil a, par l'arrêté en conseil numéro 2610-76 en date du 28 juillet 1976, confirmé les modifications au programme de rénovation de la ville de Trois-Rivières adoptées par ses règlements numéros 386-D en date du 14 octobre 1975, 386-E en date du 12 janvier 1976 et 386-F en date du 9 février 1976, pour la partie de son territoire appelée «Zone Notre-Dame-de-la-Paix », décrétée «zone de rénovation » par l'arrêté en conseil numéro 859 en date du 4 mars 1970.

La Société d'habitation du Québec a, par sa résolution numéro 9344 en date du 22 juin 1976, approuvé ces modifications.

Le secrétaire,

64467-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Soumissions — Demandes de

Ville d'Amos

Comté d'Abitibi-Ouest

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées portant l'inscription «Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Gilles Racicot, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir lundi, le 4 octobre 1976, à l'Hôtel de ville, 62 est, 3e Avenue, ville d'Amos (Abitibi-Ouest), J9T 1E4, pour l'achat de $1,060,000 d'obligations de la ville d'Amos (Abitibi-Ouest), datées du 1er novembre 1976, et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $1,060,000 — 20 ans

Année			Capital
01	11	1977	$31,000
01	11	1978	33,000
01	11	1979	36,000
01	11	1980	$ 34,000
01	11	1981	33,000
01	11	1982	35,000
01	11	1983	39,000
01	11	1984	42,000
01	11	1985	48,000
01	11	1986	51,000
01	11	1987	43,000
01	11	1988	48,000
01	11	1989	52,000
01	11	1990	57,000
01	11	1991	62,000
01	11	1992	68,000
01	11	1993	75,000
01	11	1994	83,000
01	11	1995	91,000
01	11	1996	99,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $99,000, et si

supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $99,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville d'Amos s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: A-8 — $61,000 — achat de camions à incendie; A-27 — $159,300 — voirie, aqueduc, égouts et service récréatifs; A-28 — $77,300 — voirie; A-34 — $177,400 — voirie, bâtisses et terrains; A-36 — $53,200 — électricité; A-39 — $100,000 — bâtisses et terrains; A-40 — $19,800 — voirie, aqueduc et égouts; A-41 — $412,000 — voirie, aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 4 octobre 1976, à 8.00 heures du soir à l'Hôtel de ville, 62 est, 3e Avenue, ville d'Amos (Abitibi-Ouest).

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville d'Amos (comté d'Abitibi-Ouest), ce 30 août 1976.

Le greffier,
JEAN-GILLES RACICOT.

Hôtel de ville, 62 est, 3e Avenue,
Ville d'Amos (Abitibi-Ouest), J9T 1E4
Téléphone: 732-5218, code 819. 65459-o

Ville de Berthierville

Comté de Berthier

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné René Bayeur, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 588, rue Montcalm, C.P. 269, ville de Berthierville, comté de Berthier, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi le 5 octobre 1976, pour l'achat de $969,500 d'obligations de la ville de Berthierville, datées du 1er novembre 1976, et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $969,500 — 20 ans

Année			Capital
01	11	1977	$ 22,500
01	11	1978	28,000
01	11	1979	30,000
01	11	1980	36,000
01	11	1981	41,000
01	11	1982	45,000
01	11	1983	51,000
01	11	1984	57,000
01	11	1985	62,000
01	11	1986	68,000
01	11	1987	46,000
01	11	1988	49,000
01	11	1989	53,000
01	11	1990	57,000
01	11	1991	62,000
01	11	1992	47,000
01	11	1993	50,000
01	11	1994	52,000
01	11	1995	55,000
01	11	1996	58,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $58,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissement annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seuls des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $58,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Berthierville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 271(275) — $10,000 — renouvellement d'emprunt; 349 — $5,000 — renouvellement d'emprunt; 362 — $20,000 — renouvellement d'emprunt; 479 — $15,500 — aqueduc, égouts, voirie; 487 — $6,000 — aqueduc, égouts, voirie; 488 — $13,000 — aqueduc, égouts, voirie; 489(505) — $488,500 — construction d'un aréna; 491 — $17,000 — aqueduc, égouts, voirie; 493 — $25,000 — fonds de roulement; 495 — $53,000 — service récréatif et communautaire; 497 — $2,500 — service récréatif et communautaire; 498 — $120,000 — achat de terrains; 502 — $40,000 — achat de camion à incendie; 504 — $47,500 — aqueduc, égouts; 508 — $84,000 — réaménagement de l'Hôtel de ville; 509 — $22,500 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir mardi le 5 octobre 1976, à l'Hôtel de ville, 588, rue Montcalm, ville de Berthierville, comté de Berthier, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Berthierville (comté de Berthier), ce 9 septembre 1976.

Le secrétaire-trésorier,
RENÉ BAYEUR.

Hôtel de ville, 588, rue Montcalm,
C.P. 269, Berthierville (Berthier), Québec.
Téléphone: 836-3786
836-2676, code 514. 65504-o

Village de Bois-des-Filion
Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée, Madame Louise Desjardins, secrétaire-trésorier, Bureau du secrétaire-trésorier, 60, 36e Avenue, Village de Bois-des-Filion (Terrebonne), P.Q., jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi et par la suite jusqu'à 8.30 heures du soir, à la Salle du conseil, Place Marcel-Provost, Village de Bois-des-Filion (Terrebonne), mardi, le 5 octobre 1976, pour l'achat de $487,500 d'obligations du Village de Bois-des-Filion datées du 1er novembre 1976 et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $487,500 — 20 ans

Année			Capital
01	11	1977	$ 7,500
01	11	1978	8,000
01	11	1979	9,000
01	11	1980	10,000
01	11	1981	11,000
01	11	1982	12,000
01	11	1983	14,000
01	11	1984	15,000
01	11	1985	16,000
01	11	1986	18,000
01	11	1987	20,000
01	11	1988	21,000
01	11	1989	24,000
01	11	1990	26,000
01	11	1991	28,000
01	11	1992	32,000
01	11	1993	35,000

Année			Capital
01	11	1994	$ 40,000
01	11	1995	43,000
01	11	1996	98,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $98,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er novembre 1996 au montant de $98,000 comprend un solde de $51,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	11	1997	$ 1,000
01	11	1998	1,000
01	11	1999	1,000
01	11	2000	1,000
01	11	2001	1,000
01	11	2002	1,500
01	11	2003	1,500
01	11	2004	1,500
01	11	2005	1,500
01	11	2006	1,500
01	11	2007	2,000
01	11	2008	2,500
01	11	2009	3,000
01	11	2010	3,000
01	11	2011	3,500
01	11	2012	4,000
01	11	2013	4,000
01	11	2014	5,000
01	11	2015	5,500
01	11	2016	6,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $98,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le Village de Bois-des-Filion s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 281 — $137,500 — aqueduc et égouts; 309 — $350,000 — consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue mardi, le 5 octobre 1976, à 8.00 heures du soir, à la Salle du conseil, Place Marcel-Provost, Village de Bois-des-Filion (Terrebonne), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Bois-des-Filion (comté de Terrebonne), ce 7 septembre 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LOUISE DESJARDINS.

Bois-des-Filion (Terrebonne), P.Q.,
Téléphone: 621-1460, code 514. 65463-o

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Comté de Verchères

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Laurent Olivier, greffier, Hôtel de ville, 100 rue Centre civique, ville de Mont-Saint-Hilaire, (Verchères), P.Q. jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi le 6 octobre 1976, pour l'achat de $1,826,000 d'obligations de la ville de Mont-Saint-Hilaire, datées du 1er novembre 1976, et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $1,826,000 — 20 ans

Année			Capital
01	11	1977	$53,000
01	11	1978	55,000
01	11	1979	60,000
01	11	1980	64,000
01	11	1981	69,000
01	11	1982	69,000
01	11	1983	76,000
01	11	1984	82,000
01	11	1985	89,000
01	11	1986	95,000
01	11	1987	80,000
01	11	1988	86,000
01	11	1989	93,000
01	11	1990	100,000
01	11	1991	107,000
01	11	1992	102,000
01	11	1993	114,000
01	11	1994	124,000
01	11	1995	137,000
01	11	1996	171,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $171,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er novembre 1996, au montant de $171,000 comprend un solde de $23,000 renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	11	1997	$4,500
01	11	1998	4,500
01	11	1999	4,500
01	11	2000	4,500
01	11	2001	5,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $171,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 139 — $13,000; 156 — $81,000; 163 — $15,000; 248 — $7,000; 273 — $10,000; 277 — $40,500; 284 — $11,500; 291 — $13,500; 293 — $95,000 — renouvellements d'emprunts; 371 — $20,700; 372 — $518,000; 382 — $376,000; 385 — $37,000; 391 — $14,100; 396 — $64,000; 397 — $48,000; 398 — $233,000; 404 — $7,000; 406 — $221,700 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mercredi le 6 octobre 1976, à l'Hôtel de ville, 100, rue Centre civique, ville de Mont-Saint-Hilaire (Verchères) P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Mont-Saint-Hilaire (comté de Verchères), ce 7 septembre 1976.

Le greffier,
LAURENT OLIVIER.

Hôtel de ville, 100, rue Centre civique,
Ville de Mont-Saint-Hilaire (Verchères), P.Q.
Téléphone: 467-2854, code 514. 65464-o

Ville de Pierrefonds

Comté de Robert-Baldwin

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gabriel Legault, greffier, Hôtel de ville, 11072 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds (Robert-Baldwin), P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, mardi le 5 octobre 1976, pour l'achat de $4,342,000 d'obligations de la ville de Pierrefonds, datées du 1er novembre 1976, et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $4,342,000 — 20 ans

Année			Capital
01	11	1977	$ 142,000
01	11	1978	152,000
01	11	1979	168,000
01	11	1980	181,000
01	11	1981	196,000
01	11	1982	126,000
01	11	1983	140,000
01	11	1984	154,000
01	11	1985	167,000
01	11	1986	186,000
01	11	1987	150,000
01	11	1988	166,000
01	11	1989	185,000
01	11	1990	206,000
01	11	1991	230,000
01	11	1992	258,000
01	11	1993	285,000
01	11	1994	319,000
01	11	1995	356,000
01	11	1996	575,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $575,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er novembre 1996 au montant de $575,000 comprend un solde de $175,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	11	1997	$ 10,000
01	11	1998	11,000
01	11	1999	13,000
01	11	2000	14,000
01	11	2001	16,000
01	11	2002	18,000
01	11	2003	20,000
01	11	2004	22,000
01	11	2005	24,000
01	11	2006	27,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $575,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Pierrefonds s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 255(372) — $58,500; 377 — $329,000; 395 — $24,700; 402 — $165,800; 178 — $114,200; 180 — $3,750; 183 — $43,000; 186 — $78,500; 187 — $1,300; 188 — $10,000; 192 — $39,000; 194 — $8,500; 197 — $9,000; 203 — $3,750 — renouvellements d'emprunts; 552 — $18,000; 659 — $125,000; 667 —

$50,000; 685 — $30,000; 686 — $200,000; 692 — $100,000; 699 — $25,000; 700 — $250,000; 701 — $60,000 — aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 702 — $100,000 — aménagement de parcs; 705 — $1,000,000 — aqueduc, égouts et voirie; 706 — $8,500 — quote-part à la ville de Roxboro pour travaux d'égouts; 707 — $30,000; 710 — $16,500; 711 — $500,000; 712 — $200,000; 713 — $80,000; 715 — $500,000; 717 — $130,000; 718 — $30,000 — éclairage, frais de refinancement, aqueduc, égouts, voirie, acquisition de lots.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue à 5.00 heures de l'après-midi, mardi le 5 octobre 1976, à l'Hôtel de ville, 11072 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds (Robert-Baldwin), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Pierrefonds (comté de Robert-Baldwin), ce 7 octobre 1976.

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT.

Hôtel de ville, 11072 ouest, boulevard Gouin
Pierrefonds (Robert-Baldwin), P.Q.
Téléphone: 684-4480, code 514. 65465-o

Ville de Victoriaville

Comté d'Arthabaska

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Georges-H. Boisvert, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi le 4 octobre 1976, à l'Hôtel de ville, C.P. 370, 1 ouest, Notre-Dame, Victoriaville (Arthabaska), P.Q., pour l'achat de $3,870,000 d'obligations de la ville de Victoriaville, datées du 1er novembre 1976, et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et le 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $3,870,000 — 20 ans

Année			Capital
01	11	1977	$ 97,000
01	11	1978	103,000
01	11	1979	113,000
01	11	1980	120,000
01	11	1981	$130,000
01	11	1982	142,000
01	11	1983	153,000
01	11	1984	165,000
01	11	1985	179,000
01	11	1986	193,000
01	11	1987	176,000
01	11	1988	190,000
01	11	1989	207,000
01	11	1990	223,000
01	11	1991	239,000
01	11	1992	246,000
01	11	1993	267,000
01	11	1994	288,000
01	11	1995	308,000
01	11	1996	331,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $331,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $331,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Victoriaville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 360 N.S. — $240,000 — aqueduc, égouts, voirie; 368 N.S. — $118,000 — voirie, acquisition de lots; 370 N.S. — $735,000 — aqueduc, égouts; 383 N.S. — $827,000 — aqueduc, égouts, voirie; 387 N.S. — $325,000 — aqueduc, égouts, voirie; 394 N.S. — $825,000 — acquisition d'immeubles; 396 N.S. — $253,000 — aqueduc, égouts, voirie; 404 N.S. — $100,000 — fonds de roulement; 405 N.S. — $177,000 — aqueduc, égouts, voirie; 411 N.S. — $270,000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 4 octobre 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 1 ouest, Notre-Dame, Victoriaville (Arthabaska), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Victoriaville (comté d'Arthabaska), ce 30 août 1976.

Le greffier,
GEORGES -H. BOISVERT.

Hôtel de ville, C.P. 370, 1 ouest, Notre-Dame,
Victoriaville (Arthabaska), P.Q.
Téléphone: 758-8291, code 819. 65460-o

Ville de Waterloo

Comté de Shefford

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné René Bellefeuille, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 417, rue Court, Waterloo, comté de Shefford, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi le 4 octobre 1976, pour l'achat de $1,196,000 d'obligations de la ville de Waterloo, datées du 1er novembre 1976 et remboursables en série du 1er novembre 1977 au 1er novembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1976.

Tableau d'amortissement — $1,196,000 — 20 ans

Année	Capital
01 11 1977	$ 37,000
01 11 1978	41,000
01 11 1979	45,000
01 11 1980	50,000
01 11 1981	34,000
01 11 1982	37,000
01 11 1983	42,000
01 11 1984	46,000
01 11 1985	50,000
01 11 1986	55,000
01 11 1987	46,000
01 11 1988	52,000
01 11 1989	58,000
01 11 1990	63,000
01 11 1991	69,000
01 11 1992	77,000
01 11 1993	84,000
01 11 1994	94,000
01 11 1995	104,000
01 11 1996	112,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligatios échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $112,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $112,000, et seul cet

excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Waterloo s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 317 — $33,000; 327 — $9,000; 329 — $19,000 — renouvellements d'emprunts; 73-348 — $180,000; 75-356 — $350,000; 75-358 — $95,000; 76-361 — $160,000; 76-362 — $350,000 — aqueduc, égouts et voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, lundi le 4 octobre 1976, à l'Hôtel de ville, 417, rue Court, Waterloo (Shefford), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Waterloo, (Comté de Shefford), ce 7 septembre 1976.

Le secrétaire-trésorier,
RENÉ BELLEFEUILLE.

Hôtel de ville, 417, rue Court
Waterloo, (Shefford), P.Q.
Téléphone: 539-2287, code 514. 65466-o

Syndicats professionnels

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS EN READAPTATION PHYSIQUE DU QUEBEC

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 10 août 1976, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS EN READAPTATION PHYSIQUE DU QUEBEC», avec siège social situé à Chicoutimi, district judiciaire de Chicoutimi.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65458-o 1468-0045

SYNDICAT DES EMPLOYES DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX D'ASBESTOS (CSD)

Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 5 août 1976, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYES DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX D'ASBESTOS INC.», dont la constitution a été autorisée le 11 septembre 1959, avec siège social situé à Asbestos, en celui de «SYNDICAT DES EMPLOYES DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX D'ASBESTOS (CSD)», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65492-o 1318-9675

LE SYNDICAT DE L'UPA SECTEUR CENTRE TEMISCAMINGUE

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 26 juillet 1976, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «LE SYNDICAT DE L'UPA SECTEUR CENTRE TEMISCAMINGUE», avec siège social situé à Laverlochère, district judiciaire de Témiscamingue.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65491-o 1467-5904

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et

Proclamation(s)

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms

territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton d'Ailleboust, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, et en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton d'Ailleboust;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2367-76, du 7 juillet 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton d'Ailleboust, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton d'Ailleboust;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'une avis désignant l'im-

and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Ailleboust, comprising block 1, located in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should now be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Ailleboust;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 2367-76, dated July 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval the original plan and book of reference of part of the Township of Ailleboust, comprising block 1, located in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Ailleboust;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immov-

meuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de juillet en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 125 65461-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Ducharme, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées

eable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of July in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 125 65461

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Ducharme, comprising block 1, located in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the

par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Ducharme.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2368-76, du 7 juillet 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Ducharme, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Ducharme;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

reference book in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should now be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Ducharme;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 2368-76 dated July 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Township of Ducharme, comprising block 1, located in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Ducharme;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS; Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de juillet en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 126

65461-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Queylus, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Queylus;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2369-76, du 7 juillet 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of July in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 126

65461

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Queylus, comprising Block 1, located in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Queylus;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 2369-76, dated July 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Queylus, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Queylus;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de juillet en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 127

65461-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Township of Queylus, comprising Block 1, located in the Lac-Saint-Jean-West Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Queylus;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of July, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six, and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 127

65461

Canada
Provice of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms

territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du village de Sainte-Rose, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Laval, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit village qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Laval, à Sainte-Rose;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Laval et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du village de Sainte-Rose;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2370-76, du 7 juillet 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Laval, à Sainte-Rose, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du village de Sainte-Rose, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Laval;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du Village de Sainte-Rose;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168

and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Village of Sainte-Rose, comprising Block 1, located in the Laval Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said village, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Laval Registration Division Office, in Sainte-Rose;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Laval Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Village of Sainte-Rose;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 2370-76, dated July 7, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Laval Registration Division Office, in Sainte-Rose, the original plan and book of reference of part of the Village of Sainte-Rose, comprising Block 1, located in the Laval Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Village of Sainte-Rose;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article

et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province du Québec, ce septième jour de juillet en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 128

65461-o

2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventh day of July, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six, and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 128

65461

Partage et Licitation

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés dans une cause de Partage et Licitation seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-001505-762
S-4799

JACQUES RIOUX, demandeur, *vs* CAMILLE BRASSARD, défendeur, et la CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU CHEMIN et LE REGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Montmorency, mis-en-cause.

«1. Une terre étant le lot deux cent soixante-six et la moitié nord-est du lot deux cent soixante-cinq (266 et ½ N.E. 265) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency mesurant trois arpents de largeur; bornée vers l'ouest à la partie 265 de D. Drouin, vers l'est au lot 264 de Léonce Bilodeau, vers le nord et le sud aux traits carrés. Avec maison et hangar.

Sauf à distraire l'emplacement suivant:

Il faut distraire du lot 265, l'emplacement de Dame Robert Caron: 200′ x 350′, situé dans le coin formé par la route et le terrain de D. Drouin.

Partition and Licitation

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LANDS and TENEMENTS hereinafter mentioned in an action in Partition and Licitation will be sold at the respective times and places mentioned below.

Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-001505-762
S-4799

JACQUES RIOUX, plaintiff, *vs* CAMILLE BRASSARD, defendant, and LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU CHEMIN and THE REGISTRAR for the Montmorency Registration Division, *mis-en-cause*.

1. "Lot two hundred and sixty-six and the northeast half of lot two hundred and sixty-five (266 and N.E. ½ 265) on the official cadastre for the Parish of Saint-Féréol, Montmorency Registration Division; measuring three arpents in width; bounded to the west by part of lot 265 owned by D. Drouin, to the east by lot 264 owned by Léonce Bilodeau, and to the north and south by the boundary lines. With a house and shed.

Less the following land:

From lot 265 the land owned by Mrs. Robert Caron: 200′ x 350′, located in the corner formed by the road and the property of D. Drouin.

Également à distraire la partie vendue à messieurs Peter J. Nelson et Jeffry Watt:

Une étendue de terrain faisant partie du lot deux cent soixante-six (ptie 266) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency; bornée vers le nord par la voie publique, vers le sud par la ligne de division entre les rangs Saint-Antoine et Saint-Vincent-de-Paul, vers l'est par le lot 267 et vers l'ouest par le lot 265.

Une étendue de terrain faisant partie du lot deux cent soixante-cinq (ptie 265) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels; plus précisément, la demie nord-est de la partie dudit lot situé entre la voie publique au nord et la ligne de division entre les rangs Saint-Antoine et Saint-Vincent-de-Paul au sud; bornée vers l'est par le lot 266 et vers l'ouest par la partie ou l'autre moitié dudit lot 265 appartenant à Donat Drouin. Sans bâtisse.

2. Une terre étant la partie située au nord-ouest de la route municipale du lot deux cent soixante-quatre et de la moitié sud-ouest du lot deux cent soixante-cinq (ptie N.O. 264 et ptie N. de 1/2 S.O. 265) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency; mesurant trois arpents de largeur; bornée vers le sud à la route municipale, vers le nord au trait carré, vers l'ouest au lot 265 (Paul Caron), vers l'est à la partie de 265 des acquéreurs représentant W. Verreault. Avec maison et dépendances.

Sujet aux servitudes pour lignes de transmission en faveur de Québec Power et Hydro-Québec et au droit d'approvisionnement d'eau en commun avec Donat Drouin. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à trois mille cinq cent quatre-vingts dollars ($3,580), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 9 septembre 1976. 65498-o

To be withdrawn also the part sold to Messrs. Peter J. Nelson and Jeffry Watt:

A piece of land being part of lot two hundred and sixty-six (Pt. 266) on the official plan and book of reference for the Parish of Saint-Féréol, Registration Division of Montmorency; bounded towards the north by the public road, towards the south by the dividing line between Ranges Saint-Antoine and Saint-Vincent-de-Paul, towards the east by lot 267 and towards the west by lot 265.

A piece of land being part of lot two hundred and sixty-five (Pt. 265) on the same plan and book of reference; more precisely, the northeastern half of the part of said lot situated between the public road to the north and the dividing line between Ranges Saint-Antoine and Saint-Vincent-de-Paul to the south; bounded towards the east by lot 266 and towards the west to the part or other half of said lot 265, property of Donat Drouin. Without any building.

2. Land comprising the part of lot two hundred and sixty-four, located northwest of the municipal road, and the southwestern half of lot two hundred and sixty-five (Pt. N.W. 264 and S.W. 1/2 265) on the official cadastre for the Parish of Saint-Féréol, Montmorency Registration Division. Measuring three arpents in width; bounded southerly by the municipal road, northerly by the boundary line, westerly by lot 265 (Paul Caron), easterly by the part of lot 265 owned by the purchasers representing W. Verreault. With the house and dependencies.

Subject to servitudes for the installation of electric power transmission lines for the benefit of Québec Power and Hydro-Québec and the right to water-supply in common with Donat Drouin."

The upset price the purchaser shall pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is fixed at three thousand five hundred and eighty dollars ($3,580).

To be sold at the Montmorency Registry Office, 8032 Royale, Château-Richer, Montmorency County, on the TWENTY-FIFTH day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 9, 1976. 65498

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

BEAUCE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce

No 33,890 : DAME RITA POULIN, Beauceville-Ouest, comté de Beauce, demanderesse, *vs* ANTOINE MARTEL, adresse inconnue, défendeur.

Pour être vendu l'immeuble suivant:

«Le lot cent soixante-cinq, fraction soixante-huit (165-68) du cadastre amendé d'une partie de la paroisse St-St-François, Beauce, pour la ville de Beauceville-Est. Avec bâtisses, circonstances et dépendances. Avec les servitudes actives et sujet aux servitudes passives, s'il s'en trouve, suivant titres. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à $1,880.25, le tout suivant l'article 670*e*. C.P.C.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce à Beauceville, comté de Beauce, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

District de Beauce. 65495-o

BEAUHARNOIS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauharnois

No 760-02-000788-74 : ANDRÉ CHENAIL, demandeur, *vs* DONALD GUAY défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de St-Jean, mis-en-cause.

«Un emplacement à Saint-Paul, Île-aux-Noix, composé de parties des lots numéros soixante-cinq et soixante-sept du cadastre officiel de la paroisse de St-Valentin, mesurant cent soixante-treize pieds de largeur sur trois quarts d'arpents de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins, borné à l'ouest par la route, au nord par partie dudit no 65 appartenant à M. Claude Fleury ou ses représentants, à l'est par un marais et au sud par partie du lot

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

BEAUCE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Beauce

No. 33, 890 : DAME RITA POULIN, Beauceville-Ouest, Beauce County, plaintiff, *vs* ANTOINE MARTEL, of unknown address, defendant.

The following immoveable is to be sold:

"Lot one hundred and sixty-five, fraction sixty-eight (165-68) on the amended cadastre of part of the Parish of Saint-François, Beauce, for the Town of Beauceville-Est. With buildings, appurtenances and dependencies. With the active servitudes and subject to the passive servitudes, if any, according to the titles."

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication is $1,880.25, under article 670*e* C.C.P.

To be sold at the Beauce Registry Office, Beauceville, Beauce County, on the TWENTY-SEVENTH day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

ROGER LE HOUX,
Assistant Sheriff.

District of Beauce. 65495

BEAUHARNOIS

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Beauharnois

No. 760-02-000788-74 : ANDRÉ CHENAIL, plaintiff, *vs* DONALD GUAY, defendant, and THE REGISTRAR for the Saint-Jean Registration Division, *mis-en-cause*.

"Land in Saint-Paul, Île-aux-Noix, consisting of parts of lots sixty-five and sixty-seven on the official cadastre for the Parish of Saint-Valentin, one hundred and seventy-three feet wide and three-quarters of an arpent deep, the whole in English measure and more or less, bounded on the west by the road, on the north by that part of the same lot 65 belonging to Mr. Claude Fleury or representatives, on the east by a marsh and on the south by that

numéro soixante-quatre dudit cadastre appartenant à M. Roland Lemieux ou ses représentants, sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et dont l'acquéreur se déclare satisfait. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, comté de Saint-Jean, province de Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à ONZE heures de l'avant-midi, à une mise à prix de $625, soit 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra acquitter le montant ci-haut mentionné au moment de la vente par chèque ou argent comptant.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

65510-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-013657-752 { ANNELIESE ELSBETH KUHNE, ménagère, de Sainte-Clothilde, district de Beauharnois, y résidant dans le Grand Rang, et résidant présentement en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* WOLFGANG SCHINKE, des ville et district de Montréal, défendeur.

«Un emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Clothilde, comté de Châteauguay, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quarante et un (ptie 141) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Châteauguay, mesurant deux cent pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est et cent cinquante pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest, ayant une superficie de trente mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins;

Ladite étendue de terrain est bornée vers le sud-ouest, le nord-ouest et le sud-est par d'autres parties dudit lot originaire numéro 141, appartenant aux parties aux présentes et à l'intervenant ci-dessous mentionné; vers le nord-est par un chemin privé étant une partie dudit lot numéro 141.

Commençant à un point situé à une distance de cinq cent deux pieds et sept dixièmes au sud-ouest de l'intersection de la ligne de division entre les lots 141 et 142 et la limite sud-est de la voie publique (point «A » sur le plan).

De là, vers le sud-est, formant un angle extérieur de 80°43′, une distance de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds et un dixième jusqu'à un point («B » sur le plan).

De là, vers le sud-ouest, formant un angle extérieur de 88°22′, une distance de cent cinquante pieds jusqu'à un point («C » sur le plan).

De là, vers le sud-est, formant un angle intérieur de 90°, une distance de deux cents pieds jusqu'à un point («D » sur le plan).

part of lot sixty-four of the same cadastre belonging to Mr. Roland Lemieux or representatives, without any buildings.

The whole as it now stands, with the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to this immoveable, with which the purchaser declares he is satisfied."

To be sold at the Saint-Jean Registry Office, Saint-Jean County, Province of Québec, on the EIGHTEENTH day of OCTOBER, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning. The upset price is $625, which is 25% of the municipal assessment; the purchaser must pay this amount at the time of the sale, by cheque or in cash.

CLAUDE AUDET,
Sheriff.

65510

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 500-05-013657-752 { ANNELIESE ELSBETH KUHNE, housewife, of the City of Ste-Clothilde, District of Beauharnois, and therein residing at Grand Rang, and presently residing in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* WOLFGANG SCHINKE, of the City and District of Montreal, defendant.

"An emplacement situated in the Parish of Sainte-Clothilde, County of Châteauguay, known and designated as being part of original lot number one hundred and forty-one (Pt. 141) on the official plan and book of reference of the Parish of St-Jean-Chrysostome, Registry Division of Châteauguay, measuring two hundred feet in its southwest and northeast lines, and one hundred and fifty feet in its southeast and northwest lines, containing a superficial area of thirty thousand square feet, English measure, more or less;

Bounded the said part of land, towards the southwest, the northwest, and the southeast by other parts of said original lot number 141, belonging to the present parties an intervenant hereinafter mentioned; towards the northeast by a private road being a part of said lot No. 141.

Commencing at a point situated at a distance of five hundred and two feet and seven-tenths of a foot to the southwest of the intersection of the division line between lots 141 and 142 and the southeast limit of the public road ("A" on plan).

Thence toward the southeast along an exterior angle of 88°43′ for a distance of one thousand nine hundred and ninety-eight feet and one-tenth of a foot to a point ("B" on plan).

Thence toward the southwest along an exterior angle of 88°22′ for a distance of one hundred and fifty feet to a point ("C" on plan).

Thence toward the southeast along an interior angle of 90° for a distance of two hundred feet to a point ("D" on plan).

De là, vers le nord-est, formant un angle intérieur de 90°, une distance de cent cinquante pieds jusqu'à un point («E » sur le plan).

De là, vers le nord-ouest, formant un angle intérieur de 90°, une distance de deux cents pieds jusqu'au point de départ («B » sur le plan).

Ladite étendue de terre est indiquée par les lettres «B-C-D-E-B » sur un plan qui demeure annexé à l'original d'un acte, constatant la vente consentie par le présent vendeur au présent acquéreur, passé devant R. Bourdon, notaire, le vingt-sixième jour de mai mil neuf cent soixante-sept, sous le numéro 4081 de ses minutes, dont les parties aux présentes ont pris connaissance.

Y compris la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Dans l'état où se trouve présentement ladite propriété, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur. »

La mise à prix sera de $3,187.50, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, à Sainte-Martine, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Valleyfield, le 2 septembre 1976. 65484

Thence toward the northeast along an interior angle of 90° for a distance of one hundred and fifty feet to a point (''E'' on plan).

Thence toward the northwest along an interior angle of 90° for a distance of two hundred feet to the point of commencement (''B'' on plan).

The said part of land is shown by letters ''B-C-D-E-B'' on plan remaining annexed to the original of a deed of sale from the vendor herein to the purchaser herein, passed before said notary R. Bourdon on the twenty-sixth day of May, nineteen hundred and sixty-seven, under number 4081 of his records, of which the parties hereto have taken cognizance.

The whole with the house thereon erected, circumstances and dependencies;

As the said property now subsists, with all its rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind on the part of the vendor.

The upset price shall be $3,187.50, which the purchaser shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Châteauguay Registration Division Office, in Sainte-Martine, on the TWENTIETH day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

PAUL BRODEUR,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Valleyfield, September 2, 1976. 65484-o

CHICOUTIMI

Fieri Facias

Cour supérieure — District de Chicoutimi

No 43-488
Shérif 493-76

BANQUE DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant son siège social en les cité et district de Montréal et une succursale au 34 est, rue Racine, en les cité et district de Chicoutimi, demanderesse, *vs* JACQUELINE GAUDREAULT, faisant affaire sous les nom et raison sociale de «Salon Jacqueline Enr. », boulevard St-Jean, St-Jean-Eudes, Ville de Jonquière (secteur Arvida), district de Chicoutimi, défenderesse.

«Un certain lopin de terre, de figure irrégulière, faisant partie des lots numéros neuf-C-quatorze, neuf-C-treize, neuf-C-soixante-quatorze, neuf-C-soixante-quinze, neuf-C-soixante-seize, neuf-C-soixante-dix-sept, neuf-C-soixante-dix-neuf, neuf-C-quatre-vingt et neuf-C-quatre-vingt-un (Pties nos 9-C-14, 9-C-13, 9-C-74, 9-C-75, 9-C-76, 9-C-77, 9-C-79, 9-C-80 et 9-C-81) au cadastre

CHICOUTIMI

Fieri Facias

Superior Court — District of Chicoutimi

No. 43-488
Sheriff 493-76

BANK OF MONTREAL, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Montreal with a branch at 34 est, rue Racine, in the City and District of Chicoutimi, plaintiff, *vs* JACQUELINE GAUDREAULT, doing business under the firm name of ''Salon Jacqueline Enr.'', boulevard Saint-Jean, Saint-Jean-Eudes, City of Jonquière (Arvida sector), District of Chicoutimi, defendant.

''A certain piece of land of irregular shape, forming part of lots nine-C-fourteen, nine-C-thirteen, nine-C-seventy-four, nine-C-seventy-five, nine-C-seventy-six, nine-C-seventy-seven, nine-C-seventy-nine, nine-C-eighty and nine-C-eighty-one (Pts. 9-C-14, 9-C-13, 9-C-74, 9-C-75, 9-C-76, 9-C-77, 9-C-79, 9-C-80 and 9-C-81) on the official cadastre for the Parish of Chicoutimi, Range Fourteen South-

officiel de la paroisse de Chicoutimi, Quatorzième rang sud-ouest (Rg XIV S.O.), chemin Sydenham, division d'enregistrement de Chicoutimi; borné vers le nord-est par parties des lots neuf-C-soixante-quatorze, neuf-C-soixante-quinze, neuf-C-quatre-vingt, neuf-C-quatre-vingt-un et neuf-C-treize (Pties nos 9-C-74, 9-C-75, 9-C-80, 9-C-81 et 9-C-13), vers le sud-est par parties des lots numéros neuf-C-treize et neuf-C-quatorze (pties nos 9-C-13 et 9-C-14), vers le sud-ouest par parties des lots numéros neuf-C-quatorze et neuf-C-soixante-dix-sept, neuf-C-soixante-seize et neuf-C-soixante-quinze (Pties nos 9-C-14, 9-C-77, 9-C-76 et 9-C-75), vers le nord-ouest par parties des lots numéros neuf-C-soixante-quinze et neuf-C-soixante-quatorze (Pties nos 9-C-75 et 9-C-74); ledit terrain figurant en un liséré rouge sur un plan préparé par les soins de Rosaire Gagné, arpenteur-géomètre, portant la date du 24 mars 1966, et pouvant être décrit plus explicitement comme suit, savoir:

Commençant en un point A situé au point d'intersection d'une ligne parallèle à la ligne divisoire des lots numéros neuf-C-treize et neuf-C-quinze (9-C-13 et 9-C-15) à huit pieds (8′) à l'est de celle-ci avec l'emprise de rue nord-ouest actuelle du boulevard St-Jean (Route 16); de là en suivant dans une direction vers le nord-ouest une ligne droite sur une longueur de quatre-vingt pieds (80′) pour aboutir en un point B;

De ce point B en suivant dans une direction vers le sud-ouest la limite nord-ouest du lot neuf-C-treize (9-C-13) sur une longueur de huit pieds (8′) pour aboutir au coin nord-ouest de celui-ci (9-C-13) correspondant au point C;

De ce point C en suivant dans une direction vers le nord-ouest le prolongement de la ligne divisoire des lots cadastraux neuf-C-quatorze et neuf-C-quinze (9-C-14 et 9-C-15) sur une longueur de cent un pieds et cinq dixièmes (101.5′) approximativement pour aboutir en un point D;

De ce point D en suivant dans une direction vers le nord-est la clôture existante qui est sensiblement parallèle à la limite nord-ouest du lot neuf-C-quatorze (9-C-14) sur une longueur de cinquante pieds (50′) pour aboutir en un point E;

De ce point E en suivant dans une direction vers le nord-ouest une ligne droite sensiblement parallèle à la ligne divisoire des lots neuf-C-treize et neuf-C-quatorze (9-C-13 et 9-C-14) sur une longueur de vingt pieds (20′) pour aboutir en un point F;

De ce point F en suivant une direction vers le nord-est une ligne droite sensiblement parallèle à la limite nord-ouest des lots neuf-C-douze et neuf-C-treize (9-C-12 et 9-C-13) sur une longueur de dix-huit pieds (18′) pour aboutir en un point G;

De ce point G en suivant dans une direction vers le sud-est le prolongement d'une ligne parallèle à la ligne divisoire des lots neuf-C-treize et neuf-C-quatorze (9-C-13 et 9-C-14) et à sensiblement à mi-distance entre les solages

west (Rge. XIV S.W.), chemin Sydenham, Chicoutimi Registration Division; bounded on the northeast by parts of lots nine-C-seventy-four, nine-C-seventy-five, nine-C-eighty, nine-C-eighty-one and nine-C-thirteen (Pts. 9-C-74, 9-C-75, 9-C-80, 9-C-81 and 9-C-13), on the southeast by parts of lots nine-C-thirteen and nine-C-fourteen (Pts. 9-C-13 and 9-C-14), on the southwest by parts of lots nine-C-fourteen, nine-C-seventy-seven, nine-C-seventy-six and nine-C-seventy-five (Pts. 9-C-14, 9-C-77, 9-C-76 and 9-C-75), and on the northwest by parts of lots nine-C-seventy-five and nine-C-seventy-four (Pts. 9-C-75 and 9-C-74); this land is shown, outlined in red, on a plan prepared by Rosaire Gagné, Québec Land Surveyor, dated March 24, 1966, and may be more explicitly described as follows:

Beginning at point A situated at the intersectin of a line parallel to, and eight feet (8′) east of, the line separating lots nine-C-thirteen and nine-C-fifteen (9-C-13 and 9-C-15), and the present northwest right-of-way of boulevard Saint-Jean (Route 16); from there northwest along a straight line for eighty feet (80′) to point B;

From point B southwest along the northwest boundary of lot nine-C-thirteen (9-C-13) for eight feet (8′) to point C, corresponding to the northwest corner of that lot (9-C-13);

From point C northwest along the extension of the line separating lots nine-C-fourteen and nine-C-fifteen (9-C-14 and 9-C-15) for approximately one hundred and one and five tenths feet (101.5′) to point D;

From point D northeast along the existing fence which is more or less parallel to the northwest boundary of lot nine-C-fourteen (9-C-14) for fifty feet (50′) to point E;

From point E northwest along a straight line more or less parallel to the line separating lots nine-C-thirteen and nine-C-fourteen (9-C-13 and 9-C-14) for twenty feet (20′) to point F;

From point F northeast along a straight line more or less parallel to the northwest boundary of lots nine-C-twelve and nine-C-thirteen (9-C-12 and 9-C-13) for eighteen feet (18′) to point G;

From point G southeast along the extension of a line parallel to the line separating lots nine-C-thirteen and nine-C-fourteen (9-C-13 and 9-C-14), and more or less halfway between the foundations of the house and of the garage

de la maison et du garage existants sur une longueur de sensiblement égale à deux cents pieds (200′) pour aboutir en un point H qui correspond à son intersection avec la ligne de rue nord-ouest actuelle de la route 16 (boulevard St-Jean).

De ce point H en suivant dans une direction vers le sud-ouest ladite ligne de rue actuelle du boulevard St-Jean sur une longueur de soixante pieds (60′) pour aboutir au point de départ A;

La superficie de ce lopin de terre contient douze mille vingt-huit pieds carrés (12,028 pi. ca.), mesure anglaise;

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif,
Chicoutimi, le 8 septembre 1976. 65499-o

now standing, for approximately two hundred feet (200′) to point H, where that line intersects the present northwest line of Route 16 (boulevard Saint-Jean);

From point H southwest along the existing line of boulevard Saint-Jean for sixty feet (60′) to point A, the beginning point;

This piece of land has an area of twelve thousand and twenty-eight square feet (12,028 sq. ft.), English measure;

With all the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies.''

To be sold at the Office of the Registrar of the Chicoutimi Registration Division, in the Chicoutimi Court House, on the TWENTIETH day of OCTOBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

JEAN-CLAUDE BASQUE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, September 8, 1976. 65499

Fieri Facias

Cour supérieure — District de Chicoutimi

No 150-05-000294-76
Shérif 496-76

LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corps politique et dûment incorporé selon la loi et ayant une principale place d'affaires pour la province de Québec dans la ville et le district de Montréal, demanderesse, *vs* BOULANGER EXCAVATION INC., ayant un corps politique et corporation dûment incorporé selon la loi, ayant sa principale place d'affaires dans la ville et le district de Chicoutimi, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis-en-cause.

«Un lopin de terre ou emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton Jonquière, comme formant partie des lots numéros dix-neuf-A et dix-huit (ptie lots 19-A et 18), dans le rang Trois (Rg III) dudit canton; lequel terrain est borné vers le nord-est par une partie du lot numéro dix-huit (ptie lot 18), vers le sud-est par la route 16-A actuelle et enfin vers l'ouest par une autre partie du lot numéro dix-huit (ptie lot 18) et une partie du lot numéro dix-neuf-A (ptie lot 19-A); lequel terrain peut être plus explicitement décrit comme suit, savoir:

Partant d'un point «A», tel que montré sur le plan annexé à l'acte de vente reçu le 24 mai 1972, devant le notaire Jean-Pierre Côté, sous le numéro 85 de ses minutes, situé au nord de la route 16-A actuelle, à l'intersection de la ligne de division des lots numéros dix-neuf-A et dix-huit (lots nos 19-A et 18) des rang et canton susdits, en suivant cette ligne de division vers l'ouest sur une

Fieri Facias

Superior Court — District of Chicoutimi

No. 150-05-000294-76
Sheriff 496-76

THE CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a corporation duly constituted according to law, whose chief place of business in the Province of Québec is in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* BOULANGER EXCAVATION INC., a corporation duly constituted according to law, whose chief place of business is in the City and District of Chicoutimi, defendant, and THE REGISTRAR for the Chicoutimi Registration Division, *mis-en-cause*.

''A parcel of land of irregular configuration, known and designated on the official plan and in the book of reference of the cadastre for Jonquière Township as part of lots nineteen-A and eighteen (Pts. lots 19-A and 18) in the Third Range (Rge. III) of said Township; bounded northeasterly by part of lot eighteen (Pt. lot 18), southeasterly the present Highway 16-A and westerly by another part of lot eighteen (Pt. lot 18) and part of lot nineteen-A (Pt. lot 19-A); the said land is more fully described as follows:

Starting at point ''A'', as shown on the plan annexed to the deed of sale signed before Jean-Pierre Côté, notary, on May 24, 1972, under number 85 of his minutes; this point is on the north of the present Highway 16-A, at the intersection of the dividing line between lots nineteen-A and eighteen (lots Nos. 19-A and 18) in the aforesaid Range and Township, proceeding westerly along this di-

distance de trois cent vingt-sept pieds et soixante-huit centièmes (327.68') jusqu'au point «B »;

Dudit point «B », en faisant un angle intérieur de 204°11'30", une distance de soixante-treize pieds et quatorze centièmes (73.14') jusqu'au point «C »;

Dudit point «C », en faisant un angle intérieur de 174°51'30", une distance de trois cent quatre-vingt-treize pieds et soixante-dix centièmes (393.70') jusqu'au point «D »;

Dudit point «D », en faisant un angle intérieur de 170°41'34", sur une distance de soixante-douze pieds et un centième (72.01') jusqu'au point «E »;

Dudit point «E », vers le sud, suivant un angle intérieur de 56°48', une distance de cinq cent soixante-six pieds et trois cent cinq millièmes (566.305') jusqu'au point «F »;

Dudit point «F », vers l'est, en suivant la ligne nord de la route 16-A actuelle, selon une courbe dont le rayon est de mille neuf cent cinquante-neuf pieds et quatre-vingt-onze centièmes (1,959.91') et dont la longueur d'arc est de sept cent trente-sept pieds et trois cent soixante et un millièmes (737.361') et ainsi jusqu'au point de départ.

La superficie du lopin de terrain ainsi délimité contient cent soixante-trois mille trois cent quarante-six pieds carrés (163,346 pi. ca.), mesure anglaise, soit trois acres et soixante-quinze centièmes d'acre.

Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Cet immeuble porte le numéro civique 199 de la route 16-A actuelle de la cité de Jonquière. »

Pour être vendus au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif,
Chicoutimi, le 7 septembre 1976. 65500-o

viding line a distance of three hundred and twenty-seven and sixty-eight hundredths feet (327.68') to point "B";

From point "B", forming an interior angle of 204°11'30", a distance of seventy-three and fourteen hundredths feet (73.14') to point "C";

From point "C", forming an interior angle of 174°51'30", a distance of three hundred and ninety-three and seventy hundredths feet (393.70') to point "D";

From point "D", forming an interior angle of 170°41'34", a distance of seventy-two and one hundredth feet (72.01') to Point "E";

From point "E", southerly, following an interior angle of 56°48', a distance of five hundred and sixty-six and three hundred and five thousandths feet (566.305') to point "F";

From point "F", easterly along the north line of the present Highway 16-A, on the curve of a radius of one thousand nine hundreth and fifty-nine and ninety-one hundredths feet (1,959.91'), the length of the arc being seven hundreth and thirty-seven and three hundred and sixty-one thousandths feet (737.361') to the starting point.

The said parcel of land has an area of one hundred and sixty-three thousand three hundred and forty-six square feet (163,346 sq. ft.), English measure, or three and seventy-five hundredths acres.

The whole with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies.

This immoveable bears civic number 199 on the present Highway 16-A in the City of Jonquière."

To be sold at the Registrar's Office for the Chicoutimi Registration Division, at the Chicoutimi Court House, on the TWENTIETH day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-CLAUDE BASQUE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, September 7, 1976. 65500

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-010361-73 { LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, demanderesse, *vs* RODOLPHE KURYS, résidant et domicilié à Ville LaSalle, district de Montréal, défendeur.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Centrale, en la ville de LaSalle, constitué par la subdivision numéro cinq cent onze du lot originaire numéro neuf cent

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-010361-73 { LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, plaintiff, *vs* RODOLPHE KURYS, residing and domiciled at Ville LaSalle, district of Montreal, defendant.

"That certain emplacement fronting on Centrale Street in the City of LaSalle, composed of subdivision five hundred and eleven of original lot nine hundred and sixty-

soixante et un (961-511) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Lachine.

Avec le bâtiment dessus construit portant les numéros civiques 9436 et 9438, rue Centrale, dont le mur nord-ouest est mitoyen. »

La mise à prix sera de $7,112.50, montant que l'adjudicataire devra payer au shérif soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, 10e étage, chambre 56, le DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 30 août 1976. 65473

one (961-511) on the official plan and book of reference of the Parish of Lachine with the building thereon erected bearing the civic numbers 9436 and 9438 Centrale Street, the northwest wall whereof is *mitoyen*."

The opening bid shall be $7,112.50, that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 St-Antoine Street East, 10th floor, Room 56, on the NINETEENTH day of OCTOBER 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, August 30th, 1976. 65473-o

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-000858-766
S-4802

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, *vs* C.A. PARENT INC., corporation légalement constituée, ayant eu comme dernière place d'affaires le 880, chemin Ste-Foy, à Québec, district de Québec.

1. «Les redivisions quatre, cinq et six de la subdivision trente-deux du lot originaire soixante-neuf (69-32-4, 69-32-5, 69-32-6) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement de Lévis;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à mille cinq cent dollars ($1,500), payable soit en argent soit par chèque visé.

2. «*a*) La subdivision soixante-cinq du lot originaire trois cent quatre-vingt-deux (382-65) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis;

b) La subdivision vingt-trois du lot originaire trois cent soixante-huit (368-23) dudit cadastre;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à trois mille trois cent soixante-douze dollars et cinquante centimes ($3,372.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-000858-766
S-4802

THE PROVINCIAL BANK OF CANADA, a corporation whose head office and principal place of business are in the City and District of Montreal, *vs* C.A. PARENT INC., a legally constituted corporation whose last place of business was at 880, chemin Sainte-Foy, Québec, District of Québec.

1. "Redivisions four, five and six of subdivision thirty-two of original lot sixty-nine (69-32-4, 69-32-5, 69-32-6) on the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-la-Victoire, Lévis Registration Division;

With the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount that the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is one thousand five hundred dollars ($1,500).

2. "(*a*) Subdivision sixty-five of original lot three hundred and eighty-two (382-65) on the official cadastre for the Parish of Saint-Romuald-d'Etchemin, Lévis Registration Division;

(*b*) Subdivision twenty-three of original lot three hundred and sixty-eight (368-23) of that cadastre;

With the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount that the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is three thousand three hundred and seventy-two dollars and fifty cents ($3,372.50).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 113, St-Georges ouest, Lévis, le VINGT-SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 9 septembre 1976. 65501-o

To be sold at the Lévis Registry Office, 113 Saint-Georges ouest, Lévis, on the TWENTY-SIXTH day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, September 9, 1976. 65501

RIMOUSKI

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No 100-02-0211-76 { CONSTRUCTION GAGNE ENR. (Albert Gagné et Gilbert Gagné), demanderesse, *vs* CAMILLE LAVOIE, défendeur.

«1. Une terre située au même lieu, contenant environ cent dix-huit acres et quarante-cinq centièmes en superficie, connue comme étant le lot no vingt-sept A (27-A), et la subdivision un du lot no vingt-sept B (27-B-1) et la subdivision huit du lot no vingt-six B (26-B-8) du Premier rang, au cadastre officiel révisé du canton Dalibaire, avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances, y compris tous les effets mobiliers laissés dans lesdites bâtisses par les vendeurs. Mais à distraire, les terrains expropriés et vendus au ministère de la Voirie suivant enregistrement nos 76,620 et 80,566, et l'immeuble vendu à Jean-Baptiste Gagnon, suivant contrat de vente passé devant le notaire soussigné, le 18 juin 1970, enregistré sous le no 77,247 et désigné comme suit:

2. Un terrain situé à Les Méchins, de la contenance qu'il peut avoir, borné au nord par l'ancienne route no 6, au sud et à l'est par le résidu de la propriété de la venderesse, à l'ouest partie par la propriété de la venderesse et partie par le no 27-B-3, connu comme étant la subdivision huit du lot no vingt-six B (26-B-8) et comme faisant partie de la subdivision un du lot no vingt-sept B (Pt. 27-B-1) du Premier rang au cadastre officiel du canton Dalibaire, avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances.»

La mise à prix se fera à partir de $9,875, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement à 382, St-Jérôme, en la ville de Matane, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 8 septembre 1976. 65503-o

RIMOUSKI

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. 100-02-0211-76 { CONSTRUCTION GAGNE ENR. (Albert Gagné and Gilbert Gagné), plaintiff, *vs* CAMILLE LAVOIE, defendant.

"1. A farm situated in the same locality, containing approximately eighteen and fourteen-hundredths acres, known as lot twenty-seven A (27-A), and subdivision one of lot twenty-seven B (27-B-1) and subdivision eight of lot twenty-six B (26-B-8) in Range I, on the revised official cadastre of Dalibaire Township, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies including all moveable effects left in these buildings by the vendors. Less, however, the land expropriated and sold to the Roads Department, under registration Nos. 76,620 and 80,566, and the immoveable sold to Jean-Baptiste Gagnon, by a deed of sale signed before the undersigned notary on June 18, 1970, registered under No. 77,247, and designated as follows:

2. Land located in Les Méchins, whose content is determined by its boundaries, bounded on the north by former route No. 6, on the south and east by the remainder of the property of the vendor, on the west partly by the property of the vendor and partly by No. 27-B-3, known as subdivision eight of lot twenty-six B (26-B-8) and as part of subdivision one of lot twenty-seven B (Pt. 27-B-1) in Range I on the official cadastre of Dalibaire Township, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The upset price will be $9,875, which is 25% of the municipal assessment. The purchaser shall pay this amount by certified cheque on the day of the sale.

To be sold at the Registry Office, 382 Saint-Jérôme, in the Town of Matane, on the FOURTH day of NOVEMBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, September 8, 1976. 65503

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-30-0005-74 { SOUS-MINISTRE DU REVENU, demandeur, *vs* LES ENTREPRISES G. ROY LIMITÉE, 149, Évêché ouest, Rimouski, défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un (1) de la subdivision un (1) de la resubdivision cent six (106) de la re-resubdivision du lot originaire no 188 au cadastre de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec toutes servitudes actives et passives.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot deux (2) de la subdivision dix-huit (18) du lot originaire no 188 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec toutes servitudes actives et passives.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision 104 du lot no 188; la subdivision 105 du lot no 188 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski; un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision 103 du lot 188 et la resubdivision deux de la subdivision 103 du lot no 188 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski. Le tout comprenant les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec toutes servitudes actives et passives. »

La mise à prix se fera à partir de $700 pour les 188-106-1-1 et 188-18-2; $3,700 pour les 188-104 et 188-105, ainsi qu'une bâtisse dessus construite; $425 pour les 188-103-1 et 188-103-2. Ces montants représentent 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement division de Rimouski, à 320, St-Germain est, Rimouski, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 7 septembre 1976. 65496-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No 100-02-0869-74 { ROGER DESJARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à l'endroit appelé Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, *vs* LIONEL OUELLET, de l'endroit appelé Price, 127, rue St-Rémi, district de Rimouski, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro 8 du lot originaire numéro 10 rang A,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Rimouski

No. 100-30-0005-74 { THE DEPUTY MINISTER OF REVENUE, plaintiff, *vs* LES ENTREPRISES G. ROY LIMITÉE, 149 Évêché ouest, Rimouski, defendant.

"An immoveable known and designated as lot one (1) of subdivision one (1) of resubdivision one hundred and six (106) of the re-resubdivision of original lot 188 on the cadastre for the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski, with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies, and with all active and passive servitudes.

An immoveable known and designated as lot two (2) of subdivision eighteen (18) of original lot 188 on the official cadastre for the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski, with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies, and with all active and passive servitudes.

An immoveable known and designated as subdivision 104 of lot 188 and subdivision 105 of lot 188 on the official cadastre for the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski; an immoveable known and designated as resubdivision one of subdivision 103 of lot 188 and resubdivision two of subdivision 103 of lot 188 on the official cadastre for the Parish of Saint-Germain-de-Rimouski. The whole including the buildings constructed there, appurtenances and dependencies, and with all active and passive servitudes."

The upset prices are as follows: $700 for 188-106-1-1 and 188-18-2; $3,700 for 188-104 and 188-105, including a building constructed there, and $425 for 188-103-1 and 188-103-2. These amounts represent 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount by certified cheque on the day of the sale.

To be sold at the Rimouski Division Registry Office, 320 Saint-Germain est, Rimouski, on the TWENTY-EIGHTH day of OCTOBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, September 7, 1976. 65496

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. 100-02-0869-74 { ROGER DESJARDINS INC., a legally constituted corporation whose head office is in Rimouski, District of Rimouski, plaintiff, *vs* LIONEL OUELLET, domiciled and residing at 127 Saint-Rémi Street, Price, District of Rimouski, defendant.

"An immoveable known and designated as subdivision 8 of original lot 10 Range A, Cabot Township, with

canton Cabot, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro 23 du lot originaire numéro 91, Fief Pachot, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro 24 du lot originaire numéro 91, Fief Pachot, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix se fera à partir de $2,250, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Matane, à 382, St-Jérôme, en la ville de Matane, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 8 septembre 1976. 65502-o

buildings erected there, appurtenances and dependencies.

An immoveable known and designated as subdivision 23 of original lot 91, *Fief* Pachot, with buildings erected there, appurtenances and dependencies.

An immoveable known and designated as subdivision 24 of original lot 91, *Fief* Pachot, with buildings erected there, appurtenances and dependencies."

The upset price is $2,250 which is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount by certified cheque on the day of adjudication.

To be sold in the Matane Registry Office, at 382 Saint-Jérôme, in the City of Matane, on the FIFTH day of NOVEMBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, September 8, 1976. 65502

ROBERVAL

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
District de Roberval

C.S.C. 150-05-000067-76
B.S.A. 000006-76

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 800, Carré Victoria, cité et district de Montréal, et TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 494, rue des Champs Élysées, cité et district de Chicoutime, demanderesses saisissantes, *vs* LES CIMENTS L.G.P. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à 920, de la Lorraine à Alma, district de Roberval, défendeur, et M. RAYMOND RICHARD, en sa qualité de registrateur du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement Lac-St-Jean-Est, à Hébertville, district de Roberval, mis-en-cause.

1. «Des terrains étant les subdivisions dix-sept, dix-neuf, vingt et trente-neuf du lot originaire numéro deux (2-17, 2-19, 2-20 et 2-39) aux plan et livre de renvoi officiels du Premier rang du cadastre du canton Delisle;

2. Un terrain faisant partie de la subdivision dix-huit du lot originaire numéro deux (ptie 2-18) aux plan et livre de renvoi officiels du Premier rang du cadastre du canton Delisle, mesurant soixante-quinze pieds de largeur, en

ROBERVAL

Fieri Facias

Canada — Province of Québec
District of Roberval

C.S.C. 150-05-000067-76
B.S.A. 000006-76

INDUSTRIAL DEVELOPMENT BANK, a legally constituted corporation whose principal place of business is at 800 Victoria Square, in the City and district of Montreal, and GENERAL TRUST OF CANADA, a legally constituted corporation whose principal place of business is at 494, rue des Champs Élysées, in the City and District of Chicoutimi, plaintiffs, *vs* LES CIMENTS L.G.P. INC., a legally constituted corporation whose head office is at 920 Lorraine, Alma, District of Roberval, defendant, and Mr. RAYMOND RICHARD, in his capacity of Registrar in the Registry Office of the Lac-Saint-Jean-Est Registration Division, Hébertville, District of Roberval, *mis-en-cause*.

"1. Pieces of land consisting of subdivision seventeen, nineteen, twenty and thirty-nine of original lot two (2-17, 2-19, 2-20 and 2-39) on the official plan and in the book of reference for Range One of the cadastre for Delisle Township;

2. Land forming part of subdivision eighteen of original lot two (Pt. 2-18) on the official plan and in the book of reference for Range One of the cadastre for Delisle Township, seventy-five feet wide on the front, along the

front, sur la rue, par soixante-quinze pieds de profondeur, et borné comme suit: au nord, au résidu dudit lot appartenant à Dame David Brassard; à l'est, par le lot deux-dix-neuf; au sud, par la rue portant le numéro deux-quarante et un et à l'ouest au lot deux-dix-sept desdits rang et canton.

Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Pour être vendus en bloc au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est à Hébertville, district de Roberval, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,
GUY GIRARD.

Bureau du shérif,
Alma, le 2 septembre 1976. 65508-o

street, and seventy-five feet deep, bounded as follows: on the north by the remainder of the same lot belonging to Dame David Brassard, on the east by lot two-nineteen, on the south by the street numbered two-forty-one and on the west by lot two-seventeen of the same range and township.

The whole with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

To be sold *en bloc* at the Office of the Registrar for the Lac-Saint-Jean-Est Registration Division, in Hébertville, District of Roberval, on the TWENTIETH day of OCTOBER, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

GUY GIRARD,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Alma, September 2, 1976. 65508

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-000030-76 { JOSEPH BASTIEN, entrepreneur, de Saint-Adolphe-d'Howard, district de Terrebonne, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de Vallée Howard Excavation, demandeur, *vs* MARCELLO FERLAND, ouvrier spécialisé de Saint-Adolphe-d'Howard, district de Terrebonne, défendeur, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, district de Terrebonne.

À savoir, l'immeuble ci-après désigné:

«Un emplacement situé à Saint-Adolphe-d'Howard, dans le comté d'Argenteuil, dans le Deuxième rang du canton Howard, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro vingt-quatre A (ptie 24A); ayant front sur une rue projetée, mesurant quatre-vingt-quinze pieds et neuf dixièmes de pied (95.9′) dans sa ligne nord, quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes de pied (92.4′) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-dix-neuf pieds (99′) dans sa ligne sud-ouest, cent trente-huit pieds et quatre dixièmes de pied (138.4′) dans sa ligne sud-est, cette dernière ligne étant une ligne brisée.

Cet emplacement est borné en avant par une rue projetée faisant partie du lot 24A, laquelle rue à sa limite extrême nord-est rejoint le lot 24A-14 des mêmes rang et canton; au sud-ouest et en arrière par d'autres parties du lot 24A.

Avec une bâtisse dessus érigée. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication suivant l'article 688*a* C.P.C. est fixé à $125.

TERREBONNE

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Terrebonne

No. 715-02-000030-76 { JOSEPH BASTIEN, contractor, of Saint-Adolphe-d'Howard, District of Terrebonne, doing business under the firm name of Vallée Howard Excavation, plaintiff, *vs* MARCELLO FERLAND, skilled worker, of Saint-Adolphe-d'Howard, District of Terrebonne, defendant, and THE REGISTRAR of the Argenteuil County Registry Office, District of Terrebonne.

The immoveable described below:

"Land situated in Saint-Adolphe-d'Howard, Argenteuil County, in Range Two of Howard Township, forming part of the lot shown on the official cadastre for that township as number twenty-four A (Pt. 24A); fronting on a proposed street; measuring ninety-five and nine tenths feet (95.9′) on its north line, ninety-two and four tenths feet (92.4′) on its northeast line, ninety-nine feet (99′) on its southwest line, and one hundred and thirty-eight and four tenths feet (138.4′) on its southeast line, the last line being a broken one.

This land is bounded on the front by a proposed street forming part of lot 24A and joining lot 24A-14 of the same range and township at its extreme northeasterly limit; it is also bounded on the southwest and the rear by other parts of lot 24A.

With a building erected there."

The minimum amount that, under article 688*a* C.C.P., the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication is $125.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé 505, rue Béthanie, Lachute, le MERCREDI, VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du Shérif,
Saint-Jérôme, le 2 septembre 1976. 65497-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne

No 14,130 { LA CAISSE POPULAIRE STE-THERESE-DE-BLAINVILLE, corps politique dûment incorporé, légalement constitué en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de Québec, ayant sa place d'affaires au 37, rue Turgeon, à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, demanderesse, *vs* CAMILLE LEBLANC, résidant et domicilié au 755, rue Charlevoix, à Ste-Thérèse-Ouest, district de Terrebonne, défendeur, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, mis-en-cause.

L'immeuble ci-après désigné, à savoir:

«Un emplacement ayant front sur la rue Charlevoix en la ville de Sainte-Thérèse-de-Blainville, connu et désigné comme le lot subdivisé numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro cent deux (102-134) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville;

Y compris la maison dessus construite portant le numéro civique 755 de ladite rue Charlevoix;

En l'état où se trouve présentement ladite propriété, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé à $4,750, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé au 85, rue De Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, le VENDREDI, VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Saint-Jérôme, le 9 septembre 1976. 65509-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 774-670 { HYMAN SOLLOWAY, résidant au 5772, Mountain Sights, en les ville et district de Montréal, demandeur reconventionnel, *vs* LAZARUS (LARRY) SOLLOWAY, et GORDON SOLLOWAY, tous deux résidant au 5770, Mountain Sights, en les ville et district de

To be sold at the Argenteuil Division Registry Office, 505, rue Béthanie, Lachute, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of OCTOBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, September 2, 1976. 65497

Canada - Province of Québec
Provincial Court — District of Terrebonne

No. 14,130 { LA CAISSE POPULAIRE STE-THERESE-DE-BLAINVILLE, a corporation legally constituted under the Cooperative Syndicates Act, whose head office is at 37 Turgeon Street, in Sainte-Thérèse, District of Terrebonne, plaintiff, *vs* CAMILLE LEBLANC, residing and domiciled at 755 Charlevoix Street, Sainte-Thérèse West, District of Terrebonne, defendant, and THE REGISTRAR for the Terrebonne County Registry Office, *mis-en-cause*.

The immoveable hereinafter described:

"An emplacement fronting on Charlevoix Street, in the City of Sainte-Thérèse-de-Blainville, known and designated as subdivision lot number one hundred and thirty-four of the original lot number one hundred and two (102-134) on the official plan and book of reference of the Parish of Sainte-Thérèse-de-Blainville;

With the building thereon erected bearing civic number 755 in said Charlevoix Street;

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances."

The upset price of the purchaser shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $4,750, which represents 25 per cent of the municipal assessment.

To be sold at the Terrebonne Division Registry Office, at 85 De Martigny Street, Room 1.03, Saint-Jérôme, on FRIDAY, the TWENTY-SECOND day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Saint-Jérôme, September 9, 1976. 65509

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 774-670 { HYMAN SOLLOWAY, residing at 5772 Mountain Sights, in the City and District of Montreal, cross-plaintiff *vs* LAZARUS (LARRY) SOLLOWAY, and GORDON SOLLOWAY, both residing at 5770 Moutain Sights, in the City and District of Montreal, and THE ESTATE

Montréal, et LA SUCCESSION DE FEU BEN SOLLOWAY, représentée par ARNOLD TECHTER, en sa capacité d'exécuteur testamentaire et administrateur de ladite succession, du 1440, rue Sainte-Catherine ouest, suite 804, en les ville et district de Montréal, défendeurs reconventionnels, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis-en-cause.

Une part indivise, constituant trente pour cent (30%) des immeubles suivants, et appartenant aux défendeurs reconventionnels, savoir:

Description

Un certain terrain situé dans le village de New Glasgow, comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-quatre au cadastre officiel dudit village.

Y compris toutes les bâtisses dessus construites, sans réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné sous le numéro trente-cinq (no 35) du cadastre officiel du village de New Glasgow, sans bâtisse.

Un morceau de terre faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro trente-neuf (Pt no 39) aux plan et livre de renvoi officiels du village de New Glasgow, mesurant cent huit pieds (108′) de largeur dans la ligne du trait carré de l'emplacement dont les acquéreurs sont déjà propriétaires, ledit emplacement étant le no 34, par cent pieds de profondeur (100′) mesure anglaise, sans bâtisse.

II

Une part indivise, constituant soixante pour cent (60%) de l'immeuble suivant, et appartenant aux défendeurs reconventionnels, savoir:

Une étendue de terrain connue et désignée comme le lot numéro trente-six (no 36) aux plan et livre de renvoi officiels du village de New Glasgow.

Bornée dans sa ligne est par la rue Principale; dans sa ligne ouest par le lot no 39; dans sa ligne nord par le lot no 35 et dans sa ligne sud par le lot no 37.

Mesurant quatre-vingt-douze pieds (92′) en front sur cent pieds (100′) de profondeur et ayant une superficie de neuf mille deux cents pieds carrés; y compris une bâtisse et son contenu.

Une part indivise, constituant quatre-vingt pour cent (80%) de l'immeuble suivant, et appartenant aux défendeurs reconventionnels, savoir:

Description

1. Un lopin de terre situé dans le village de New Glasgow, comté de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels dudit village sous le numéro trente-neuf (no 39) et contenu dans les limites suivantes: borné du côté nord par une ligne imaginaire ayant son point de départ au coin nord-ouest du lot numéro trente-deux appartenant à M. Gérald Robert et parallèle à la ligne entre ledit lot no 32 et les lots nos 30 et 31 allant finir au numéro vingt-huit dudit cadastre à une tige en fer

OF THE LATE BEN SOLLOWAY, represented by ARNOLD LECHTER, in his quality as testamentary executor and trustee of the said estate, of 1440 Ste-Catherine Street West, Suite 804, in the City and District of Montreal, cross-defendants and THE REGISTRAR, for the Registry Division of Terrebonne, *mis-en-cause*.

An undivided thirty percent (30%) belonging to cross-defendants in and to the following immoveables, to wit:

Description

A certain lot of land in the Village of New Glasgow, County of Terrebonne, known and designated as being lot number thirty-four on the official cadastre of the said village.

With all the buildings thereon erected, and without reserve of any kind on the part of the vendor.

A parcel of land known and designated as number thirty-five (No. 35) on the official cadastre for the Village of New Glasgow, without any buildings.

A parcel of land forming part of the lot known and designated as number thirty-nine (Pt. No. 39) on the official plan and in the book of reference of the Village of New Glasgow, measuring one hundred and eight feet (108′) in width on the boundary line of the land that is already the property of the purchasers, and known as number 34, and one hundred feet (100′) in depth, English measure, without any buildings.

II

An undivided sixty percent (60%) belonging to cross-defendants in and to the following immoveable, to wit:

A parcel of land known and designated as being lot number thirty-six (No. 36) on the official plan and book of reference made for the Village of New Glasgow;

Bounded in its easterly line by Main Street, in its westerly line by lot No. 39, in its northerly line by lot No. 35 and in its southerly line by lot No. 37;

Measuring ninety-two feet (92′) in front by one hundred (100′) feet in depth, with a superficies of nine thousand two hundred square feet with building and contents.

An undivided eighty percent (80%) belonging to the cross-defendants in and to the following immoveable, to wit:

Description

1. A parcel of land located in the Village of New Glasgow, Terrebonne County, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said Village as No. thirty-nine (No. 39) and bounded as follows: on the north side by an imaginary line starting at the northwest corner of lot number thirty-two owned by Mr. Gérald Robert and running parallel to the line between lot No. 32 and lots Nos. 30 and 31, ending at an iron post on lot No. twenty-eight of said cadastre;

sur le lot susdit no 28, au sud partie par le lot no 38 et partie par les terres de Sainte-Sophie, à l'est par les lots nos 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 dudit cadastre de New Glasgow et à l'ouest par la rivière Achigan et les terres de la paroisse de Sainte-Sophie, à distraire dudit lot no 39 la partie nord restant à la venderesse et la partie appartenant à M. Griffin comprenant vingt-cinq pieds de profondeur sur cent pieds de largeur et attenant au lot no 33 et la partie du même lot appartenant à MM. Solloway, contigu à leur emplacement de la rue Principale, suivant enregistrement no 130140, sans bâtisse, «moins 28,918 pieds carrés expropriés par le gouvernement du Québec ».

2. Une autre petite pointe de terre de forme triangulaire faisant partie du lot numéro vingt-huit (Pt no 28) du cadastre susdit, à prendre à la suite de la ligne imaginaire susdite se terminant à la rivière Achigan étant la partie sud-ouest dudit no 28.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit par chèque visé ou en argent suivant l'article 688*a*, C.P.C., est fixé à $2644.

Pour être vendu «en bloc » au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne situé chambre 1.03, Centre administratif, 85 ouest, rue De Martigny, Saint-Jérôme, le MARDI, DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 2 septembre 1976. 65474

on the south partly by lot No. 38 and partly by the farms of Sainte-Sophie; on the east by lots Nos. 32, 33, 34, 35, 36, 37 and 38 on said cadastre of New Glasgow and on the west by the Achigan River and the farms of the Parish of Sainte-Sophie; to be withdrawn from the said lot No. 39 the northern part remaining the property of the vendor and the part owned by Mr. Griffin, measuring twenty-five feet in depth by one hundred feet in width and adjoining lot No. 33 and a part of the same lot owned by Messrs. Solloway, adjacent to their land on Principale Street, according to registration number 130140, without any buildings; "less 28,918 square feet expropriated by the Government of Québec".

2. Another small parcel of land of triangular configuration forming part of lot number twenty-eight (Pt. No. 28) on said cadastre, to be taken starting at the aforesaid imaginary line and ending at the Achigan River, being the southwest part of the said lot No. 28.

The minimum amount the purchaser shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, in conformity with article 688*a*, C.C.P., is fixed at $2644.

To be sold *en bloc* at the Terrebonne Registration Division Office, at the Administration Centre, Room 1.03, 85 De Martigny Street West, Saint-Jérôme, on TUESDAY, the NINETEENTH day of OCTOBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, September 2, 1976. 65474-o

Vente pour taxes

Ville de La Prairie

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Ville de La Prairie, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'Hôtel de ville de La Prairie, 600, boulevard Sainte-Élizabeth, dans la Ville de La Prairie, MERCREDI, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 7 avril 1976, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi des cités ee villes, article 550 (S.R.Q. 1964, c. 193).

Rôle	*Noms des propriétaires*	*Cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine*	*Subdivision*
001-163-14-21	Adell Escrig Joachim	492	76
001-122-02-18	Construction Gaulois Inc.	321	25
001-122-07-05	Construction Gaulois Inc.	321	66
001-122-07-11	Construction Gaulois Inc.	321	72

Rôle	Noms des propriétaires	Cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine	Subdivision
001-163-08-02	Directeur des Terres destinées aux anciens combattants, représenté par M. Philippe Juneau	492	249
001-163-08-03	Directeur des Terres destinées aux anciens combattants, représenté par M. Philippe Juneau	492	250
001-163-08-04	Directeur des Terres destinées aux anciens combattants, représenté par M. Philippe Juneau	492	251
001-121-01-25	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	314	4
001-121-01-26	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	314	5
		315	19
001-121-02-01	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	314	11
001-121-04-01	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	314	14
		314	13
001-121-01-27	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	315	20
001-121-01-29	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	315	21
001-121-01-42	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	315	35
		315	34
		316	34
		316	35
001-121-04-12	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	315	79
		316	62
001-121-03-35	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	316	52
001-123-09-20	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	272
001-123-09-19	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	273
001-123-09-18	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	274
001-123-09-17	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	275
001-123-09-16	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	276
001-123-09-15	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	277
001-123-09-14	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	278
001-123-09-13	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	279
001-123-09-12	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	280
001-123-09-11	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	281
001-123-09-10	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	282
001-123-09-09	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	283
001-123-09-08	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	284
001-123-09-07	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	285
001-123-09-06	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	286
001-123-09-05	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	287
001-123-09-04	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	288
001-123-09-03	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	289
001-123-09-01	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	290
001-123-09-02	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	291
001-123-10-10	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	292
001-123-10-11	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	293
001-123-10-12	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	294
001-123-10-09	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	295
001-123-10-08	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	296
001-123-10-07	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	297
001-123-10-06	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	298
001-123-10-05	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	299
001-123-10-04	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	300
001-123-10-03	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	301
001-123-10-02	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	302
001-123-10-01	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	303
001-123-10-21	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	304
001-123-10-20	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	305
001-123-10-19	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	306
001-123-10-18	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	307
001-123-10-17	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	308
001-123-10-16	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	309
001-123-10-15	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	310
001-123-10-14	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	311
001-123-10-13	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	312
001-123-11-10	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	313
001-123-11-11	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	314

Rôle	*Noms des propriétaires*	*Cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine*	*Subdivision*
001-123-11-09	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	315
001-123-11-08	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	316
001-123-11-07	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	317
001-123-11-06	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	318
001-123-11-05	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	319
001-123-11-04	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	320
001-123-11-03	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	321
001-123-11-02	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	322
001-123-11-01	Les Maisons Tradition du Québec Ltée	321	323
001-123-09-23	Marius L'Abbé Inc.	320	204
001-123-09-22	Marius L'Abbé Inc.	320	205
001-123-09-21	Marius L'Abbé Inc.	321	271
001-121-01-22	Marius L'Abbé Inc.	315	7
		315	13
001-154-01-46	Barrington N. Edwards	P. 454	

Une parcelle de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 454 de la paroisse de Laprairie-de-La-Magdeleine, mesurant 100′ dans ses lignes nord et sud, par 95′ dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de 9,500 pieds carrés plus ou moins; bornée de tous côtés par partie du lot 454; la ligne de côté nord étant parallèle et située à 125 pieds de la ligne de division des lots 453 et 454; la ligne de côté ouest étant située à 228 pieds du côté est du chemin public mesurée le long de la ligne de côté sud dudit emplacement.

001-152-01-37 Ellis Bert & Irving Rosenthal ..... P. 346

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 346 de la paroisse de Laprairie-de-La-Magdeleine, nord-est concession Fontarabie de la paroisse de Laprairie, contenant 8.5 arpents en superficie, plus ou moins et bornée comme suit: au nord-ouest par partie du lot 347, au sud-est par partie du lot 344, au nord-est par partie du lot 393 et par partie du lot 394, au sud-ouest par partie du lot 346 exproprié par les autorités de la Voie Maritime du St-Laurent.

Prenez avis de plus, que dans le cas où les immeubles ci-haut mentionnés contiennent des bâtisses ou dépendances dessus construites, la vente de ces immeubles pour taxes aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites.

Donné à La Prairie, ce 3e jour du mois de septembre 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GUY DUPRÉ.

65481-38-2-o

INDEX No 38

Partie I: avis juridiques

ARRÊTÉ EN CONSEIL

2874-76 — LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES MANOIRS (*Changement du nom de la municipalité scolaire de Terrebonne ainsi que celui de la corporation qui a autorité sur celle-ci*) 7410

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

ASSOCIATION COOPERATIVE D'HABITATION DE VALLEYFIELD (*Dissolution*) 7410
ASSOCIATION COOPERATIVE DE PERIGNY (*Dissolution*) 7410
COOPERATIVE D'HABITATION DE LA RUE ROZEL DE POINTE ST-CHARLES (LA) (*Formation*) ... 7411
ECOLE COOPERATIVE SECONDAIRE BEAU SEJOUR (SHERBROOKE) (*Formation*) 7411
ROZEL ST. HOUSING COOPERATIVE OF POINTE ST-CHARLES (THE) (*Formation*) 7411

AVIS DIVERS

CLUB SHAWINIGAN (LE) (*Demande d'abandon de charte*) 7411
ENTREPRISES ARONAS LTEE (*L.P.*) (*Correction*) 7411
LIGUE DES CITOYENS DES CHUTES INC. (LA) (*Changement de nom*) 7411
SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE DE STE-CATHERINE DE SIENNE (*Changement de nom*) .. 7411
SUCCESSION LAWRENCE RONALD CORCORAN (*Bénéfice d'inventaire*) 7411
SUCCESSION RICHARD SEVIGNY (*Bénéfice d'inventaire*) 7412
UNITE DOMREMY DE THETFORD-MINES INC. (*Changement de nom*) 7412

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

ABRAMS, LOUIS ALBERT 7412
BAYMAN, KAYE 7412
BERNARD, MARIE 7412
BILOWUS, EUGENIE CATHERINE KALI 7412
BOIVIN, MARIE MARGUERITE EDMIRE YOLAINE 7412
BOUCHARD, LOUISE MARIE ERNESTINE GINETTE 7412
CASAVANT, JOSEPH ARMAND JEAN CLAUDE 5412
DUVAL, JOSEPH DANIEL JEAN YVES 7412
GUTNER, IRWIN ARLO 7413
HALLIS, ALEXANDER 7413
MAILLY, MARIE ROSE ANNA LYNE 7413
MARTIN, RICHARD HUBERT RAIMOND 7413
STEVENS, GEORGE 7413
STEVENS, HARRY DENIS 7413
STEVENS, HELEN 7413
STEVENS, STRATTON 7413
TAMARIN, THOMAS 7413

DEMANDES:

BARFF, JANE 7413
BARFF, JOHN 7413
CARRIER, RAYMOND 7413
DJANDJI, NABIL GUIRGUIS 7414
DUVAL, MARCEL 7414
DROUIN, MARIE, MADELEINE, JOHANNE 7414
HADDAD, KHALIL 7414
JOSEPH ANDRE MARIE 7414
PARENT, MIREILLE 7414
PELLETIER, IRENA 7414
RENAUD, JOSEPH LEONARD 7414

DEMANDES:

(*suite*)

SARIYURT, MAKAR 7414
SCOTTI, JOSEPH ANTOINE 7414
SHERESTINSKY, BENNIE 7415
SHERESTINSKY, ILONA 7415
SHERESTINSKY, JULIEN 7415
SMOLKA, MAREK WOJCIECH RYSZARD 7415

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 7370
INTRODUCTION DE REQUETES:
— MONTREAL 7357
— QUEBEC 7365
PROPRIO MOTU 7356-7392

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

OLYMPIC AIRWAYS 7417

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ASH (BEN) DELICATESSEN (COTE DES NEIGES) LTD. 7393
BOULANGERIE MONTREAL INC. 7393
CHARCUTERIE BEN ASH (COTE DES NEIGES) LTEE 7393
DARLINGTON AUTO CAR WASH INC 7393
ENTREPRISES CUSSON ET PAULIN LTEE (LES) 7393
FRANK-N-STEIN FRANCHISES LTD 7393
L.D.G. INC 7393
MICHAUD (WILLIE) & FILS INC. 7393
NETTOYEUR FERMONT INC. 7393
PAYEUR PUBLICITE INC. 7393
PLACEMENTS DEMERS INC. 7393
RDC INDUSTRIES LIMITED 7393
SOCIETE TECHNIQUE D'AMENAGEMENT REGIONAL INC (LA) 7393
THEATRE DU TRIDENT INC. (LE) 7393
V-M REDISTRIBUTION INC. 7393
WESHLER SALES PROMOTIONS LTD. 7393

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

AIDE FINANCIERES P.C. INC. 7415
B.L.T. PACKAGING INC. 7415
CANTINE AUTOROUTE TRENTE INC 7415
DECORATION VINCENT INC. 7415
ECOLE NEUCHATEL 7416
EMBALLAGES B.L.T. INC. 7415
GUIDES OFFICIELS MONTMORENCY LTEE 7416
IMMEUBLES LINDUM LTEE (LES) 7416
INTERNATIONAL FOOTWEAR ENTERPRISES CO. LTD 7416
LINDUM REALTIES LTD 7416
MONTMORENCY OFFICIAL GUIDES LTD 7416
141 REALTY CORP. (THE) 7416
P.C. FINANCIAL HELP INC. 7415
PLACEMENTS BRUCY INC. (LES) 7416
PLACEMENTS GEORGES DAGENAIS, LTEE 7416
PLACEMENTS RENE DAGENAIS, LTEE 7416
ST. PIERRE EXCAVATION INC. 7417
THETFORD WAREHOUSE LTD 7417
VINCENT DECORATION INC. 7415

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

A.P. ADMINISTRATION INC. 7395
ADMINISTRATION MONIT INC. 7394
AGENCE DE SURVEILLANCE DE L'ESTRIE INC. 7394
ALEXANDER MACHINE SHOP INC. 7394
ASSOCIATION DES CLUBS HELIOS INC. (L') 7394
ASSOCIATION QUEBECOISE DES JOUEURS DE DAMES. 7394
ATELIERS DE MECANIQUE ALEXANDRE INC. (LES) 7394
AUTOMOBILES L. LAPLANTE INC. (LES) 7394
BADENIA INVESTMENTS INC. 7394
BONHOMME (L.) & FILS LTEE. 7394
BOUTIQUE LE SABOTIER INC. 7394
BOUTIQUE LEMANS INC 7394
C & L STEEL CONSTRUCTION LTD. 7394
CAMPING POP INC. 7394
CHIASSON (JEAN-PAUL) INC 7394
CLUB CHA-TO-VILLE 7394
CLUB DU LAC RACHEL INC 7394
CLUB DES VOLTIGEURS INC. (LE) 7394
CONSEIL DE L'AGE D'OR REGION DE LAVAL (LE) 7395
CONTINENTAL CREDIT INC 7395
CREDIT CONTINENTAL INC 7395
DISCRETOIRE DU TIERS-ORDRE DU DISTRICT DE QUEBEC 7395
DUCHANAN & DUMONT LTEE. 7395
E.G.W. (MONTREAL) LTD 7395
E.G.W. (MONTREAL) LTEE 7395
ELITE BUSINESS EQUIPMENT (1974) INC. 7395
EQUIPEMENT D'AFFAIRES ELITE (1974) INC. 7395
FONTAINE (DENIS) LTEE 7395
GAMMA INC. 7395
GAUBEL METAL LTEE 7395
GELINAS AUTOMOBILE INC. 7395
GESTION A.P. INC 7395
GIANT FRUIT DISTRIBUTORS INC. 7395
HELIOS CLUBS ASSOCIATION INC 7394
IMMEUBLES GERIDU INC. (LES) 7395
INDUSTRIES SAGUENAY LIMITEE (LES) 7395
INSTITUT NOTRE-DAME DE LA PROTECTION 7395
INVESTISSEMENTS JERA INC. (LES) 7395
JERA INVESTMENTS INC 7395
KASTNER (MEL) (QUEBEC) LTD 7396
KASTNER (MEL) (QUEBEC) LTEE. 7396
LALONDE (P.P.) LTD 7396
LALONDE (P.P.) LTEE 7396
LANGLOIS (PAUL A.) LIMITEE 7396
LAVAL REGIONAL COUNCIL OF SENIOR CITIZENS (THE) 7395
MACDONALD (W.C.) LTD. 7396
MARCHE STE-ROSE INC. 7396
MCNEIL, MANTHA INC. 7396
METROPOLOTAN LAND CO. LTD. 7396
MICHAUD (J.B.) & FILS LTEE. 7396
MONIT MANAGEMENT INC. 7394
NORCLAIR INC 7396
ORDRE DES NATUROTHERAPEUTES DU QUEBEC INC. 7396
PATRONAGE DE LEVIS (LE) 7396
PEJAY CONSTRUCTION INC. 7396
PLACEMENTS M.C. ROUX LTEE (LES) 7396
REGENT CONSTRUCTION (1968) LTD 7396
REMBOURRAGE VICTORIAVILLE LTEE. 7396
RONGLO INVESTMENTS CORP. 7396

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(*suite*)

SAGUENAY INDUSTRIES LIMITED 7396
SAM TABAK INC 7396
SOCABLI, SOCIETE DE CABLODISTRIBUTION LARIMBA INCORPOREE 7396
SOCIETE DE GESTION VICTOR DUHAMEL INC 7396
VICTOR BUTCHERS' SUPPLY INCORPORATED 7397
VICTORIAVILLE UPHOLSTERING LTD 7396

FUSION DES COMPAGNIES

IMMEUBLES TRANS-QUEBEC INC. (LES) 7397
TRANS-QUEBEC REALTIES INC 7397

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.P.R. ALUMINUM PHOTOGRAPHIC REPRODUCTION INC. 7405
ABATTOIR REGIONAL DE VALLEYFIELD INC. (L') 7397
ABATTOIR ROUSSEAU INC. 7397
ABITEL SERVICES INC. 7406
ABRITECH INC. 7397
ACCOMMODATION LAPRAIRIE INC. 7397
ADMINISTRATION VILLENEUVE INC. 7397
AGENCE DE SECURITE N.I.D. INC. 7397
AGENCE DE VENTES FASCINATION INC. 7398
ALAUD INC. 7398
ALIMENTATION DES JARDINS INC. 7398
ALMARO ENTERPRISE INC. 7401
AMENAGEMENTS ASTRE LTEE (LES) 7398
AMENAGEMENTS ELDEN INC. (LES) 7398
ANATEC TECHNICAL SERVICES INC. 7406
ANICK RESIDENCE INC. 7405
ARTS GRAPHIQUES LA REVERIE LTEE (LES) 7398
ARTISANS PORT-JOLI INC. 7398
ASTRE DEVELOPMENTS LTD. 7398
ATELIERS ELECTRIQUES GENELEC INC. (LES) 7398
AUTOFIN INVESTMENTS LTD. 7403
AUTOS ANDRE MILLER INC. 7398
AUTOMOBILES DU LAC INC. 7398
AUTOMOBILES POITRAS ET FRERES INC. 7398
BARBECUE FUSEY DE SHAWINIGAN INC. 7398
BEAUDET (GUY) & ASSOCIES INC. 7398
BELANGER (P.H.) & ASSOCIES INC. 7398
BELLERIVE & FILS INC. 7398
BERLAMON INCORPOREE 7398
BERTILSSON (H & K) INC. 7398
BIJOUTERIE K. MENDY INC. 7398
BIJOUTERIE PAUL NOEL INC. 7398
BOUTIQUE JEAN GRENIER, POUR LUI INC. 7399
BOUTIQUE NOUNOU INC. 7399
BOUTIQUE REALDO INC. 7399
BOUTIQUE DU SKI D'OR INC. 7399
BOUTIQUE TAPE-A-L'OEIL INC. 7399
BOUTIQUE TRAIT-D'UNION LTEE (LA) 7399
BROSSES EXPRESS INC. 7399
C.B.I.R. MANAGEMENT INC. 7402
CAMPING T.P. INC. 7399
CARRIERES SHEFFORD INC. (LES) 7399
CARROSSIER MODERNE INC. (LE) 7399
CASCADE RESTAURANT FAIRVIEW INC. 7406

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(*suite*)

CENTRALCO LTD. 7399
CENTRALCO LTEE 7399
CENTRE D'ACCUEIL BELLES FLEURS INC. 7399
CENTRE COMMERCIAL DE RIMOUSKI INC. 7399
CENTRE MEDICAL ST-THOMAS D'AQUIN INC. 7399
CENTRE DE PIECES D'AUTOS & CAMIONS USAGES DE MATANE INC. (LE) 7399
CHARLEBOIS (LEON) HARDWARE LTD. 7405
CHAUSSURES AU PIED DU JEUNE INC. 7399
CLINIQUE DE CARDIOLOGIE DE LA MAURICIE INC. 7399
CLINIQUE DERMATOLOGIQUE DE LA RIVE-SUD INC. 7399
CLINIQUE MEDICALE VETERINAIRE INTERCITE INC. 7399
CONEST INC. 7399
CONFECTIONS ADAM ET LACHAPELLE INC. 7399
CONFECTION IDEAL (1976) INC. 7400
CONFECTIONS LAMARTINE INC. (LES) 7400
CONSEILLERS SECURINA INC. (LES) 7400
CONSTRUCTEURS D'ACIER T.I.W. LIMITEE (LES) 7400
CONSTRUCTIONS H.D.L. INC. 7400
CONSTRUCTION J.C. MENARD LTEE 7400
CONSTRUCTIONS PARIVERT ST-CONSTANT INC. (LES) 7400
CONSTRUCTIONS ROMEO PAQUET INC. (LES) 7400
CONSTRUCTION V.E.S. LTEE 7400
CONTEMPOFORME INC. 7400
CORPORATION PANRE 7400
COTE (EDMOUR) INC. 7400
CRILLY (JEAN) INC. 7400
DECOR SARAH INC. 7400
DECORATIONS PIERRE LANGLOIS INC. (LES) 7400
DEPANNEURS LARO INC. 7400
DESSINS EASBROOKE INC. 7400
DISTRIBUTIONS ROLAND BOULANGER INC. (LES) 7400
DOMAINES BOISES LAURENTIENS INC. 7400
DOMAINE LES SOURCES LAVALTRIE INC. 7400
DU LAC AUTOMOBILES INC. 7398
DUPERRON (GILBERT) ELECTRIC ENTERPRISES INC. 7401
ECOLE DE COUTURE GISELE ET IRENE INC. 7400
EDIFICE RAINVILLE INC. 7401
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DE FRELIGHSBRUG INC. (LES) 7401
ENTREPRISE ALMARO INC. 7401
ENTREPRISES ARONAS LTEE (*Correction*) 7411
ENTREPRISES BLENO INC. (LES) 7401
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION G.M.H. INC. (LES) 7401
ENTREPRISES DESABRAIS INC. (LES) 7401
ENTREPRISES D'ELECTRICITE GILBERT DUPERRON INC. 7401
ENTREPRISES D'ELECTRICITE M.G. INC. (LES) 7401
ENTREPRISES GASTON LEVASSEUR LTEE 7401
ENTREPRISES GUY POMMAINVILLE LTEE (LES) 7401
ENTREPRISES GYFRANC INC. (LES) 7401
ENTREPRISES M. BEAUREGARD INC. (LES) 7401
ENTREPRISES PAUL R. ROUSSEAU INC. 7401
ENTREPRISES PEDILDEN LTEE 7401
ENTREPRISES PHARMACENTRE INC. (LES) 7401
ENTREPRISES DE SOUDURE DENIS GUINDON INC. (LES) 7401
ENTREPRISES YVON BRISSON INC. (LES) 7401
EQUIPEMENTS I.L.T. INC. (LES) 7401
ESTPHARM INC. 7401
FANTASIA PRINTING LTD 7403
FASCINATION SALES AGENCY INC. 7398

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

FER ORNEMENTAL NATIONAL INC. ... 7401
FERME AVICOLE DE CHATEAUGUAY INC. ... 7402
FERME AVICOLE CLAUDE BRETON INC. ... 7402
FERME DES MOULANGES INC. (LA) ... 7402
FIBRE DE VERRE ST-DOMINIQUE INC. ... 7402
FLEURS D'ISABELLE INC. (LES) ... 7402
FOURNIER (ROCH) & FILS LTEE ... 7402
GAGNON & LAUZON LTEE ... 7402
GARAGE A.R. DIONNE INC. ... 7402
GARAGE M. & E. RICHARD INC. ... 7402
GARAGE STE-JUSTINE INC. ... 7402
GENEST (REAL) INC. ... 7402
GESTIONS C.B.I.R. INC. (LES) ... 7402
GESTION COITEUX LTEE ... 7402
GESTION G. LAVOIE & FILS LTEE ... 7402
GILRENDA INC. ... 7402
GOYET (DENIS) INC. ... 7402
GRAND'MAISON (REAL) INC. ... 7402
GROUPE D'ACHAT G.A.Q. INC. ... 7402
HAUTE COIFFURE STEFANOS INC. ... 7402
HOTEL LE DOMAINE DES EPINETTES INC. ... 7402
IMMEUBLES BEAUPARLANT INC. ... 7402
IMMEUBLES JOQUIERE INC. (LES) ... 7403
IMMEUBLES MINTEK LTEE (LES) ... 7403
IMMEUBLES S.C. LTEE (LES) ... 7403
IMMEUBLES V.C.B. INC. (LES) ... 7403
IMMEUBLES Y.J.P. INC. (LES) ... 7403
IMMOBILISATIONS DU LAC STE-MARIE QUEBEC INC. (LES) ... 7403
IMPORTATIONS KWALITY CANADA INC. ... 7403
IMPORTATIONS PELICAN INC. (LES) ... 7403
IMPRIMERIE FANTASIA LTEE ... 7403
IMPRIMERIE V.I.T. INC. ... 7403
INSTALLATIONS ELECTRIQUES MONSIEUR WATT INC. (LES) ... 7403
INSTITUT D'EPANOUISSEMENT PERSONNEL AU FEMININ INC. ... 7403
INVESTISSEMENTS AUTOFIN LTEE (LES) ... 7403
INVESTISSEMENTS PLACEFIN LTEE (LES) ... 7403
INVESTISSEMENTS VALINA INC. (LES) ... 7403
INVESTOFIN LTD. ... 7403
INVESTOFIN LTEE ... 7403
JAMONIX INC. ... 7403
KEPELVA INC. ... 7403
KWALITY IMPORTATIONS CANADA INC. ... 7403
LABORATOIRE D'OPTIQUE SAGUENAY LTEE ... 7404
LAPLANTE (GUY) INC. ... 7404
LA VACHERIE ORLEANS INC. ... 7404
LAVALTEC INC. ... 7404
LEFEBVRE (GUY A.) INC. ... 7404
LEONARD (J.M.) ELECTRICIEN INC. ... 7404
LIGUE JUVENILLE DE HOCKEY DES CANTONS DE L'EST (LA) *(Correction)* ... 7408
MACHINES AUTOMATIQUES R.C.C. INC. ... 7404
MAISONNEUVE AUTO PARTS INC. ... 7405
MAJOR DRAPERIES INC. ... 7407
MALTAIS & LAPOINTE LTEE ... 7404
MARCHE CROISETIERE INC. ... 7404
MATERIAUX DECOREN INC. ... 7404
MENDY (K.) JEWELLERY INC. ... 7398
MINTEK PROPERTIES LTD. ... 7403
MOISEBEC INC. ... 7404

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

MOTO & MARINE LEO INC. 7404
NGOC-LONG COMPANY LIMITED 7407
NATIONAL ENVIRONMENTAL PRODUCTS LTD. 7405
NATIONAL ORNAMENTAL IRON INC. 7401
NETTOYEURS A SEC PERLE INC. 7404
PAGEM INC. 7404
PAPETRIE REGIONALE INC. 7404
PANRE CORPORATION 7400
PEARL DRY CLEANERS INC. 7404
PARADIS DU CAMPING DE NORTHFIELD LIMITEE (LE) 7404
PECHERIES DES ILES INC. (LES) 7404
PERRON (JEAN-CLAUDE) INC. 7404
PETROLES HELIE INC. (LES) 7404
PETROLES INSULAIRES INC. (LES) 7404
PIECES D'AUTOS DANLET (1976) INC. (LES) 7404
PIECES D'AUTO MAISONNEUVE INC. 7405
PLACEFIN INVESTMENTS LTD. 7403
PLACEMENTS CLAUDE ST-JEAN INC. 7405
PLACEMENTS M.N.L. INC. (LES) 7405
PLACEMENTS RONALD ST-JEAN INC. 7405
PLANIFICATION JOLIETTE INC. 7405
POISSONNERIE GRANDE-RIVIERE INC. 7405
POITRAS AND BROTHERS AUTOMOBILE INC. 7398
POMMAINVILLE (GUY) ENTERPRISES LTD. 7401
PRELADE INC. 7405
PRESTOLAVE INC. 7405
PRODUCTIONS AGORA INC. (LES) 7405
PRODUITS EN BOIS D'AMERIQUE LTEE 7405
PRODUITS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT LTEE (LES) 7405
PROMEXCEL INC. 7405
PROMOTIONS LEROC INC. (LES) 7405
QUINCAILLERIE LEON CHARLEBOIS LTEE 7405
R.C.C. AUTOMATIC MACHINES INC. 7404
RAYLAUROS INC. 7405
REEVES & FILS INC. 7405
REEVES & SONS INC. 7405
REGIONAL STATIONERY INC. 7404
RENOVATIONS PARIVERT INC. (LES) 7405
REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE D'ALUMINIUM A.P.R. INC. 7405
RESIDENCE ANICK INC. 7405
RESTAURANT CASCADE DE FAIRVIEW INC. 7406
RESTAURANT CHICOSTIMI INC. 7406
RESTAURANT L'AUVERGNE LTEE 7406
RESTAURANT MADEMOISELLE LASALLE INC. 7406
RESTAURANT & PIZZERIA ST-MARTIN INC. 7406
REVERIE GRAPHIC ARTS LTD. (THE) 7398
ROULEAU (GERVAIS) INC. 7406
S.C. REALTIES LTD. 7403
ST-MARTIN RESTAURANT & PIZZERIA INC. 7406
SAGPEQ INC. 7406
SALAISON ROCK FOREST INC. 7406
SALONS DE COIFFURE DORVAL INC. (LES) 7406
SALON DE LA FOURRURE LEOPOLD MARTEL INC. (LE) 7406
SECURINA CONSULTANTS INC. 7400
SERVAL INC. 7406
SERVICES ABITEL INC. (LES) 7406
SERVICE D'ADMINISTRATION SARCON INC. 7406
SERVICE ALIMENTAIRE R.S. INC. 7406

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SERVICE DE PERSONNEL METROPOLITAIN (QUEBEC) INC. 7406
SERVICES TECHNIQUES ANATEC INC. (LES) 7406
SERVICES TECHNIQUES WATSON INC. 7406
SHAWINIGAN FUSEY BAR-B-Q INC. 7398
SOCIETE DES ELEVEURS DE CHINCHILLAS DU CANADA FRANCAIS INC. 7406
SOCIETE IMMOBILIERE CATHDRUM LTEE (LA) 7406
SOCIETE IMMOBILIERE GRAFEX LTEE 7406
SOCIETE NGOC-LONG LIMITEE 7407
SOCIETE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS R.T.S. INC. 7407
SOCIETE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS S.P.I. LTEE. 7407
SOGEMOUNT INC. 7407
SPECTACLES LAURENCELLES DU QUEBEC INC. (LES) 7407
STATION SERVICE DESMARAIS INC. 7407
STEFANOS HAUTE COIFFURE INC. 7402
SUPERMARCHE TROIS-M INC. 7407
SYSTEMES D'ALARMES D.I.M. INC. (LES) 7407
T.P. CAMPING INC. 7399
TABAGIE CENTRE-VILLE INC. 7407
TAILLEUR BELVEST INC. 7407
TANALEX INC. 7407
TAPIS LINA LTEE 7407
TENTURES MAJOR INC. (LES) 7407
THREE-M SUPERMARKET INC. 7407
TRANSMISSION VANIER INC. 7407
TRANSPORT DENIS GAUDETTE INC. 7407
V.C.B. REAL ESTATE INC. 7403
V.E.S. CONSTRUCTION LTD 7400
VALINA INVESTMENTS INC. 7403
VENNER (W.) INC 7407
VENTES FORD THIBODEAU INC. (LES) 7407
VENTILATION QUEMONT INC 7407
VETEMENTS AU BOUT DU MONDE INC. 7407
VETEMENTS LA ROUE DE LA MODE INC. 7407
VIENS (ADRIEN) INC. 7408
WATSON TECHNICAL SERVICES 7406
WHEEL FASHION CLOTHINGS INC. 7407
WOOD PRODUCTS OF AMERICA LTD. 7405

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ALOUETTE ORNEMENTAL INC. 7408
BENNY BAR-B-Q INC. 7408
BLAIS MARINE & CAMPING INC 7408
C.M. MOBILE HOMES (QUEBEC) INC. 7409
CHARAL INC. 7409
CLASSIC HARDWARE INC. 7409
CLUB DE LA ROCHE VERTE INC. 7408
CONSTRUCTION PIERRE MAJOR INC. 7408
DELL REALTIES LTD. 7409
GICLAN INC. 7409
HARLEE INVESTMENTS LTD 7409
HURTUBISE (P.) INC 7409
MAISONS BOULEVARD INC. (LES) 7409
MAISONS MOBILES C.M. (QUEBEC) INC 7409
MAJOR (PIERRE) CONSTRUCTION INC. 7408
P.M.S. PUBLISHING MANAGEMENT SERVICES INC. 7409
P.S. ALUMINUM PRODUCTS INC. 7409
PLACEMENTS HARLEE LTEE. 7409
POLUCOL LTD 7409

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

POLYCOL LTEE. 7409
PRODUITS ALUMINIUM P.S. INC. (LES) 7409
PUBLICATIONS DU MESSAGER INC. (LES) 7409
QUINCAILLERIE CLASSIQUE INC. 7409
ST-AMOUR (ERNEST) INC. 7409
SERVICES DE GESTION D'EDITION P.M.S. INC. 7409
SERVICES DE GESTION TOURIGNY INC. (LES) 7409
TERRASSE ST-JEAN INC. 7409
TOURIGNY MANAGEMENT SERVICES INC. 7409

DEMANDE À LA LÉGISLATURE

ULTRA DEVELOPMENT CORPORATION. 7417

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

COOPERATIVE QUEBECOISE DES AGENTS DE SECURITE (LA) 7417
SYNDICAT DE PROTECTION DES DROITS RIVERAINS DE GRANDE-BAIE 7417
OSTIGUY, HAMEL ET SENECAL. 7417

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

PARTI QUEBECOIS, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE JUILLET 1976 7418
PARTI DE L'UNION NATIONALE, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE JUILLET 1976 7418

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS:

LYSTER, MUNICIPALITE (*Fusion*) 7418
SAINT-SYLVERE, MUNICIPALITE (*Fusion*) 7419

ÉDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE.

DES MANOIRS (*Changement de nom*) 7421

FINANCES

ETAT FINANCIER DE LA PROVINCE AU 31 MARS 1976 7423

PROCLAMATIONS

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Ailleboust*, situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-West 7436
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Ducharme*, situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-West 7438
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Queylus*, situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-West 7440
Coming into force of the official cadastre of a part of the village of *Sainte-Rose*, situated in the registration division of Laval 7441
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton d'*Ailleboust*, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest 7436
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Ducharme*, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest 7438

PROCLAMATIONS

(*suite*)

Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Queylus*, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest 7440
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du village de *Sainte-Rose*, située dans la division d'enregistrement de Laval 7441

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

GAZ METROPOLITAIN INC. (*Requête*) 7427

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

REVOCATION DE DISSOLUTION:

LAURENTIAN SILICA MINES COMPANY LIMITED (*N.P.L.*) 7410

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LONGUEUIL-OUEST (*L.P.*) 7427

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE RIVIERE-DU-LOUP (*Dissolution*) 7427
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE STE-ANNE-DES-MONTS (*Dissolution*) 7427

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ALMA, CITE (*Programme de révocation*) 7428
TROIS-RIVIERES, VILLE (*Programme de révocation*) 7428

SOUMISSIONS

AMOS, VILLE 7428
BERTHIERVILLE, VILLE 7429
BOIS-DES-FILION, VILLAGE 7430
MONT-SAINT-HILAIRE, VILLE 7431
PIERREFONDS, VILLE 7433
VICTORIAVILLE, VILLE 7434
WATERLOO, VILLE 7435

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS EN READAPTATION PHYSIQUE DU QUEBEC (*Constitution*) 7436
SYNDICAT DES EMPLOYES DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX D'ASBESTOS (CSD) (*Changement de nom*) 7436
SYNDICAT DE L'UPA SECTEUR CENTRE TEMISCAMINGUE (LE) (*Constitution*) 7436

VENTES

PARTAGE ET LICITATION

RIOUX *vs* BRASSARD 7443

PAR SHÉRIFS

BEAUCE

POULIN *vs* MARTEL 7445

BEAUHARNOIS

CHENAIL *vs* GUAY 7445
KUHNE *vs* SCHINKE 7446

CHICOUTIMI

BANK OF MONTREAL vs GAUDREAULT 7447
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE (LA) vs BOULANGER EXCAVATION INC. .. 7449
BANQUE DE MONTREAL vs GAUDREAULT 7447
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE (THE) vs BOULANGER EXCAVATION INC. 7449

MONTRÉAL

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) vs KURYS 7450

QUÉBEC

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) vs C.A. PARENT INC. 7451
PROVINCIAL BANK OF CANADA (THE) vs C.A. PARENT INC. 7451

RIMOUSKI

CONSTRUCTION GAGNE ENR. vs LAVOIE 7452
DEPUTY MINISTRER OF REVENUE (THE) vs LES ENTREPRISES G. ROY LTEE 7453
DESJARDINS (ROGER) INC. vs OUELLET 7453
SOUS-MINISTRE DU REVENU vs LES ENTREPRISES G. ROY LIMITEE 7453

ROBERVAL

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT ET *AL.* vs LES CIMENTS L.G.P. INC. ET *AL.* 7454
INDUSTRIAL DEVELOPMENT BANK ET *AL.* vs LES CIMENTS L.G.P. INC. ET *AL.* 7454

TERREBONNE

BASTIEN vs FERLAND 7455
CAISSE POPULAIRE DE STE-THERESE DE BLAINVILLE (LA) vs LEBLANC 7456
SOLLOWAY vs SOLLOWAY 7456

TAXES

LA PRAITIE, VILLE 7458

SOMMAIRE

ARRETE EN CONSEIL 7410

ASSOCIATIONS COOPERATIVES 7410

AVIS DIVERS 7411

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 7412

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 7355

COMPAGNIE, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 7393-7411-7415

COMPAGNIES ETRANGERES 7417

DEMANDE A LA LEGISLATURE 7417

LIQUIDATION 7417

LOI ELECTORALE 7418

MINISTERES 7418

PROCLAMATIONS 7436

REGIE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ 7427

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 7410

SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX 7427

SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES 7427

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC 7428

SOUMISSIONS 7428

SYNDICATS PROFESSIONNELS 7436

VENTES:

- PARTAGE ET LICITATION 7443
- PAR SHERIFS 7445
- POUR TAXES 7458

nouveautés

Décret relatif à l'industrie de la construction dans le Québec adopté en vertu de la Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction (1968, ch. 45) = Decree Respecting the Construction Industry in Québec Made under the Construction Industry Labor Relations Act (1968, c. 45)

Min. Travail et Main-d'oeuvre
Québec, décembre 1975. pagination originale, 24 cm
ISBN 0-7754-2418-8
EOQ 2548, broché **$2.00**

Cette édition est précédée de "Modifications au décret relatif à l'industrie de la construction dans le Québec"

This Edition Includes "Amendments to Decree Respecting the Construction Industry in Québec"

Etats financiers du Québec pour l'année terminée le 31 mars 1975 = Financial Statements of Québec for the Fiscal Year Ended March 31, 1975

Min. Finances
Québec, 1975. 67 p., tabl., stat., 27 cm
ISBN 0-7754-2421-8
EOQ 2558, broché **$1.50**

Géologie des gîtes d'amiante du sud-est québécois = Geology of the Asbestos Deposits of Southeastern Québec

par P.H. Riordon

Min. Richesses naturelles
Québec, 1975. 100 p., ill., tabl., bibl., 25 cm
ISBN 0-7754-2425-0
EOQ 2557, broché **$1.50**

La gestion des eaux en droit constitutionnel canadien

par Dominique Alhérithière

Min. Communications. Editeur officiel du Québec
Québec, 1976. 299 p., bibl., 28 cm
ISBN 0-7754-2355-6
EOQ 2561, broché **$10.00**

Loi de l'assurance-dépôt: sanctionnée le 29 juin 1967. Modifiée par: 1966-67, c. 74, 1968. c. 71, 1974. c. 72 et règlement = Québec Deposit Insurance Act: Assented to 29 th June 1967. Amended by 1966-67. c. 74, 1968. c. 71, 1974. c. 72 and Regulations

Min. Finances. Régie de l'assurance-dépôt
Québec, janvier 1976. 40 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2422-6
EOQ 2559, broché **$1.00**

Personnel de l'enseignement: Statistiques de l'enseignement 1971/72

Min. Education
Québec, 1975. 110 p., tabl., 22 X 28 cm
ISBN 0-7754-2417-X
EOQ 2549, broché **$2.00**

Région du lac Maricourt Lake Area
Rapport géologique = Geological Report

par H. Wegria et M. Bertolus

Min. Richesses naturelles
Québec, 1975. 37 p., tabl., bibl., 25 cm & Carte
ISBN 0-7754-2424-2
EOQ 2556, broché **$1.00**

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics: sanctionné le 22 décembre 1973. Modifiée par 1974. c. 9, 1975 P.L. 44 = Government and Public Employees Retirement Plan: Assented to 22 nd December. Amended by 1974. c. 9, 1975. Bill 44

Min. Fonction publique
Québec, janvier 1976. 73 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2423-4
EOQ 2560, broché **$1.50**

Une politique de recherche forestière pour le Québec

Min. Terres et Forêts. Conseil de la recherche et du développement forestiers
Québec, 1975. 126 p., tabl., 28 cm
— (Rapports du Conseil de la recherche et du développement forestiers; 4)
ISBN 0-7754-2426-9
EOQ 2554, broché **$2.00**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUEBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postes Canada
Postage paid Port payé
Third class Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

Une seule adresse

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec:
2, rue Saint-Jean
Tél.: 643-8035

Montréal:
310 ouest, rue Sainte-Catherine
Tél.: 873-6101

Cité parlementaire:
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Hull:
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières:
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires:

Amos
Librairie Querbes
241 est, 1ere Avenue
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Regionale Inc
461 est, rue Racine
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie Rene Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Lachine
Librairie Claude Payette Inc.
3082 Remembrance
Galerie Lachine
Tél.: 637-8117

Laval
Daigneault Plus Inc.
1600, boul. Le Corbusier
Centre Laval
Tél.: 688-5425

Montréal
Librairie de l'Université de Montréal
Pavillon des Sciences sociales
3200, Jean Brillant
Tél.: 343-6210

Wilson & Lafleur
39 ouest, rue Notre-Dame
Tél.: 288-7153

Library Renaud Bray Enr
5219, Côte-des-Neiges
Tél.: 342-1515

Longueuil
Librairie Claude Payette Inc.
2877, Chemin Chambly
Place Desormeaux
Tél.: 670-3560

Rimouski
Librairie Garneau Ltee
La Grande Place
Tél.: 723-8282

Quebec
Librairie Garneau Ltee
47-49, rue Buade
Tél.: 692-3790

Presses de l'Université Laval
Pavillon Pouliot
Tél.: 656-2320

Saint-Jean
Librairie Claude Payette Inc
211, rue Richelieu
Tél.: 658-4611

Trois-Rivieres
Librairie Poirier Enr
1515, rue Royale
Tél.: 379-1535

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltee
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678